

ABBÉ IVANHOE CARON,
Docteur en Philosophie de l'Académie Romaine
de Saint-Thomas.
Docteur en Théologie.
Missionnaire-Colonisateur.

LA COLONISATION DU CANADA

SOUS LA

DOMINATION FRANÇAISE

PRÉCIS HISTORIQUE

*Dans l'Inde on avait pu admirer quelques grands
hommes, ici ce fut tout un peuple qui fut
grand.*

HENRI MARTIN.

*Une page d'histoire du Canada est une leçon
d'espérance et d'énergie chrétienne.*

La Race Française en Amérique.

DESROSIERES et FOURNET.



QUÉBEC

1916



A

tous les valeureux colons
du Témiscaming et de l'Abitibi,
qui poursuivent dans les forêts du Grand Nord
l'œuvre civilisatrice commencée, il y a trois cents ans,
par leurs ancêtres, sur les rives du St-Laurent,
je dédie cet humble travail.



INTRODUCTION

Le travail que nous présentons au public n'est pas une œuvre littéraire, ni un ouvrage savant et de longue haleine. Ce n'est qu'une esquisse bien imparfaite des luttes soutenues par nos ancêtres, des souffrances qu'ils ont endurées, des travaux qu'ils ont accomplis pour ouvrir à la colonisation cette belle province que nous habitons. Il y avait parmi nos aïeux bien peu de nobles, de savants, de brillants chevaliers; presque tous étaient des roturiers, mais ces roturiers étaient certainement des braves. Ce qu'il fallait de courage pour quitter le pays natal, ses parents, ses amis et entreprendre sur les frêles esquifs de l'époque la longue traversée de l'océan, pour ouvrir la première clairière à travers la forêt, et se défendre contre l'Iroquois toujours en quête de nouvelles victimes, nous avons peine à nous le figurer, à trois cents ans de distance. Assurément ceux qui tentèrent l'aventure étaient des braves.

Chose certaine aussi, tous les historiens qui ont écrit sur nos origines l'ont constaté, c'est que les premiers colons venus de France, ceux de Champlain, de Giffard, de Maisonneuve, et même ceux de Talon constituèrent, moralement parlant, une élite; ils étaient des gens foncièrement honnêtes, très religieux, pleins de zèle et de dévouement. Ils ont été les véritables fondateurs de la nation canadienne-française. En effet, après le départ de Talon, l'immigration européenne fut considérablement restreinte; très peu de familles nouvelles vinrent de France, après 1673.

Ce sont donc les familles recrutées par Champlain, par Giffard, par Maisonneuve et celles envoyées par le roi sous l'intendance de Talon, qui, par leur prodigieuse multiplication, ont peuplé peu à peu la Nouvelle-France; elles ont assaïmé rapidement sur les deux rives du Saint-Laurent. Les colons de Giffard, les Percherons, après s'être solidement établis dans la banlieue de Québec et sur la côte de Beaupré, ont peuplé la rive sud de Québec à la Grande-Anse (Sainte-Anne-de-la-Pocatière). Ils ont même fourni les premiers éléments de la population des Trois-Rivières. Les colons de Maisonneuve, les Angevins et les Poitevins, ont peuplé à eux seuls l'île de Montréal et les seigneuries avoisinantes. Les soldats du régiment de Carignan-Salières qui se marièrent presque tous avec des filles issues des vieilles familles, s'établirent en grand nombre dans les seigneuries de Verchères, de Varennes et surtout sur les rives du Richelieu.

Fait remarquable, les terres occupées par les premières familles sont demeurées, pour la plupart, en la possession de leurs descendants.

Lorsqu'en 1908, on eut l'admirable pensée de récompenser celles des familles qui, après deux siècles, détenaient le lot de terre défriché par leurs ancêtres, ce n'est pas sans une joyeuse surprise que l'on vit deux cent soixante-treize chefs de famille, se présenter pour recevoir la médaille commémorative.

C'était la véritable noblesse du vieux Québec qui, en ce soir mémorable du 23 septembre 1908, se pressait dans la grande salle de l'Université Laval, la noblesse de la Charrue, comme l'appela si heureusement Sa Grandeur Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque auxiliaire de Québec.

Oh! comme il serait intéressant de refaire année par année, l'histoire de ces familles, de raconter quelques-uns des menus faits de leur existence, de les voir bâtir péniblement nos belles paroisses canadiennes. Ce serait là la vraie histoire de la colonisation française en Amérique.

Depuis quelques années, l'on s'occupe beaucoup d'histoire locale, c'est une heureuse initiative que l'on ne saurait trop encourager, car l'histoire de nos villages c'est l'histoire du pays en petits morceaux (1).

Que de fortes leçons d'endurance, de patriotisme se dégagent de ces monographies, si simples soient-elles!

Nous sommes à une époque décisive de notre existence; des orientations nouvelles se dessinent, nous avons besoin des enseignements du passé pour ne pas dégénérer de nos ancêtres et demeurer les dignes fils des vaillants pionniers qui, au prix de si grands sacrifices, ont conquis à l'Eglise et au verbe français le territoire que nous occupons.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

Nous croyons faire œuvre utile pour les amateurs d'histoire du Canada en indiquant les sources où nous avons puisé et les ouvrages que nous avons consultés dans la composition du présent travail.

Nous avons pris un soin scrupuleux de ne rien écrire qui ne fût appuyé sur des preuves authentiques.

Après la capitulation de Montréal, les fonctionnaires de la colonie emportèrent en France les papiers du gouvernement et de l'intendance. Ces papiers déposés aux Archives du Ministère des Colonies à Paris, sont répartis en six séries.

(1) L'histoire de nos villages c'est de l'histoire de France en petits morceaux, a dit V. Hugo.

SÉRIE "A".—*Actes du pouvoir souverain*.—Ce sont les édits du Roi et les arrêts du conseil d'Etat. En 1803 et en 1806 le gouvernement du Canada a fait publier ces édits et arrêts. Il y en a eu une deuxième édition, revue, corrigée et augmentée en 1854.

SÉRIE "B".—Elle comprend 212 registres qui renferment des dépêches émanant du roi, des secrétaires d'Etat, du président du conseil de Marine, des gouverneurs et autres officiers des colonies.

SÉRIE "C".—C'est la correspondance générale, c'est-à-dire, les lettres adressées du Canada au Roi et à ses ministres, par les gouverneurs, intendants, commandants militaires et autres fonctionnaires. Elle comprend 221 volumes et deux cartons subdivisés, comme suit:

- C-11 (1) Canada. Correspondance générale. 124 vol. et deux cartons.
- C-11 (2) Acadie, correspondance générale. 10 Vols.
- C-11 (3) Papiers concernant les limites. 16 Vols.
- C-11 (4) Ile Royale et Ile Saint-Jean. 38 Vols.
- C-11 (5) Ile Royale et Terre-Neuve. 16 Vols.
- C-11 (6) Correspondance Raudot et autres mémoires. 12 Vols.

SÉRIE "D".—Cette série se divise en deux parties:

- D (1) Correspondance relative aux troupes.
- D (2) Matricules et revues.

Le volume 47 de la série D-2, contient la liste des soldats du régiment Carignan-Salière qui s'établirent au pays.

SÉRIE "F".—C'est dans cette série que se trouve la collection Moreau de St-Méry, qui renferme un grand nombre de documents importants sur l'histoire du Canada, qu'il est impossible de rencontrer ailleurs. La série F contient aussi un certain nombre de cahiers concernant les compagnies de commerce et les missions religieuses du Canada.

SÉRIE "G".—Cette série se partage en trois subdivisions:

- G (1) Etat civil des colonies, recensement, actes de foi et hommage, aveux et dénombrements et titres de concessions.
- G (2) Greffes judiciaires.
- G (3) Notariat des colonies.

Presque tous les registres des séries B, C-11, D et F, ont été analysés par MM. Marmette et Richard; les sommaires qu'ils en ont rédigés ont été publiés dans les rapports sur les Archives canadiennes pour les années 1885, 1886, 1887, 1899, 1904 et 1905.

Ces registres ont été copiés et sont maintenant déposés au département des archives à Ottawa; c'est là que nous avons pu les consulter; grâce à l'obligeance de l'archiviste en chef, M. A. G. Doughty et de ses assistants, le travail de recherche à travers cette masse de papiers est grandement facilité; d'autant plus qu'un guide très complet de toute la collection des archives canadiennes vient d'être publié par M. David Parker. (1)

Les archives provinciales à Québec contiennent plusieurs collections précieuses, à savoir:

- Les ordonnances des Intendants;
- Les registres d'intendance;
- Les édits, arrêts, déclarations et commissions de Sa Majesté;
- Les registres plumitifs ou jugements du conseil supérieur;
- Les insinuations du conseil supérieur;

(1) A guide to the documents in the manuscript room at the Public Archives of Canada, Vol. I, prepared by David W. Parker, Ottawa, 1914.

Les registres de la prévôté de Québec;

Les papiers terriers;

Les actes de foi et hommage;

Les aveux et dénombrements;

Tous ces documents sont des originaux; ils sont maintenant réunis en un seul dépôt sous le titre général d'Archives de la Nouvelle-France.

Les archives de Québec renferment en outre trente-cinq volumes de manuscrits relatifs à l'histoire du Canada, divisés en trois séries. Ces manuscrits contiennent plus particulièrement des copies de la correspondance officielle du gouvernement français, des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, contenue dans les séries B et C-11 des archives mentionnées précédemment.

Bien que ces manuscrits soient loin d'être complets ils sont cependant très utiles au chercheur.

Les archives provinciales relèvent du secrétariat de la province. Le préposé à la garde de ces documents précieux est M. Eudore Evanturel à qui nous sommes heureux de témoigner notre reconnaissance pour l'obligeance dont il a fait preuve envers nous.

Les archives judiciaires déposées au Palais de Justice, rue Saint-Louis, renferment les greffes des anciens notaires et des anciens arpenteurs, les procès-verbaux des grands voyers, les registres de baptêmes, mariages et sépultures pour le district de Québec, depuis l'origine de la colonie. Il y a là une mine de renseignements pour l'historien en quête des petits détails; et quel charme de retrouver sur ces chiffons jaunis et à peine lisibles quelque chose de la vie intime de nos ancêtres, de presser ces vieux papiers où leur main plus habituée à porter la hache et le fusil que la plume, à apposer la signature d'un nom qui vit toujours.

Si c'est un travail ardu que de défricher ces vieilles écritures qui nous reportent à deux cents ans en arrière et plus, la récompense est souvent magnifique.

Pour faire l'historique complet de la colonisation française en Amérique, il resterait à consulter les archives de St-Sulpice, de l'Archevêché de Québec, du Séminaire de Québec, et tout spécialement celles des anciennes paroisses.

"Enfin, dirons-nous avec M. Edmond Roy, pour bien comprendre l'histoire des premiers colons français il nous manquera toujours un élément essentiel: la correspondance qu'ils ont eue. Le fait que la plupart de ces colons savaient lire et écrire implique qu'ils devaient envoyer des lettres à leur famille en France. Le colon heureux, content de son sort et de sa situation, a dû le dire aux siens. Que sont devenus ces milliers de lettres? C'est une lacune qui probablement ne sera jamais comblée. Une phrase de ces lettres serait souvent plus expressive qu'un volume. Pour une de ces lettres ne donnerait-on pas bien des commentaires? C'est le caractère, le tempérament, le genre même des individus qui apparaîtraient. Plus de suppositions. C'est l'homme même qu'on verrait". (1)

(1) Rapport sur les archives de France relatives à l'Histoire du Canada, par J.-Edmond Roy, Ottawa, 1911, p. 7.

OUVRAGES CONSULTÉS

DOCUMENTS.—RELATIONS.—LÉTTRES

- Œuvres de Champlain*.—Publiées sous le patronage de l'Université Laval, par l'abbé C.-H. Laverdière, 2ème édition. Québec, G.-E. Desbarats. 6 tomes.
- Relations des Jésuites*, dans la Nouvelle-France; ouvrage publié sous les auspices du gouvernement canadien, Québec, Côté, 1858. 3 Vols.
- Le Journal des Jésuites*, publié par MM. les abbés Laverdière et Casgrain. 2ème édition. Montréal, J.-M. Valois, 1892.
- Premier établissement de la Foy*, dans la Nouvelle-France, par le Père Chrestien-Leclercq. Paris, chez Amable Auroy, 1691.
- Lettres de la Mère Marie-Incarnation*, par l'abbé Richaudeau, Casterman. Tournai, 1876. 2 vols.
- Etat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle France*, par M. l'Evêque de Québec, (Mgr de Saint-Vallier). Ré-imprimé par Augustin Côté, d'après l'édition de M. Robert Pépie. Québec, 1856.
- Dollier de Casson*.—Histoire de Montréal, 1640-1672, publié par la Société Historique de Montréal, 1871.
- Pierre Boucher*.—Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France. Ré-édité à Montréal, en 1882.
- Mémoire sur le Canada depuis 1849 jusqu'à 1760*, publiés sous la direction de la Société Littéraire et Historique de Québec. Québec, 1838.
- Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*. Québec, 1882-1885. 4 Vols.
- Extraits des archives des ministères de la Marine et de la guerre à Paris*, publiés sous la direction de l'abbé Casgrain. Québec, 1890. 1 vol.
- Documents historiques*.—Correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants, publiés par ordre de la Législature de Québec. Qué. 1893. 1 vol.
- Collection des manuscrits du général de Lévis*, publiés sous la direction de l'abbé H.-B., Casgrain. Québec, 1889, 1895. 12 Vols.
- Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, publiés sous les auspices de la Législature de Québec, 1885-1891. 6 Vols.
- Edits et ordonnances*, publiés à Québec, par ordre de la Législature, en trois volumes:
 Le 1er volume a pour titre: Edits et ordonnances royaux, déclarations et arrêts du conseil d'Etat du roi, concernant le Canada (1854);
 Le second: Arrêts et règlements du conseil supérieur de Québec et ordonnances et jugement des intendants du Canada, (1855);
 Le troisième: Complément des ordonnances et jugements des gouverneurs et intendants du Canada, précédé des commissions des dits gouverneurs et intendants et des différents officiers civils et de justice (1856).
- Voyage de Kalm en Amérique*, analysé et traduit par L. W. Marchand. Mémoires de la Société Historique de Montréal. Montréal, 1880.
- Franquet, Voyages et mémoires sur le Canada*. Québec, 1889. Nous avons consulté la copie du manuscrit de Franquet, conservée aux archives de Québec.

HISTOIRES GÉNÉRALES

- Charlevoix*.—*Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, avec le Journal Historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique Septentrionale. A Paris, chez Robin, Fils, Libraires 1744. 3 tomes.
- Garneau, F.-X.*—*Histoire du Canada*. 5ème édition, revue, annotée et publiée par son petit-fils Hector Garneau.
- Ferland, Cours d'Histoire du Canada*. Québec. 2 vols. 1882.
- Histoire de la colonie française du Canada*. 3 vols. Ville-Marie. 1885. (Par l'abbé Faillon.)
- Sulte, B.*—*Histoire des Canadiens-français*. Montréal. Wilson, 1882-1884. 8 Vols.
- Salome Emile*.—*La colonisation de la Nouvelle-France*. 3ème édition. Paris.
- Rameau de Saint-Père*.—*La France aux colonies*. Les Français en Amérique. 2ème partie. Paris, 1859.

OUVRAGES PARTICULIERS

- Parkman*.—The Old Regime in Canada. Little, Brown & Co., Boston.
- Chapais*.—Jean Talon. Québec, 1904.
- Chapais*.—Le marquis de Montcalm. Québec, 1911.
- L'Origine et le parler des canadiens-français*. Études sur l'émigration française au Canada, de 1608 à 1700. Publication de la Société du Parler français au Canada. Paris, 1903.
- Subdivision du Bas-Canada en paroisses et townships*, en réponse à l'adresse de l'Assemblée législative. Québec, 1853.
- Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, demandés par une adresse de l'Assemblée législative. 1851.
- Vol. Premier: Titres des concessions en fiefs extraits des cahiers et registres d'intendance. Québec, 1852.
- Vol. Deuxième: Edits, ordonnances, déclarations et arrêts relatifs à la tenure seigneuriale. Québec, 1852.
- Questions seigneuriales*.—Décisions des tribunaux du Bas-Canada. Vol. A et B. Québec, 1856.
- Roy, Edmond*. Histoire de la seigneurie de Lauzon. 5 Vols. Lévis, Mercier. 1898-1904.
- Gosselin, Abbé Auguste*.—Vie de Mgr de Laval. 2 Vols. Québec, 1890.
- Gosselin, Abbé Auguste*.—L'Eglise du Canada, depuis Mgr de Laval, jusqu'à la conquête. Mgr de Mornay, Mgr Dosquet, Mgr de l'Auberivière. 1 vol. Québec, 1912. Mgr de Pontbriand. Québec, 1 vol. 1913.
- Gosselin, Abbé Amédée*.—L'Instruction au Canada, sous le régime français (1635-1760). Québec, 1911.
- Histoire du Canada*, par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Montréal, 1914.
- Tanguay, Abbé Cyp*. Dictionnaire généalogique des familles canadiennes. 7 Vol. Montréal, 1871.
- Tanguay, Abbé Cyp*.—A travers les registres. Montréal, 1886.
- Ferland, Abbé*.—Notes sur les registres de Notre-Dame-de-Québec.
- Rapport sur les archives canadiennes*.—1884-1885-1886-1887-1899-1904.
- Supplément au rapport sur les archives canadiennes pour l'année 1899. Ottawa, 1901.
- Roy, Edmond*.—Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada. Ottawa, 1911.
- Recensement du Canada, 1665 à 1871*. Vol. IV. Ottawa, 1876.
- Mandements des Evêques de Québec*, publiés par Mgr H. Têtu et Mgr C.-O. Gagnon. Québec, 1887.
- Bouchette, Joseph*.—A Topographical dictionary of the province of Lower Canada, London, 1832.
- Chagny, André*.—Un défenseur de la Nouvelle-France. François Picquet. "Le Canadien". 1708-1761. Paris, 1913.
- Baudrillat, Alfred*.—Histoire de France, cours supérieur. Paris, 1914.
- Bulletin des recherches historiques*.
- La Revue Canadienne*.
- Les Mémoires de la Société royale*.
- The Canadian Antiquarian*.
- La Nouvelle-France*.

ABREVIATIONS

A. C. C. G.—Archives des colonies, correspondance générale, Paris.

A. C., reg. dép.—Archives des colonies, registre des dépêches, Paris.

M. S. R. C.—Mémoires et compte-rendus de la Société Royale du Canada.

Can. Anti.—Canadian Antiquarian, organe officiel de la Société d'Archéologie et de Mumismatique de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	v
Bibliographie.....	vi

CHAPITRE I

PREMIÈRES TENTATIVES DE COLONISATION (1608-1627)

	PAGES
Champlain.—Le premier colon canadien.—La compagnie de Montmorency.....	1

CHAPITRE II

LA COMPAGNIE DES CENT-ASSOCIÉS (1627-1663)

La compagnie des Marchands.—Premiers établissements.—Fondation de Montréal.— Première guerre iroquoise.—Concessions de seigneuries.—Révocation de la compagnie des Cent-Associés.—La population.....	5
--	---

UNE ÈRE DE PROGRÈS (1663-1672)

L'Intendant Talon.—Etablissement des colons.—Concessions de seigneuries.....	14
--	----

CHAPITRE IV

ARRÊT DE LA COLONISATION (1673-1685)

Les coureurs des bois.—Concessions de seigneuries.....	22
--	----

CHAPITRE V

UNE PÉRIODE CRITIQUE (1683-1713)

La seconde guerre iroquoise.—Luttes avec les colonies anglaises.—Le peuplement.— La culture.—Les nouvelles seigneuries.....	28
--	----

CHAPITRE VI

UNE CRISE INTÉRIEURE

Commerce du castor.—La monnaie de carte.....	35
--	----

CHAPITRE VII

LA PRISE DE POSSESSION DU SOL

Le développement territorial.—Missions indiennes.—Règlement des districts de paroisses de la Nouvelle-France (1722).....	41
---	----

XII

CHAPITRE VIII

UNE PÉRIODE DE PAIX ET DE TRANQUILLITÉ (1713-1754)

Pages

L'Immigration et le peuplement.—La culture.—Nouvelles seigneuries.—Confection des routes.—Le paysan canadien.—L'instruction.....	53
--	----

CHAPITRE IX

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les céréales.—Chanvre.—Le tabac.—La pomme de terre.—Les pêcheries.—Mines.—Forges de Saint-Maurice.—Bois.—Construction des vaisseaux.—Importations et exportations—Commerce des pelleteries.....	65
---	----

CHAPITRE X

DERNIERS EFFORTS ET DERNIÈRES LUTTES (1755-1760)

Effectif de la population.....	77
Appendice.—Table des concessions de fiefs et de seigneuries.....	86

La Colonisation du Canada

SOUS LA

La Domination française.

CHAPITRE I

PREMIÈRES TENTATIVES DE COLONISATION (1608-1627)

Le premier effort sérieux de colonisation dans la Nouvelle-France date réellement de Champlain. Avant lui, Jacques-Cartier s'était contenté d'explorer le pays; il avait reconnu les sites actuels de Québec et de Montréal, revendiqué pour le roi de France, le droit du premier occupant sur cette terre du Canada.

A sa suite, Roberval avait bien essayé, en 1542, de jeter les bases d'une colonie à l'entrée de la rivière du Cap-Rouge, mais ses colons recrutés dans les prisons du Royaume périrent presque tous dans le premier hivernage et, l'année suivante, Cartier reconduisit en France le petit nombre des survivants (1).

François Ier n'était pas homme à se laisser décourager par ce premier échec, mais il meurt bientôt et sous ses successeurs, les guerres de religion ensanglantent la France. Le Canada est abandonné à lui-même pendant au-delà de soixante ans.

La France pacifiée, Henri IV se hâte de reprendre le programme de François Ier; il veut peupler la Nouvelle-France.

Pour subvenir aux dépenses que va nécessiter cette entreprise, sans qu'il en coûte rien au trésor royal, Henri IV a recours au système des compagnies privées auxquelles il accorde de grands privilèges.

Le Commandeur de Chastes organise en 1602 la compagnie de la Nouvelle-France, dont plusieurs personnes de qualité et de riches marchands de St-Malo, de Dieppe et de Rouen surtout font partie. Il

(1) N. E. Dionne; La Nouvelle-France de Cartier à Champlain. Chap. II et III.

meurt l'année suivante et est remplacé par le sieur de Monts, gouverneur de Pons, en Saintonge. Ce dernier obtient du roi le privilège exclusif de la traite des pelleteries, le long des côtes et des terres baignées par le golfe et le fleuve St-Laurent (1) et s'adjoint comme lieutenant, le futur fondateur de Québec, Samuel de Champlain.

Champlain.

De Monts jette les fondements d'une colonie en Acadie, mais bientôt, en 1607, le monopole de la traite de la pelleterie lui ayant été enlevé, il abandonne complètement ses projets et, en 1609, sa commission est révoquée.

Champlain ne se laisse pas abattre par cet insuccès; il cherche un protecteur à la cour et le trouve dans Henri de Bourbon, prince de Condé qui prend le titre de vice-roi de la Nouvelle-France et retient Champlain pour son lieutenant général.

Champlain, sûr de l'appui de la Cour, organise une nouvelle société: la compagnie de Rouen et de Saint-Malo, qui obtient un privilège de onze ans pour faire la traite (1612).

Champlain croit qu'il va enfin réaliser le rêve caressé depuis longtemps: celui de fonder sur les rives du St-Laurent un établissement permanent et d'amener par là les indigènes à la pratique du christianisme.

C'est qu'il connaît bien le pays qu'il s'agit de coloniser. Il sait sa valeur au point de vue de l'agriculture, et son opinion est faite. Ce sera un pays de labourage et de pâturage; avant tout, il faut y conduire des laboureurs. C'est dans ce but que, dès 1608, il a fondé Québec (3 juillet).

Il a pu juger des dispositions des Indiens dans son expédition de 1613; il croit qu'il sera facile de les convertir au christianisme. Aussi, à son retour de France, en 1615, il amène avec lui quatre Récollets, et accompagné de l'un d'eux, le Père Le Caron, il se rend, l'hiver suivant, jusqu'au cœur du pays des Hurons.

Le premier colon canadien.

En 1617, il a enfin son premier colon, Louis Hébert, un apothicaire de Paris, qui débarque à Québec, avec sa femme, Marie Rollet, son fils Guillaume, ses filles, Anne et Guillemette.

Louis Hébert est sans contredit le premier agriculteur du Canada, le père, le noble, le courageux patron de tous ces hardis défricheurs qui ont abattu au prix de grands sacrifices, les arbres séculaires des forêts canadiennes, pour y enfoncer la charrue et retirer du sol la nourriture nécessaire à la vie du corps.

Malgré tous les efforts de Champlain pour peupler la nouvelle colonie, Québec ne comptait encore qu'un bien petit nombre d'habitants;

(1)—Articles proposés au Roy par le sieur de Monts, 6 nov. 1603, Commission du 8 nov. 1603. Documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, Vol. I, pp. 40-43.

c'était tout simplement un poste de traite et rien de plus, car les marchands de France qui fournissaient les fonds à Champlain ne songeaient qu'à développer le fructueux trafic des fourrures, sans se préoccuper de faire prospérer le pays.

Hébert, inspiré par Champlain, comprit que la Nouvelle-France pouvait et devait compter pour sa subsistance sur autre chose que les provisions apportées par les vaisseaux.

Sa hache abattit les grands arbres qui balançaient leurs cimes là où s'élèvent aujourd'hui la Cathédrale, l'Archevêché, le Séminaire et l'Université. Sans autre instrument que sa bêche, il tourna et retourna cette terre jusqu'à ce qu'elle fut prête à recevoir la semence. Il y jeta les grains de France et y planta des pommiers et des rosiers et vit enfin se pencher, au souffle de la brise, les épis dorés, les fleurs et les fruits de la patrie de là-bas (1). Avec quel intérêt Champlain suit les premiers essais de culture!

A son retour, dans l'été de 1618 (27 juin) comme il est heureux de constater le succès de son premier colon: "Je visitay, dit-il, les lieux, les labourages des terres que je trouvay ensemencées et chargez de beaux bleds; les jardins, chargez de toutes sortes d'herbes, comme choux, raves, laitues, pourpiées, oseille, persil et autres herbes, citrouilles, concombres, melons, poix, fèves et autres légumes aussi beaux et avancez qu'en France, ensemble les vignes transportées et plantez... bref le tout s'augmentant et accroissant à la vue de l'œil" (2).

Malgré tout, les associés de la Compagnie ne faisaient absolument rien pour peupler la colonie, "craignant que si le pays s'habitât leur pouvoir se diminuerait, ne faisant en ces lieux tout ce qu'ils voudraient et seraient frustrés de la plus grande partie des pelleteries qu'ils n'auraient que par les mains des habitants... Considérations pour jamais n'y rien faire pour tous ceux qui auront de semblables desseins" (3).

Pressés par Champlain de remplir leurs engagements, les directeurs de la Compagnie promirent de faire passer en la Nouvelle-France dans l'été de 1619 "quatre-vingt personnes y compris le chef, trois Pères Récollets, commis, officiers, ouvriers et laboureurs" (4).

La compagnie de Montmorency.

Cette promesse fut oubliée comme toutes les autres. Le duc de Montmorency, qui avait succédé au duc de Condé, comme vice-roi, voyant la mauvaise foi de la compagnie des Marchands révoque leurs privilèges et fonde une nouvelle compagnie à la tête de laquelle il met

(1)—En 1917, il y aura trois cents ans que Louis Hébert traversa la mer pour venir commencer le défrichement du Canada. Ce troisième centenaire sera-t-il célébré? Espérons, qu'à la Haute-Ville-de-Québec, où mûrit la première moisson, on élèvera un monument à Louis Hébert et à son admirable femme. Jamais le pays n'aura plus belle occasion d'honorer et de glorifier le travail de la terre, la force d'âme et les vertus de nos ancêtres (Laure Conan, *Louis Hébert*, 1912, page 39).

(2)—Œuvres de Champlain. Edit. Laverdière. Tome IV, p. 128.

(3)—Id. Tome V, p. 317.

(4)—Id. Tome V., p. 317.

Guillaume et Emery de Caen. Champlain conserve son titre de lieutenant-général (1620).

En 1624, le duc de Montmorency cède sa charge de vice-roi à son neveu, Henri de Lévis, duc de Vantadour.

Ce fut ce vice-roi qui accorda à Louis Hébert, le 28 janvier 1626 "pour en jouir en fief noble" le morceau de terre que Champlain lui avait d'abord concédé au lieu de Québec. Il lui faisait don en même temps de "l'estendue d'une lieue française de terre située proche le dit Québec", sur la rivière St-Charles. (1).

Ainsi Louis Hébert serait non seulement le premier colon canadien, mais encore le premier seigneur de la Nouvelle-France. Le 10 mars de la même année, le duc de Ventadour accordait aux Jésuites, arrivés à Québec l'année précédente, également sur les bords de la rivière St-Charles, une concession connue plus tard sous le nom de Notre-Dame-des-Anges. (2).

Ce sont là les seules concessions de terrain qui semblent avoir été faites au Canada, avant l'établissement de la compagnie des Cent-Associés. Champlain qui était passé en France en 1624, retourna à Québec au printemps de 1626. A son arrivée, il trouva que tout était à l'abandon. Les ouvriers de l'Habitation avaient même négligé d'amasser du fourrage suffisant pour les bestiaux; pour les nourrir, Champlain les fit transporter dans les riches pâturages du Cap-Tourmente, et érigea une maison et une étable à l'endroit même où se trouve la petite ferme du Séminaire (3).

Malgré les efforts de Champlain, les habitants négligeaient la culture de la terre pour se livrer à la traite des pelleteries et bien qu'il se fût écoulé vingt ans depuis la fondation de Québec, il n'y avait que cinquante-cinq personnes dans la colonie et une seule famille qui retirât sa subsistance de la culture. (4).

Les associés de la compagnie de Montmorency et leurs représentants, les sieurs de Caen, ne s'occupaient nullement de remplir leurs engagements; ils étaient satisfaits "pourvu qu'on leur donnast d'intérêts les quarante pour cent" dit Champlain, et il ajoute: "C'est en un mot que ceux qui gouvernent la bourse font et défont comme ils veulent" (5).

Ces plaintes arrivèrent aux oreilles du puissant cardinal Richelieu, Celui-ci proclama aussitôt la dissolution de la compagnie de Montmorency, et organisa, pour la remplacer, la compagnie des Cent Associés.

(1)—Pièces et Documents relatifs à la tenure seigneuriale 1851, page 373.

(2)—Id. page 53.

(3)—Champlain. Edit. Laverdière. Tome VI., p. 125.

(4)—Id. Tome VI., p. 148.

(5)—Id. Tome VI., p. 132.



Labour en terre neuve. Scène canadienne. D'après un tableau de A. Masselotte.

CHAPITRE II.

LA COMPAGNIE DES CENT-ASSOCIÉS. (1627-1663)

Richelieu, en établissant la compagnie des Cent-Associés n'entend pas être trompé. Dès le premier article de la charte qu'il accorde aux membres de la société, le 29 avril 1627, il les oblige à faire passer dans la Nouvelle-France, l'année suivante, (1628) deux ou trois cents hommes de tous métiers et d'y établir, dans l'espace de quinze ans, au moins quatre mille colons des deux sexes. La compagnie devait les loger, les nourrir et les entretenir du nécessaire, pendant trois années; leur distribuer ensuite des terres défrichées, avec le blé pour les ensemençer une première fois.

Ces charges étaient assez onéreuses. En compensation des avances qu'elle devra faire, la Compagnie reçoit "en toute propriété, justice, et seigneurie" la Nouvelle-France et la Floride. Elle pouvait y ériger des seigneuries, sauf la confirmation royale, y faire la traite des pelleteries à perpétuité et y jouir seule du commerce par terre et par mer, pendant quinze années.

"L'institution féodale pour toute la Nouvelle-France", dit Sir L. H. Lafontaine, "a son origine dans cette concession royale de 1627-1628" (2).

La compagnie se mit en mesure de remplir immédiatement ses obligations et, dès le printemps, elle dépêcha de Dieppe, (28 avril 1628), sous les ordres de l'amiral Roquemont, quatre navires qui apportaient à Québec "toutes commodités nécessaires et quantité d'ouvriers et familles qui venaient pour habiter et défricher la terre" (3).

Malheureusement la guerre venait d'éclater entre la France et l'Angleterre. Roquemont à son entrée dans le fleuve rencontra la flotte des Kirke qui avaient renoncé à s'emparer de Québec, après la fière réponse de Champlain. Pour se dédommager, ils attaquèrent Roquemont qui fut obligé de se rendre; les colons et les secours si impatiemment attendus à Québec, furent ramenés en France.

L'année suivante, Louis Kirke reparut devant Québec, la famine obligea Champlain à capituler le 19 juillet 1629. Champlain, les religieux, les commis de la Compagnie repassèrent en France, sur les vaisseaux de Louis Kirke.

Néanmoins, la famille de Louis Hébert, dont le chef était décédé le 25 janvier 1627 (4), Guillaume Couillard, Adrien Duchesne, Abraham, Martin, Pierre Desportes, Nicolet Pivert et leurs familles, Jean Nicolet et Nicolas Marsolet, ne voulurent pas quitter le rocher de Québec; ils

(1)—Acte pour l'établissement de la compagnie des Cent-Associés. Edits et Ordonnances, pp. 5 et 11.

(2)—Tenure seigneuriale. Décisions des tribunaux. Observations de sieur L. H. Lafontaine pp.

216.

(3)—Œuvres de Champlain. Edit. Laverdière. Tome VI., p. 180.

(4)—Sagard. Hist. du Canada. 1686, p. 591.

étaient déjà des habitués, les vrais habitants; "c'était la partie stable et comme le germe fécond des meilleures familles qui se soient développées en Canada."

A son arrivée en France, Champlain apprend que la paix entre les rois de France et d'Angleterre a été signée le 24 avril 1629, avant la reddition de Québec. Il s'emploie de son mieux pour faire restituer le Canada, mais les choses traînent en longueur et ce n'est que trois ans plus tard, par le traité de Saint-Germain-en-Laye (29 mars 1632), que le Fort et l'Habitation de Québec sont rendus à la France.

Il s'en est fallu de bien peu que la Nouvelle-France ne fût abandonnée. Elle retournait enfin à ses anciens maîtres, mais tout était à recommencer.

La compagnie des Marchands

Pour comble de malheur, la compagnie des Cent-Associés, en raison des grandes pertes qu'elle venait de subir, songeait à abandonner le Canada; elle était réduite à un revenu de 10,000 livres. Se voyant dans l'impossibilité de tenir leurs engagements, les associés avaient décidé de laisser entre les mains des marchands de Rouen et de Dieppe, la conduite de la Compagnie, et les avantages du commerce.

Les agents de cette société étaient Jean Rosée, marchand de Rouen, et Antoine Cheffault de la Régnardière, avocat de Paris; Jean de Lauzon, qui devint plus tard notre gouverneur, en était l'intendant. Ils équipèrent la flotte de trois vaisseaux qui ramena Champlain, les pères Jésuites, Massé et Brébœuf et 197 personnes, colons et soldats, au printemps de 1633.

A leur retour, les Français ne retrouvèrent que des ruines. Sans perdre de temps, Champlain commença la restauration des bâtiments qui avaient été négligés et pour commémorer la remise de Québec, par les Anglais, il érigea la chapelle de Notre-Dame-de-Récouvrance, à la Basse-Ville.

Au mois de juillet 1634, il envoie le sieur Laviolette commencer la construction du fort des Trois-Rivières, et va le rejoindre quelques jours plus tard, pour assister lui-même à la traite et renouer amitié avec les sauvages.

Premiers établissements

Un groupe de colons était débarqué à Québec, le 4 juin précédent (1634) (2). Ce contingent avait été organisé par Robert Giffard, chirurgien, qui avait résidé à Québec avant l'occupation des Anglais. Ce Robert Giffard s'était fait concéder par la compagnie des Cent-Associés, le 15 janvier 1634, "une lieue de terre à prendre le long de la

(1)—Garneau, Histoire du Canada, 5ème Edit. Tome I, p. 148. Note VII.

(2) Relation des Jésuites 1634, p. 88.

coste du fleuve de St-Laurent, sur une lieue et demi de profondeur dans les terres à l'endroit où la rivière appelée Notre-Dame de Beauport entre dans le dit fleuve, icelle rivière comprise" (1) "Il devait réaliser dans sa perfection le type du seigneur colonisateur" dit Salone (2)

La Compagnie lui avait octroyé la concession en toute justice, propriété et seigneurie à perpétuité "à condition d'un seul hommage lige à chaque mutation de passeur avec une maille d'or du poids d'une once et le revenu d'une année, de ce que le dit sieur Giffard se sera réservé après avoir donné en fief ou à cens et rentes tout ou en partie des dits lieux". En outre, il était statué "que les hommes que le dit Giffard ou ses successeurs feraient passer en la Nouvelle-France, tourneraient à la décharge de la dite compagnie en diminution du nombre qu'elle doit y faire passer".

On comprend ici l'intention de la compagnie des Cent-Associés. Se sentant dans l'impuissance de peupler la colonie, elle avait décidé de se décharger de ce soin sur un certain nombre de gentilshommes auxquels elle concéderait de grandes étendues de terrain avec l'obligation de sous-concéder à des colons qu'eux-mêmes recruteraient. C'est pour répondre à cet engagement que le seigneur de Beauport avait fait une propagande fructueuse dans son pays natal, à Mortagne, au Perche.

Il conduisait dans ce premier convoi trente à quarante personnes, parmi lesquelles, M. le Sueur de Saint-Sauveur, prêtre, curé de Harcourt, Juchereau du Maure et Juchereau des Chatelets, qui avaient apporté un concours précieux à Giffard, dans son travail de recrutement, le sieur Jean Bourdon, homme d'un grande probité, qui devait jouer un rôle considérable dans la colonie; Marin Boucher, Gaspard Boucher, Zacharie Cloutier, Jean Guyon, Noël Langlois, dont les descendants sont répandus par tout le Canada, faisaient également partie de ce convoi. Tous ces colons semblent d'abord s'être établis auprès de Giffard.

"Au reste", dit Salone, "Robert Giffard, ne s'est pas mis en campagne uniquement pour recruter les hommes de travail dont il a personnellement besoin. Il a recruté des colons pour toute la colonie. Et c'est à lui que revient la gloire d'avoir provoqué cette émigration percheronne, qui, de 1634 à 1663, a fourni au Canada plus de cinquante chefs de famille. Le chirurgien de Mortagne est un des fondateurs de la colonie française du Canada. Avec une vingtaine de collaborateurs de cette activité et de ce désintéressement, le problème était résolu; la Nouvelle-France était peuplée" (3).

Champlain eut le bonheur d'assister à l'arrivée de ce convoi et de celui de 1635. Quelle joie pour lui de voir enfin la réalisation de ses plus légitimes ambitions. Il ne devait pas jouir longtemps de son bonheur; le 25 décembre 1635, il expirait, emporté par la paralysie.

Son successeur Charles Huault de Montmagny, n'arriva à Québec,

(1)—Tenure seigneuriale, Pièces et Documents, 1852, p. 386.

(2)—La Colonisation de la Nouvelle-France, p. 55.

(3)—La Colonisation de la Nouvelle-France, p. 57.

que le 15 juin 1636. La commission royale le nommant gouverneur était datée du 15 janvier 1636 (1).

La mort de Champlain n'arrêta pas le mouvement de la colonisation; l'élan était donné et le travail de recrutement se poursuivait avec un entrain admirable.

La compagnie de la Nouvelle-France, encouragée par le succès de l'expérience qu'elle avait tentée avec Giffard, continuait de distribuer des seigneuries.

Le 15 janvier 1636, elle concédait à Jean de Lauzon, la fameuse seigneurie de la Cité (2), qui "sur la rive droite du St-Laurent allait de la rivière St-François au saut St-Louis et qui dans le sens de la profondeur franchissait la frontière actuelle des Etats-Unis" (3) et le fief du Cap-Rouge, à Noël Juchereau des Chastelets (4).

À la même date, elle concédait encore à Jean de Lauzon, mais sous un prête-nom, Simon le Maistre, la rivière Bruyante (5), plus tard la seigneurie de Lauzon et, au même, sous un autre prête-nom, Gérard de la Chaussée, l'île de Montréal (6).

La concession la plus importante du 15 janvier 1636, est bien celle de la côte de Beaupré, au sieur Antoine Cheffault de la Régnardière (7) et celle de l'île d'Orléans, au sieur Jacques de Castillon. (8) Cheffault et Castillon, d'après un acte du 28 février 1636, avaient obtenu ces concessions pour un syndicat (la compagnie de Beaupré), composé de huit membres, dont eux-mêmes faisaient partie. Les six autres membres étaient Jean Rosée, Jacques Berryer, seigneur de Mauselmont, Jacques Duhamel, marchand de Rouen, le conseiller Fouquet, Jean de Lauzon, Noël Juchereau des Chastelets, le seul qui résidât dans la colonie.

Ce sont eux qui de 1636 à 1645 vont avoir en mains les intérêts du Canada.

Est-ce dû au travail de recrutement des associés de la compagnie de Beaupré? Toujours est-il qu'au printemps de 1636, le Père Lejeune signale l'arrivée d'une quantité de familles (9), entr'autres celles des LeGardeur de Repentigny et de Tilly, et celles des Leneuf de la Potherie et du Hérisson, formant en tout quarante-cinq personnes. Etienne Racine, Robert Caron et Claude Poulin, qui se marièrent à Québec, et furent les premiers habitants de Beaupré, vinrent probablement avec

(1)—Ce rapprochement de dates est curieux. " Pendant que le Père de la colonie était là agonisant sur un lit de douleurs, à mille lieues de lui par de là les mers, les membres de la compagnie de la Nouvelle-France, délibéraient sur le choix de son successeur. Voilà à quoi auraient abouti tant d'efforts après trente années de lutttes et de déboires, après avoir été trahi par les siens, Champlain se voyait sur le point de triompher de tous les obstacles. Il était rendu au terme de ses trois années de gouvernement, il est vrai, mais il pouvait espérer que la compagnie qu'il avait si fidèlement servie, le maintiendrait à son poste. Mais non, on le rappelait à son insu et sans que rien pût faire prévoir un pareil dénouement. La mort était venue lui épargner cette humiliation dernière et avait été véritablement pour lui la délivrance." (Edmond Roy, *La N.-France*, 1906, p. 107).

(2)—Archives provinciales, Actes de Foy et Hommage. 1668. Fol. 39.

(3)—Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*. Vol. I, page 43.

(4)—Archives provinciales. Actes de Foy et Hommage. 1667.

(5)—Tenure seigneuriale. Pièces et Documents. 1852, p. 24.

(6)—Faillon. *Histoire de la Colonie française*. Tom. I, p. 349.

(7)—Tenure seigneuriale. Pièces et Documents, p. 342.

(8)—Idem, p. 350.

(9)—Relation des Jésuites, 1636, p. 3.

ce convoi (1). LeGardeur de Repentigny, s'établit à l'est du Sault Montmorency, Leneuf de la Potherie s'était fait concéder, avant de quitter la France (15 janvier 1636), la seigneurie qui devint plus tard la baronnie de Portneuf (2).

De 1636 à 1640 les colons semblent venir régulièrement mais en petit nombre. Le recrutement se faisait en France par les relations que les familles de cultivateurs établies à Québec et aux Trois-Rivières, entretenaient avec leurs parents de la mère-patrie.

Les trois frères Gagnon, Mathurin, Jean et Pierre, Paul de Rainville, Jean Cochon, Julien Mercier, Robert Drouin, Louis Gagné qui s'établirent au Château-Richer, arrivèrent durant ce laps de temps; de même Louis Sédillot, Henri Pinguet, Antoine Brassard, Noël Morin qui se fixèrent dans la banlieue de Québec.

Les colons stables établis aux Trois-Rivières, en l'année 1640, étaient Jean Godefroi, Thomas Godefroy, Jacques Hertel, Leneuf de Hérisson, Jean Nicolet, Sébastien Dodier, François Marguerie, Guillaume Hertel, Guillaume Pépin, Bertrand Fafard, Pierre Blondel, Jean Poisson, Christophe Chénier.

Ainsi donc Québec, Beauport, la côte de Beaupré et Trois-Rivières avaient une population sédentaire et habituée. Quel pouvait être le chiffre de cette population? Nous croyons qu'elle peut être estimée à trois cent quarante personnes.

De 1608 à 1640, 296 immigrants étaient venus de France (3). L'abbé Tanguay a compté 73 naissances et 92 décès durant cette période (4) ce qui amène une diminution de 14 et donne 284 âmes, mais en ajoutant à ce nombre, la population flottante, les fonctionnaires, les religieux, les religieuses et leurs engagés, nous arrivons à une population totale de 340 âmes. C'était encore bien peu pour une colonie qui comptait tout près de quarante ans d'existence.

Fondation de Montréal

Un événement important allait imprimer un nouvel essor à la colonisation: c'est l'établissement de Montréal. Sous l'influence des Jésuites du Canada et des Relations qu'ils publiaient chaque année "la Société de Notre-Dame de Montréal" fut organisée. Jérôme Royer, sieur de la Dauversière, fut l'âme de cette société. Il trouva de précieux auxiliaires en un jeune prêtre, Jean Jacques Olier, qui devait fonder la compagnie de St-Sulpice et Pierre Chevrier, baron de Faucamps. La compagnie compta bientôt 30 membres.

Le but des sociétaires est tout-à-fait désintéressé. Ils veulent établir une colonie de gens choisis, et "travailler purement à procurer la

(1)—Ferland. Régistres de Notre-Dame de Québec, p. 28.

(2)—Tenure seigneuriale. Pièces et Documents, p. 104.

(3)—De ce nombre le Perche et la Normandie en avaient fourni 178, l'Île de France 30, et l'Aunis, 23. L'abbé S. Lortie, L'Origine et le Parler des Canadiens-français, p. 11.

(4)—Tanguay. A travers les registres pp. 19 et 26.

gloire de Dieu". A l'encontre des autres compagnies organisées jusqu'à ce jour, ils ne s'attendent à aucun espoir de gain et s'interdisent absolument de faire la traite.

Le 7 août 1640, M. de Lauzon, leur abandonne l'île de Montréal, concession ratifiée, par la compagnie des Cent-Associés, qui se réserva tout de même la partie occidentale de l'île (17 décembre 1642) (1), Paul de Chomedy, sieur de Maisonneuve fut chargé de diriger les colons et de voir à les établir sur place.

Dès l'été de 1641, Maisonneuve quitte la Rochelle avec mademoiselle Mance, et un premier groupe comprenant 47 personnes. Ils hivernent à Québec, et au printemps suivant se rendent à Montréal où ils débarquent, le 17 mai. Ville-Marie était fondée. Une seconde recrue de 12 hommes, sous la conduite de M. de Repentigny arriva dans le courant du mois d'août (2).

Une troisième recrue de 40 hommes arriva au mois d'août 1643 (3), enfin une quatrième recrue et une compagnie de 60 soldats fut envoyée par la société en 1644, sous la direction d'un monsieur de la Barre (4).

Première guerre iroquoise

Hélas! ces beaux débuts allaient être brusquement arrêtés par la guerre des Iroquois qui devaient ensanglanter la Nouvelle-France, pendant 26 ans, jusqu'à l'arrivée de M. de Tracy en 1667, et faire plus de 200 victimes (5), "chiffre énorme et qui prend toute sa valeur, dit Salone (6), quand on le rapproche du chiffre total de la population, un peu plus de deux cents en 1641, (nous l'avons estimée à 340 âmes en 1640), un peu plus de deux mille en 1663. On peut dire que la population coloniale a été, dans le sens littéral du mot, décimée. Et puis la plupart de ceux qui périssent, ce sont des hommes faits, récemment mariés ou sur le point de se marier. Un homme tué par les Iroquois c'est presque toujours une famille de colons qui est détruite dans son germe."

Et ce qui ajoute à l'horreur de la situation, c'est que la Nouvelle-France est pratiquement abandonnée par l'Ancienne de 1642 à 1653. Richelieu et Louis XIII sont disparus, le pouvoir est tombé aux mains d'une régente sans expérience, la guerre civile règne par tout le royaume. Par contre, la compagnie des Cent-Associés est ruinée, la traite des pelleteries est pratiquement suspendue, le castor se vend à vil prix en France, et la Société fait des pertes immenses. Le 14 janvier 1645, elle cède le privilège de la traite à la compagnie des Habitants (7).

Cette nouvelle compagnie obtenait la liberté du commerce pour son compte sans remplacer toutefois celle des Cent-Associés. En retour,

(1)—Edits et Ordonnances. Vol. I, pp. 25 et 29.

(2)—E. Z. Massicotte. M. S. R. C., 1913. Sect. I, p. 6.

(3)—Idem. p. 7.

(4)—Idem. p. 8.

(5)—Garneau. Hist. Canada. 5ème Edit., p. 169. Note 117.

(6)—La Colonisation de la Nouvelle-France, p. 98.

(7)—Edits et Ordonnances. Vol. I, pp. 28-29.

les Habitants s'engageaient à pourvoir à l'entretien du gouverneur, des soldats et à la défense de la colonie.

Cette compagnie appelée "des Habitants", ne renfermait cependant aucun habitant dans le sens local du mot. Elle était formée de six ou sept gentilshommes: LeGardeur de Repentigny, de Tilly, Leneuf de la Potherie, du Hérisson, Jean et Paul de Godefroy, Robineau de Bécancourt, Juchereau du Maure, des Chastelets, Olivier le Tardif, Jean Bourdon, qui ne cultivaient pas la terre, préférant exercer des fonctions publiques (1).

Les Iroquois qui étaient venus signer la paix aux Trois-Rivières en 1645, reprirent les armes au printemps de 1646, plus féroces que jamais. Après un massacre général des Hurons, ils étaient devenus maîtres de tout le Haut-Canada.

M. de Montmagny, découragé d'un tel état de choses, demanda son rappel en 1648. M. D'Aillesboust, son successeur, fut remplacé en 1651, par M. de Lauzon qui ne fit pas mieux que ses prédécesseurs pour secourir la colonie.

La situation était devenue tellement désespérée dans l'été de 1650 que l'on songeait à retourner en France (2). Montréal était le point de mire des incursions des Iroquois. En 1651, le péril iroquois y était si redoutable qu'on obligea tous les habitants à se retirer dans le Fort et la garnison à se tenir dans l'Hôpital où l'on demeura pendant quatre ans et demi (3).

L'arrivée de M. de Maisonneuve, en 1653, avec une recrue de 108 hommes, tous propres au métier des armes, fit renaître un peu de confiance (4).

De nouveau en 1654, les Iroquois demandent la paix et l'on jouit d'une accalmie pendant l'été de 1655. Le carnage recommence l'année suivante.

La région de Québec qui jusque-là avait été relativement épargnée, fut cruellement éprouvée. Le 20 mai 1656, ces barbares surprirent les Hurons réfugiés à l'île d'Orléans, en tuèrent six et emmenèrent les autres captifs. Les colons de la côte de Beaupré, de la banlieue de Québec et de la côte de Lauzon vivaient dans des alertes continuelles. "C'est le fusil en bandoulière que l'on promenait la charue à travers les troncs d'arbres calcinés. Les femmes faisaient le guet et donnaient l'alarme. Dans les postes avancés des sentinelles veillaient sur des points élevés. A la moindre alerte on se repliait sur le village. A l'époque des semences et des récoltes, on dispersait les soldats dans les côtes pour aider aux habitants. Quatre coups de canons tirés des forts annonçaient le danger. C'était le signal de la retraite et tout le monde rentrait des champs (5)."

(1)—B. Sulte. M. S. R. C. 1896. Sect. I, p. 16.

(2)—Lettres de la Mère de l'Incarnation—Richaudeau. II p. 150.

(3)—Garneau. Hist. du Canada, 5ème Edit. Vol. I. Append. CXLIII, p. 562.

(4)—L. Z. Massicotte. Canadian Antiquarian, 1913, pp. 171 et seq.

(5)—J. Ed. Roy, La Seigneurie de Lauzon, Vol. I, p. 179.

La terre produisait bien. "Dieu a tellement béni les labours, écrit la Mère de l'Incarnation, en 1650, que la terre donne des blés très bons et en assez grande quantité pour nourrir ses habitants. L'air y est plus chaud à présent que la terre est plus découverte et moins ombragée de ces grandes forêts qui la rendaient si froide" (1).

Concessions de seigneuries.

La compagnie avait cependant concédé, depuis 1637 un certain nombre de seigneuries. En 1637, D'Autray, à Jean Bourdon et Godefroy à Jean Godefroy; en 1640, Deschambault à François de Chavigny; en 1646, la rivière du Sud, les îles aux Oies et aux Grues, à M. de Montmagny; en 1647, St-Gabriel, à Robert Giffard, Portneuf, au sieur de la Potherie, Gentilly, à Nicolas Marsolet, Repentigny et Bécancourt, au sieur Legardeur de Repentigny; en 1649, Vieux-Pont, à Michel Leneuf de Hérisson, Jacques-Cartier, à Anne Gasnier, femme de Jean Bourdon; en 1651, Sillery, aux sauvages chrétiens; en 1652, Gaudarville, à Louis de Lauzon, Ste-Croix, aux Ursulines, St-Ignace, aux religieuses Hospitalières, la Rivière-des-Prairies et l'Assomption, à M. de Lauzon de Charny; un fief sur la rivière St-Charles, à Marie Guillemette Hébert; en 1653, La Pointe-aux-Trembles et la Malbaie, à Jean Bourdon, Grosbois, à Pierre Boucher; Mille-Vaches, à Robert Giffard, la Pointe-à-la-Caille, à Noël Morin; en 1655, St-Etienne-de-Lauzon, à Etienne de La Fond; en 1656, St-Denis, à Juchereau de St-Denis, la Pointe-du-Lac, à Jean Seigneuret; en 1657, Longueuil, à Charles Lemoine. (2).

Les défrichements étaient fort peu avancés dans toutes ces seigneuries qui n'existaient réellement que sur le papier.

Le 11 juillet 1658, un nouveau gouverneur était débarqué à Québec, Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson. L'année suivante, on recevait avec grande pompe, le premier évêque de la Nouvelle-France, François-de-Montmorency de Laval. Enfin il faut signaler à l'automne de 1659 l'arrivée d'une recrue organisée en France, par M. de la Dauversière de la compagnie de Montréal, comprenant 109 personnes, dont 17 ou 18 jeunes filles pour Québec (3).

La joie causée par l'arrivée de l'évêque et d'un groupe aussi important de colons et de soldats fut de courte durée, car on apprit au printemps de 1660, par un prisonnier, que les Iroquois étaient sur le point de venir attaquer Québec et de mettre le pays à feu et à sang (4).

Dollard et ses compagnons sauvèrent la colonie, mais ce ne fut qu'un moment de répit; pendant l'été de 1661, ces barbares furent encore plus agressifs que les années précédentes, tuant ou emmenant prisonniers plus de cent Français et poussant leurs incursions jusqu'au Cap Tourmente (5).

(1)—Lettres de la Mère de l'Incarnation. Richaudeau II, pp. 136 et 137.

(2)—Les titres de concession de ces différentes seigneuries sont contenus dans le premier volume des Pièces et Documents relatifs à la Tenure seigneuriale, 1853.

(3)—E. Z. Massicotte, *Canad.-Antiq.*, 1913, pp. 63 et 219.

(4)—Lettres de la Mère de l'Incarnation—Richaudeau II, pp. 148 et 149.

(5)—Lettres de la Mère de l'Incarnation, Richaudeau II, p. 203.

M. d'Avaugour, qui venait remplacer M. d'Argenson comme gouverneur, comprit en débarquant à Québec (30 avril 1661), que l'envoi seul d'un fort contingent de troupes pouvait sauver la colonie vouée à une destruction imminente. Il adressa au roi un pressant mémoire, implorant son secours immédiat (1).

De leur côté, les habitants du pays députèrent Pierre Boucher, ancien gouverneur des Trois-Rivières, pour porter leurs représentations au roi. Louis XIV écouta M. Boucher avec une curiosité sympathique. Il l'interrogea longuement sur les ressources de la colonie, sur la qualité des terres, sur le nombre des habitants et la quantité des enfants.

‘ Ce fut un des points, écrit la Mère de l'Incarnation, sur lesquels le roi questionna le plus M. Boucher, savoir si le pays était fécond en enfants. Il l'est en effet, et cela est étonnant de voir le grand nombre d'enfants très beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle, si ce n'est que par accident ’ (2).

A la demande du roi, M. Boucher écrivit un petit livre où il donne un aperçu absolument vrai de la Nouvelle-France (3). Le 6 novembre 1662, il était de retour à Québec. Il avait quitté la France, emmenant avec lui cent soldats et environ 300 colons, (4) qu'il avait lui-même recrutés en partie dans le Poitou. Malheureusement 33 de ces colons étaient morts pendant la traversée (5).

Révocation de la compagnie des Cent-Associés.

Louis XIV venait de conclure la paix avec l'Espagne. Il va prendre en mains le gouvernement de la Nouvelle-France, avec Colbert comme secrétaire d'Etat à la Marine. Cette décision entraîne la retraite des Cent-Associés et par là même, celle de la compagnie de Rouen et du syndicat des Habitants. Le 23 février 1663, les Cent-Associés remettent la Nouvelle-France au roi. Le roi en reprenant le gouvernement direct du Canada, y crée un conseil souverain, composé du gouverneur, de l'évêque, d'un procureur général et de cinq conseillers; il nomme en même temps un intendant chargé spécialement de la justice, de la police et des finances, le sieur Robert, qui ne vint cependant pas au pays.

Le chevalier Augustin Saffray, de Mézy, qui venait remplacer M. d'Avaugour, débarque à Québec, le 15 septembre 1663. Sur trois cents immigrants qui s'étaient embarqués avec lui à la Rochelle, 60 moururent durant la traversée, et 75 restèrent à Terre-Neuve; il n'en parvint que 159 à Québec. De ce nombre étaient 35 jeunes filles (6).

Ces envois malgré leur médiocre résultat, ramenèrent l'espoir dans le pays. On sentait qu'une ère nouvelle allait commencer.

(1)—Mémoire de ce qui serait à faire pour se fortifier contre les insultes des Iroquois en Canada, A. C. C. G., Vol. 2, fol. 46.

(2)—Lettres de la Mère de l'Incarnation, Richaudau, Vol. II, p. 225.

(3)—Hist. Véritable et naturelle des mœurs et production du pays de la Nouvelle-France ou également dite le Canada. A Paris, chez Florentin Lambert, M.D.C.L.X.I.V.

(4)—Faillon, Hist. de la Colonie française II, p. 499.

(5)—Lettres de la Mère de l'Incarnation. Richaudau, II p. 223.

(6)—Jugements et délibérations du Conseil Souverain I, pp. 201-203.

La population.

Avant d'aller plus loin, établissons le chiffre de la population maintenant installée sur les rives du Saint-Laurent. Nous l'avons fixée à 340 âmes en 1640. L'excédent des naissances sur les décès de 1640 à 1663 est de 891 (1). L'abbé S. Lortie a calculé que 964 émigrants vinrent au Canada durant la période de 1640 à 1660, (2) et on peut dire sans exagération que 300 personnes vinrent de France dans les années 1660 à 1663. En additionnant ces chiffres, nous arrivons à un total de 2495 âmes. Ce dernier état qui représente le nombre des Français habitués dans la colonie, semble exact; il correspond avec celui que donne le Père Leclercq "2500 au plus" (3).

"Une étape a été franchie qui est décisive. La race française a pris possession de son domaine d'Amérique. Deux mille cinq cents âmes, cela est peu de chose, sans doute, pour occuper solidement sur plus de soixante lieues les deux rives du St-Laurent. Mais c'est ici le cas de dire que la qualité compense la quantité. Cette poignée d'hommes est physiquement et moralement une élite; elle s'est parfaitement naturalisée dans sa patrie nouvelle, surtout elle a réalisé à la lettre le "Croissez et multipliez-vous" de l'Evangile. Si bien que l'on peut se demander si elle n'a pas fourni à la nation canadienne autant et même plus que tous les contingents réunis des émigrations postérieures. Elle lui a donné dans tous les cas, ses familles les plus fécondes. Dès à présent, ces deux mille cinq cents Canadiens sont prêts à jouer vis-à-vis des nouveaux arrivants, le rôle d'éducateurs et de dirigeants. Ils vont encadrer, instruire, discipliner les colons de Colbert" (4).

CHAPITRE III.

UNE ÈRE DE PROGRÈS (1663-1672).

Le roi ne reprit le Canada à la compagnie des Cent-Associés que pour le remettre entre les mains de la compagnie des Indes Occidentales. Par édit royal du 28 mai 1664 (5), cette compagnie devint maîtresse de toutes les possessions françaises dans l'hémisphère américain et sur la côte africaine de l'Atlantique en toute seigneurie, propriété et justice avec le monopole du commerce et de la navigation, à la condition de subvenir aux frais du culte et des missions, et de contribuer à la colonisation de cet immense domaine.

(1)—Tanguay. Notes sur les Régistres, pp. 32, 41, 57.

(2)—De ces 964 émigrants, 467 viennent des provinces du nord ouest de la France, Normandie, Perche, Maine et Bretagne, 22 de la Beauce, 76 de l'Île de France et 206 de l'Aunis, du Poitou et de la Saintonge. L'origine et le parler des Canadiens-Français, pp. 11 et 12.

(3)—Etablissement de la foi, 1691. Vol. II, p. 4.

(4)—Salone. La Colonisation de la Nouvelle-France, pp. 139 et 140.

(5)—Edits et ordonnances, Vol. I., p. 40.

L'intendant Talon.

En même temps Louis XIV chargea un vieux gentilhomme, Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, qu'il nomma vice-roi de l'Amérique, de se rendre au Canada pour y rétablir la paix et l'union entre les chefs et réduire les Iroquois. Daniel Rémy, sieur de Courcelles, fut choisi pour remplacer comme gouverneur général, le sieur de Mésy (1665), et Jean Talon fut nommé intendant de la Nouvelle-France, (23 mars 1665). Plusieurs régiments de soldats reçurent l'ordre de s'embarquer pour le Canada.

Le 19 juin 1665, quatre compagnies du régiment de Carignan-Salières arrivent à Québec, (1). Le 30, c'est le vice-roi, le marquis de Tracy, qui débarque avec quatre nouvelles compagnies (2). "Les navires ne débarquent pas seulement des soldats ; ils amènent aussi des colons, des filles à marier, des artisans (3), ils apportent des armes, des munitions, des provisions, des animaux domestiques. A chaque nouveau bâtiment qui entre en rade, c'est une nouvelle explosion de joie. Le 16 juillet (4), grande sensation à Québec, on a débarqué douze chevaux ; la population québécoise, qui n'en a point vu depuis le cheval solitaire de M. de Montmagny (1647), admire ces nobles bêtes et les sauvages contemplent avec étonnement ces "originaux de France" si dociles à la voix de l'homme Et tout l'été cela se continue. Le 12 septembre le "St-Sébastien" portant les sieurs de Courcelles et Talon mouille devant Québec, suivi deux jours après de la "Justice", portant huit compagnies de soldats. Au résumé, la colonie se voyait fortifiée de quatre ou cinq cents colons, artisans ou journaliers. Une petite armée de douze ou treize cents hommes d'élite lui promettait une sécurité inconnue depuis vingt ans. La présence des trois éminents fonctionnaires, MM. de Tracy, de Courcelles et Talon mettait le comble à la joie générale" (5).

Il fallait d'abord arrêter les incursions des sauvages Iroquois. Tracy fit bâtir trois forts sur la rivière Richelieu, l'un à Sorel, l'autre à Chambly et un troisième appelé Ste-Thérèse, à trois lieues plus haut. Un autre poste fut établi, l'année suivante, à St-Anne, dans l'île Lamotte, à l'entrée du lac Champlain (6).

A l'automne de 1665, trois cantons Iroquois demandèrent la paix. Pour réduire les Agniers et les Onneyouts, Courcelles entreprit dans l'hiver de 1666, une campagne qui se termina presque par un désastre. Tracy résolut d'en finir avec ces barbares ; à la tête de treize cents hommes il se rendit, dans l'été de 1666, jusqu'au centre de leurs bourgades qu'il réduisit en cendres.

Les chefs Agniers et Onneyouts signèrent alors la paix qui devait assurer dix-sept années de tranquillité à la Nouvelle-France.

(1)—Relation des Jésuites, 1665, p. 25.

(2)—Id. p. 35.

(3)—Journal des Jésuites, 2 Octobre, p. 335.

(4)—Idem, p. 332.

(5)—Jean-Talon, M. Chapais, pp. 63-64.

(6)—Garneau, 5ème Edit. pp. 245-246.

Débarrassé des Iroquois, Talon se mit à l'œuvre; il s'agissait de peupler la Nouvelle-France, d'en faire le plus beau fleuron de la couronne de France. Qu'on lise la lettre qu'il adressait à Colbert en date du 4 octobre 1665 (1), et l'on verra qu'il avait des idées grandioses, des plans magnifiques, qu'il ne devait cependant réaliser qu'à moitié. Louis XIV et Colbert refusèrent d'entrer dans ses vues, craignant de dépeupler le Royaume pour peupler le Canada; la colonisation, il fallait la pratiquer avec parcimonie; avec l'espoir d'obtenir de bons résultats, insensiblement, par la succession d'un temps raisonnable (2). Il fallait avant tout établir le commerce et ne pas toucher au monopole de la compagnie.

Tout de même, si Louis XIV n'entra pas parfaitement dans les vues de Talon, il faut lui rendre cette justice qu'il fut fidèle à la promesse qu'il avait faite en 1660 d'envoyer 300 émigrants chaque année, pendant dix ans. Il tint parole pendant les années 1662, 1663, 1664 et 1665; il fut également fidèle à sa parole pendant les années qui suivirent de 1666 à 1672. C'est Talon lui-même qui nous donne les chiffres des recrues débarquées chaque année (3): 429 émigrants, en 1665, 35 engagés envoyés par la compagnie en 1666; 286 émigrants, en 1667; 228, en 1668; 364, en 1669 (4) près de 200, en 1670 (5) et 250, en 1671 (6). Rien en 1672 et enfin 60 filles en 1673 (7).

Le total des envois de France de 1660 à 1673 serait environ de 3,000 personnes (8). Ces émigrants étaient recrutés, équipés et transportés par la compagnie; chaque personne lui coûtait en moyenne 100 livres: 10 pour le recrutement, 30 pour la fourniture des hardes, 60 pour le passage. Le roi remboursait la compagnie de la dépense.

Comment se composait cette immigration? Il y avait d'abord les *engagés* qui venaient se mettre au service des anciens habitants, lesquels avaient besoin de bons hommes pour défricher leurs terres. Ils devaient y faire un stage de trente-six mois, pendant lequel ils faisaient l'apprentissage de la vie de colon. On leur donnait un salaire qui s'élevait de 20 à 30 écus par an. L'apprentissage fait, on leur distribuait des terres. Ce système préconisé par le Conseil Souverain avait du bon et donna d'excellents résultats au commencement. C'est parmi ces engagés que devait plus tard se recruter les fameux coureurs de bois.

En second lieu, les *filles* que l'on envoyait pour épouser des

(1)—A.C.C.G. Vol. 2, fol. 143.

(2)—Colbert à Talon, 5 avril 1666, A. C. C. G., Vol. 2, fol. 290.

(3)—Observations faites par M. Talon sur l'état présenté à M. Colbert par la compagnie des Indes Occidentales, portant l'emploi des deniers fournis par le roi pour faire passer en Canada, A.C.C.G., Vol. 3, fol. 31.

(4)—Mémoires instructifs de ce qui a été fait pour le Canada, 22 juin 1669, A.C.C.G., Vol. 3, fol. 43.

(5)—Lettres de la Mère de l'Incarnation. Richaudeau, p. 446.

(6)—Ordonnances de fonds pour le passage au Canada de 100 engagés, 150 filles et quelques bestiaux. C. G., reg. des dép. Vol. 3, fol. 20½.

(7)—C. G. rég. des dép. 13 juin 1673, fol. 25.

(8)—L'abbé S. Lortie a compté 2542 émigrants de 1660 à 1680. De ce nombre 481 venaient de la Normandie, 378 de l'Île de France, 293 de l'Aunis, 357 du Poitou. L'origine et le parler des Can. Franc. p. 12.

colons, forment un appoint considérable dans cette immigration. Nous pouvons suivre année par année dans les lettres de la Mère de l'Incarnation, le Journal des Jésuites, la correspondance du gouverneur et de l'intendant, l'arrivée à Québec de ces jeunes filles. Il en vint 100 en 1665, 92 en 1667, un grand nombre en 1668, 150 en 1669, 150 en 1670, 150 en 1671, 30 en 1672, 60 en 1673. Ces filles furent d'abord choisies dans les orphelinats de Paris, mais en 1670 Talon, ayant fait remarquer à Colbert que celles tirées de l'Hôpital de Paris n'étaient pas assez robustes pour résister au climat et aux durs travaux de la culture, celui-ci écrivit à l'archevêque de Rouen, lui demandant d'engager ses prêtres à trouver environ 60 villageoises qui consentiraient à passer en Canada pour s'y marier (1). Ces recrues féminines étaient envoyées autant que possible sous la surveillance et la direction de personnes dignes de confiance. Madame Bourdon, femme de l'ancien procureur général se dévoua à cette œuvre.

A peine débarquées à Québec ou à Montréal, ces filles trouvaient aussitôt à s'établir. Le roi, en 1671, note qu'il a appris avec plaisir que des 165 filles passées au Canada l'année précédente, il n'en reste que quinze à marier (2). Pour encourager les mariages il accordait une dot de 50 livres à chaque nouvelle mariée. L'historien Ferland (3), Benjamin Sulte (4), M. Edmond Roy (5), ont refuté dans des pages magistrales les histoires scabreuses que le baron de Lahontan a imaginées sur le compte de ces filles. "A l'aide des archives des paroisses de Québec et de Montréal et des greffes des notaires, on peut retracer l'origine, la généalogie, l'état de fortune de chacune de ces émigrées... Nos origines sont si pures et si bien dégagées de toute scorie que nous ne craignons pas d'indiquer les sources où il est possible de les saisir sur le vif et dans toute leur intimité. Ce qui nous a surtout étonné en parcourant ces dossiers poudreux c'était de voir quel degré d'instruction possédaient ces filles, quel empressement les plus haut dignitaires mettaient à assister à leurs unions et à apposer leur signature à leur contrat de mariage, de quels soins on les entourait, avec quelle délicatesse on cherchait à leur éviter les ennuis d'un voyage aussi long que celui de France en Canada. Le gouvernement français traitait vraiment d'une façon bien extraordinaire ces pauvres filles perdues de mœurs et de réputation" (6).

Enfin cette immigration se composait de familles entières qui venaient prendre des terres spontanément, le plus souvent sur la demande ou sous la conduite des seigneurs, soit laïques, soit ecclésiastiques (7).

Il faut ajouter à ces recrues expédiées au compte du roi les soldats qui

(1)—Le ministre à l'archevêque de Rouen, 27 février 1670; A. C. reg. des dép. Vol. 2, fol. 15½.

(2)—Lettre à Talon, A. C. reg. des dép. Vol. 3, fol. 22½.

(3)—Notes sur les registres de N.-D. de Québec, pp. 38 et 39.

(4)—Prétendues origines des Canada.-Français, M.S.R.C., 1ère sec. 1885, pp. 18-19.

(5)—Le baron de La Hontan. M.S.R.C. Sect. 1ère, 1894, pp. 155-158.

(6)—Edm. Roy, loc. cit. p. 157.

(7)—Mémoire au Ministre du sieur Patoulet, agissant au lieu et place de M. Talon, absent, sur l'état du Canada. A.C.C.G. Vol. 3, fol. 61.

s'établissent au pays. Talon avait reçu ordre du roi d'en retenir le plus grand nombre possible. Presque tous les officiers du régiment de Carignan et environ 400 de leurs soldats acceptèrent ses offres et se fixèrent dans la colonie.

L'impulsion donnée par le roi au peuplement de la Nouvelle-France en avait considérablement augmenté la population. Le premier recensement officiel, fait par les ordres de Talon, durant les mois de février et de mars 1666, donne 538 familles, formant 3,215 âmes (1).

Le recensement de 1667, fait par M. Talon lui-même, durant les mois de septembre et d'octobre (2), accuse un progrès considérable, 3,918 âmes. Ce recensement donne une statistique intéressante que le recensement de 1666 ne renfermait pas, on constate qu'il y avait alors dans la colonie 11,448 arpents de terre en culture (3). Un relevé officiel fait en 1668 mentionne une population de 5,870 âmes, formant 1,139 familles, 15,642 arpents de terre défrichés. On comptait de plus 412 soldats qui commençaient à s'établir (4). En trois ans la colonie a gagné 3,000 âmes, chiffre considérable quand on songe qu'il faisait plus que doubler la population et que de 1608 à 1665, elle avait à peine atteint un pareil résultat.

La compagnie des Indes Occidentales, à la demande de Louis XIV, ne se contente pas de faire passer des colons en Canada, elle expédie de 1665 à 1672, environ quatre-vingt chevaux et *cavales*, grand nombre de brebis et de porcs. On envoya quelques ânes en 1670. Le recensement de 1667 mentionne 3,107 bêtes à cornes, plus 85 moutons. Le relevé officiel de 1668 indique 3,400 têtes de bétail.

Etablissement des colons.

Il ne suffisait pas de faire venir des immigrants, il fallait voir à les placer. Louis XIV dans les instructions adressées à Talon avant le départ de celui-ci pour le Canada, lui demandait d'éviter le trop grand éparpillement des habitations, de les grouper en bourgs et villages autant que possible. Talon voulut réaliser ce plan et dans les projets et règlements concernant la justice et la distribution des terres proposés à messieurs de Tracy et de Courcelles (5), il déclare comment il entend disposer ces bourgs et villages et les peupler.

D'abord il faut les planter près de Québec, afin que leurs habitants puissent fournir aux citoyens de la ville, les produits de leurs terres et recevoir en retour les marchandises qui viennent de France. De plus, Québec et les bourgs avoisinants se protégeraient mutuellement contre les incursions des Iroquois.

Après avoir dit que la forme de ces bourgs doit dépendre de la nature du terrain, Talon en arrive à la question du peuplement : "Après

(1)—Recensement du Canada, 1871, Vol. 4, p. 21.

(2)—Jean Talon, M. Chapais, p. 208.

(3)—Recensement du Canada, 1871. Vol. I, p. 6.

(4)—Id. p. 8.

(5)—Edits et Ordonnances. Arrêts du cons. Supérieur, p. 29.

avoir réservé, dit-il, dans ces nouveaux villages ou bourgades les habitations nécessaires aux familles qui seront envoyées dans la présente année, il semble que la distribution de ce qui restera, devra se faire à de vieux hivernants, capables d'informer les chefs de famille nouvellement venus et établis, de la manière de cultiver plus utilement la terre en la travaillant dans ses saisons, soit de vive voix, soit par l'exemple de leur application au travail ; et j'ajoute que s'il se trouve des gens de différents métiers servant ordinairement à fournir quelque chose de leur profession qui soit utile à l'usage commun des habitants de ces bourgades, comme charpentier, maçon, savetier et autres, il sera très à propos de les introduire en icelles, afin que sans sortir du bourg, toutes les choses nécessaires, tant à la nourriture qu'au logement et vêtement de l'homme se trouvent pour la commodité de celui qui l'habite. "

Quant aux conditions de concession de ces terres, le sage intendant proposait les suivantes : 1. Les soldats du régiment de Carignan-Salières continueront à être assujettis au service militaire s'ils désirent s'établir dans le pays, on leur donnera quelque secours de vivres et d'outils propres à leur travail ; il sera juste de leur payer la culture des deux premiers arpents de terre qu'ils abattront et brûleront quoique pour leur compte et à leur profit ; on les obligera "d'en cultiver en échange deux autres dans les trois ou quatre années suivantes, au profit des familles qui passeront de France ici, sans que pour cela il leur en soit rien payé, par cet expédient on leur fournit les moyens de se faire un fonds de subsistance pour l'hiver et on prépare des terres pour les familles que le roi semble vouloir établir à ses dépens".

2. Les vieux hivernants qui demanderont des habitations pourront trouver moins agréable la condition du service envers Sa Majesté ; leurs devoirs naturels, le point d'honneur et la remise d'autres droits onéreux qui suivent ordinairement les concessions, devront les engager à accepter, eux aussi, cette condition et on la peut stipuler dans les contrats qui leur seront passés.

3. Quant aux nouveaux arrivants, comme Sa Majesté semblait prétendre faire la dépense entière pour fournir le commencement des habitations par l'abattis du bois, la culture et la semence de deux arpents de terre, l'avance de quelque farine aux familles venantes, on peut à leur égard, disait Talon, "demander en premier lieu, ce qui est demandé des vieux hivernants, qu'ayant reçu deux arpents en état de rendre les fruits de la culture et de la semence qui aura été confiée à la terre, ils en cultivent deux autres dans les trois ou quatre années suivantes celle de leur arrivée, et pour le bénéfice qu'ils reçoivent de leur concession de terre au lieu de cens sur cens, censives ou autres redevances, qu'emportent avec soi les concessions de ce pays, ils engageront au service du roi leur premier-né lorsqu'il aura atteint l'âge de seize ans".

Aux officiers militaires et aux particuliers qui "voudront faire dépense et employer leurs soins à la culture du Canada, formant eux-mêmes des hameaux, des villages ou bourgades", Talon demande qu'on

leur concède des fiefs, qu'on crée des titres de comte, de baron et de vicomte, etc.

Concessions de seigneuries.

Conformément aux ordres du Roi (1), il retranche à un certain nombre de seigneurs une partie des concessions qu'ils avaient d'abord eues et n'avaient pu défricher à cause de leur trop grande étendue, et fait lui-même au nom de la compagnie des Indes Occidentales une large distribution de seigneuries et de fiefs, à l'automne de 1672. Les officiers du régiment de Carignan sont royalement servis. Voici la liste des concessions que Talon leur accorde: La seigneurie du Fort St-Louis, Chambly, au sieur Jacques de Chambly; Lavaltrie, à Séraphin Marganne, sieur de la Valtrie; De Varennes, à René Gauthier, sieur de Varennes; Verchères, à François Jarret de Verchères; Contrecoeur, à Antoine Pecaudy de Contrecoeur; St-Ours, au capitaine Pierre de St-Ours; Sorel, au capitaine Pierre de Sorel; Laubéa (Nicolet), au sieur Arneault de Laubéa; Ste-Anne-de-la-Pérade, au sieur Tarieu de la Naudière et au sieur Lesueur; Berthier (en haut), au sieur Randin; D'Orvilliers, Antaya et Chorel, au sieur Guillaume de Comporté; l'Ile Dupas, au sieur Pierre Dupas; l'Ile Moras, au sieur Pierre Monet de Moras; l'Ile Ste-Thérèse, au sieur Dugué de Boisbrillant; l'Ile-aux-Oies, au sieur Paul Dupuis; l'Ilet-au-Portage, à Pierre Bécard de Grandville; Bellechasse, au sieur Alexandre de Berthier; La Durantaye, au sieur Olivier Morel de la Durantaye; Ste-Anne-de-la-Pocatière, à Delle Marie-Anne Juchereau, veuve de sieur de la Combe de la Pocatière; La Guillaudière (près de Verchères), au sieur de Grandemaison; la Rivière-Ouelle, au sieur de la Bouteillerie; St-Antoine-de-Tilly, au sieur de Villieu, lieutenant de la compagnie de Berthier (2).

En même temps, Talon concède plusieurs seigneuries et fiefs à des particuliers qui se sont distingués dans la colonie: L'Ile Perrot à M. Perrot, gouverneur de Montréal; l'Ile Bouchard, à Robineau de Bécancourt, une augmentation dans la seigneurie de Longueuil et de Chateauguay, au sieur Charles Lemoine; Boucherville et Yamachiche, à Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières; Bellevue, près de Contrecoeur, au sieur Denis de Vitré, l'Ile-au-Héron, au sieur Zacharie Dupuy; Maskinongé, à Pierre et Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny; l'Ile Jésus, au sieur Berthelot; Lanoraie, au sieur de La Noraie; Lotbinière, au sieur de Marsolet; Maranda, au sieur Duquet; Bonsecours, au sieur Amyot de Villeneuve; Vincennes, au sieur Bissot; La Chevroitière et la Tesserie, à Delle de la Tesserie; Vincelot, à Delle Geneviève de Chavigny, veuve Amiot; Matane, au sieur d'Amours.

Enfin parmi ces concessionnaires on comptait quelques laboureurs établis sur des terres; Nicolas Gamache et Louis Gagnier dit Bellavance qui reçurent le fief de Lafresnaye, le sieur Fournier, celui de St-Joseph

(1)—Arrêté du Conseil d'Etat du roi pour retrancher la moitié des concessions, 4 juin 1672, Edits et Ordonnances, Vol. I, p. 70.

(2)—V. Benj. Sulte. M.S.R.C., 1902, Sec. I, pp. 67 et 89.

de-la-Pointe-au-Foin, les deux Toupin, père et fils, celui de Belair ou les Ecoreuils (1).

En faisant ces concessions, Talon voulait d'abord protéger la colonie contre les futures invasions des Iroquois; il voulait ensuite hâter le développement du pays. Une condition importante de toutes ces concessions et qui jusque-là semblait avoir été oubliée, c'est que les seigneurs tiendraient feu et lieu sur leur domaine et que leurs tenanciers seraient astreints à tenir également feu et lieu sous peine de déchéance.

Les officiers militaires qui avaient été gratifiés de belles étendues de terre, attirèrent bientôt autour d'eux plusieurs de leurs anciens soldats et des petits groupes de populations ne tardèrent pas à se former sur les deux rives du St-Laurent.

Talon ne se contenta pas de faire venir des émigrants et de les établir, il encouragea les industries, fit ouvrir des manufactures de serges et de draps, des fabriques de potasse et de goudron, une tannerie et une brasserie. Il s'occupa activement de la construction des vaisseaux, et noua des relations commerciales avec les Antilles. Après de longs efforts, il obtint du roi pour tous les habitants du Canada, la liberté du commerce dont le monopole absolu avait d'abord été réservé à la compagnie des Indes Occidentales (2).

Talon, qui était passé en France vers la fin de 1668, ne revint au pays que le 18 août 1670. Il était accompagné des Récollets et d'un grand nombre d'immigrants.

Courcelles ayant demandé son rappel en 1672, son départ entraîna celui de Talon, qui quitta définitivement le Canada vers le milieu de novembre. Rentré en France, il fut nommé tour à tour premier valet de chambre, secrétaire du cabinet du roi et gouverneur du château de Mariemont, en Flandre. Il mourut célibataire, à Paris, le 24 mars 1694 (3).

Toute la population regretta amèrement son départ; "par ses efforts, par son dévouement, par le zèle intelligent qu'il avait déployé pour donner l'essor à la Nouvelle-France, il avait gagné la reconnaissance d'un peuple destiné à vivre et à grandir et dont le souvenir fidèle allait assurer à son nom l'immortalité de l'histoire" (4).

(1)—Voir pour les titres de ces concessions le 1er vol. des Pièces et Documents relatifs à la Tenure Seigneuriale, 1852.

(2)—V. Chap. XII, Jean Talon, M. Chapais; aussi Salone, op. cit. Chap. IV, V.

(3)—Garneau, 5ème Edit. p. 266, note 132.

(4)—Jean Talon, M. Chapais, pp. 453-454.

LA COLONISATION DU CANADA

CHAPITRE IV.

ARRÊT DE LA COLONISATION (1673-1685).

Frontenac, homme de tête, actif, énergique, avait été nommé gouverneur à la place de Courcelles. Il débarqua à Québec en septembre 1672. Ses instructions lui prescrivait de s'occuper avant tout de l'augmentation de la colonie, de pousser les habitants à la culture et au défrichement des terres (1). Malheureusement Frontenac était plutôt soldat qu'administrateur. "Il rêve", dit Salome, "d'une grande France qui atteigne dans l'intérieur des terres aux limites extrêmes du continent; il lance à sa conquête les explorateurs et les coureurs des bois. Mais s'inquiète-t-il, si ce n'est qu'en passant, de la multiplication des familles, des progrès du défrichement, du développement économique, sur le sol de cette petite France qui est déjà fondée aux bords du St-Laurent" (2).

Peu encouragée par le nouveau gouverneur, la colonisation l'est encore moins par le roi qui vient pourtant de supprimer la compagnie des Indes Occidentales pour prendre la Nouvelle-France sous sa protection immédiate. Mais il est en guerre avec la Hollande, l'Espagne, l'Empire; le trésor est épuisé; aussi Colbert écrivant à Frontenac, le 13 juin 1673 (3), l'avertit que "le roi ne pourra guère donner d'assistance au Canada cette année à cause des grandes et prodigieuses dépenses que Sa Majesté a été obligée de faire". Le résultat c'est que l'immigration est presque arrêtée.

Heureusement que la fécondité de la race est toujours la même; d'après les tables dressées par l'abbé Tanguay (4), l'excédent des naissances sur les décès se chiffre annuellement, de 1670 à 1680, entre 300 et 400 âmes. En 1670 le roi avait accordé une pension de "trois cents livres aux habitants qui auraient dix enfants vivants, non prêtres, religieux, ni religieuses" et quatre cents livres à ceux qui en auraient douze; de plus, il ordonnait qu'il fut payé à tous "les garçons qui se marieraient à vingt ans et au-dessous et aux filles à seize ans et au-dessous, vingt livres chacun au jour de leurs noces" (5). Aussi l'on se marie très jeune et les familles de dix et douze enfants ne sont pas rares sur les rives du St-Laurent (6).

Malgré tout, le recensement de 1673, qui indique un total de 6,705 âmes, cause une surprise au roi (7). De même en 1676, il écrit à Frontenac qu'"il ne peut se persuader qu'il n'y ait que 7,832 âmes en Canada, en ayant fait passer un grand nombre depuis quinze ans" (8).

(1)—Documents historiques. Nouv.-France, Vol. I, p. 12.

(2)—La colonisation de la Nouv.-France, p. 227.

(3)—A.C. reg. des dép. Vol. 5, fol. 25.

(4)—A travers les registres, p. 63.

(5)—Edits et Ordonnances, Vol. I, pp. 67 et 68.

(6)—Il y a beaucoup de familles dans ce pays chargées de 10, 12, 13 et jusqu'à 14 et 15 enfants, qui mériteraient que le roi leur accordât quelque gratification, dont il me semble qu'il faudrait excepter celles qui envoient dans les bois au préjudice des défenses de Sa Majesté. Duchesneau à Colbert, 10 novembre 1679. A.C.C.G., Vol. 5, fol. 32.

(7)—Colbert à Frontenac, A.C. reg. des dép. 17 mai 1673. Vol. 6, fol. 22.

(8)—A.C. rég. des dép. 16 avril 1676, Vol. 7, fol. 15.

Il charge Frontenac de contrôler le recensement que prépare le nouvel intendant Duchesneau et lui recommande d'avoir pour maxime qu'il "vaut mieux occuper moins de pays et le mieux peupler que de s'étendre davantage et avoir des colonies faibles qui peuvent être facilement détruites par toutes sortes d'accident".

Nouvelle surprise du roi, lorsqu'il constate que le recensement de 1676 n'indique que 8, 415 âmes, "il faut bien y croire", ajoute-t-il (1). En 1681, il y a 9,677 âmes dans la colonie et 10,251 en 1683, 10,725 en 1685 (2). Ainsi en douze ans, de 1673 à 1685, la Nouvelle-France a gagné à peine 4,000 âmes (3). Louis XIV a raison d'être surpris; l'état de la population ne répond pas au chiffre de l'accroissement naturel. Il y a déperdition quelque part. Cette déperdition est causée par le recrutement des coureurs des bois pour le commerce des fourrures.

Les coureurs des bois.

La traite des fourrures avec les Indiens avait toujours été la grande pourvoyeuse de la colonie. Dans les commencements, elle se faisait dans les villes de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec, où les traitants allaient rencontrer les sauvages, la crainte de l'Iroquois les empêchant de s'éloigner des habitations. Mais une fois la hache de guerre enterrée, la course des bois s'organisa et les colons amateurs d'aventures entreprirent d'aller à la rencontre des naturels dans les bois, sur les rivières et même les relancèrent jusque dans leurs lointaines bourgades (4). Les chefs de ces coureurs des bois furent un certain nombre de gentilshommes, parmi lesquels six ou sept officiers du régiment de Carignan; pauvres et besogneux, hors d'état de tirer de leurs seigneuries un revenu appréciable, "ces gentilshommes résolurent de s'emparer du commerce des fourrures et d'y associer les fils des habitants que la nécessité contraignait à rechercher ailleurs que sur leurs terres à peine ouvertes un supplément de ressources (5). Le mode d'engagement le plus ordinaire paraît avoir été celui-ci: le gentilhomme ou le marchand fournissait la cargaison, les marchandises destinées aux sauvages; les coureurs des bois de leur côté, équipaient leurs canots, pourvoyaient à leur propre entretien le long de la route, supportaient toutes les fatigues de l'expédition, et au retour de leur

(1)—A. C. rég. des dép. Vol. 7, 1677, fo. 1.

(2)—Recensement du Canada, 1870-1871, Vol. IV, pp. 11, 14.

(3)—En 1673, 6, 705 en 1685, 10,735.

(4)—Gérin, M.S.R.C. 1896. Sect. Ière, p. 86.

(5)—Plusieurs des gentilshommes, officiers réformés et des seigneurs des terres, comme ils s'accoutument à ce qu'on appelle en France la vie de gentilhomme de campagne, qu'ils ont pratiquée eux-mêmes ou qu'ils ont vu pratiquer, font de la chasse et de la pêche leur plus grande occupation et parce que dans leurs vivres et pour leur habillement et celui de leurs femmes et de leurs enfants, ils ne peuvent se passer de si peu de choses que les simples habitants, et qu'ils ne s'appliquent pas entièrement au ménage à faire valoir leur terres, ils se mêlent de commerce, s'endettent de tous côtés, excitent leurs jeunes habitants à courir les bois et y envoient leurs enfants afin de traiter de pelleteries dans les habitations sauvages et dans la profondeur des bois au préjudice des défenses de Sa Majesté et avec tout cela, ils sont dans une grande misère. (Duchesneau à Colbert, 10 nov. 1679). A.C.C.G., Vol. 5, fol. 32.

voyage, qui durait parfois une année, ils recevaient pour tout salaire la moitié des fourrures qu'ils avaient amassées" (1).

Le nombre des coureurs des bois augmenta rapidement. Duchesneau le porte à 800 en 1680 (2). On comprend tous les désordres qui résultaient d'un pareil état de chose.

Les familles se dégarnissaient d'enfants, les travaux de l'agriculture étaient désertés; les coureurs des bois interceptaient les canots des Indiens, les empêchaient de se rendre aux marchés naturels, et trafiquaient l'eau-de-vie pour la fourrure (3).

Des fonctionnaires importants, le gouverneur lui-même (4) sont accusés par Duchesneau d'encourager les coureurs des bois; l'établissement du fort de Cataracoui, en 1673, élevé dans le but évident d'étendre le commerce des fourrures, (5) la retentissante querelle de Frontenac avec Perrot, gouverneur de Montréal, à propos de ce poste, semblent donner raison à Duchesneau contre Frontenac qui, dans de longues lettres à Colbert, proteste de son innocence (18). C'est avec l'assentiment de Frontenac que La Salle, devenu propriétaire de Cataracoui, s'enfonce dans l'intérieur des terres, construit successivement les forts de Niagara, de Miamis, de Crevecoeur, de St-Louis et de Prudhomme. Pendant ce temps, Duluth associé lui aussi de Frontenac, bâtit le fort Kaministiquia (1678), celui de la Tourette (1683), sur le lac Nipigon et le fort St-Joseph, à l'entrée du lac Huron, dans la rivière Ste-Claire. "Ces forts, dit Gerin, qui permettaient d'accumuler à de grandes distances, les approvisionnements, les munitions, les marchandises et les pelletteries, reculèrent indéfiniment les limites possibles de la course des bois" (6).

(1)—Gérin, M.S.R.C., 1896. Sec. Ière, p. 83.

(2)—Il y a 800 personnes au plus dans les bois, quelque chose qu'en vous mande au contraire et je n'en ai pu savoir le nombre au juste parce que tous ceux qui sont intéressés avec eux les cachent (Mémoire de Duchesneau à Colbert, 13 nov. 1680.) A.C.C.G., Vol. 5, fol. 161.

(3)—Souvenez-vous, s'il vous plaît, Monseigneur, écrit Duchesneau, que l'année devant celle de mon arrivée en ce pays, on s'était plaint que la grande quantité de monde qui allait traiter des pelletteries dans les habitations des sauvages ruinaient la colonie parce que ceux qui pouvaient seuls la faire valoir étant jeunes et ayant la force de travailler, abandonnaient leurs femmes et leurs enfants, la culture des terres et le soin d'élever des bestiaux; qu'ils se débauchaient, que leur éloignement donnait lieu au libertinage de leurs femmes, comme il est arrivé fort souvent, comme il arrive encore tous les jours, qu'ils s'accoutumaient à une vie fainéante et vagabonde, qu'ils ne pouvaient plus quitter; qu'ils profitaient peu de leurs peines parce qu'on leur faisait même consommer en ivrognerie et en beaux habits le peu qu'ils gagnaient qui étaient bien modiques, ceux qui leur donnaient les congés en ayant la meilleure part, outre le prix des marchandises qu'ils leur vendaient bien cher et que les sauvages n'apporteraient plus leurs pelletteries en si grande abondance pour traiter avec les bons habitants, si un grand nombre de jeunes gens les allaient enlever jusque chez les barbares qui nous méprisaient par la grande avidité que nous en témoignions avoir. Duchesneau à Colbert, 10 nov. 1679. A.C.C.G., Vol. 5, fol. 32.

(4)—Sur toute l'affaire des coureurs des bois et sur la protection que j'ai écrit les années dernières que M. de Frontenac leur donnait en même temps de l'intérêt qu'il avait avec eux, je n'ai pu me dispenser de le faire, puisque ce que j'ai mandé sur ce sujet n'a pas été avancé avec inconsiderations et que j'en ai envoyée les pièces justificatives et que ce qu'a fait encore cette année M. le gouvernateur, et que je vous expliquerai dans la suite vous convaincra que l'affaire des coureurs des bois était la sienne. (Duchesneau au marquis de Seignelay, 13 nov. 1681.) A.C.C.G., Vol. 5, fol. 230.

(5)—Le fort de Cataracoui a été établi en l'année 1673 par M. le comte de Frontenac en apparence pour la sûreté du pays, mais en effet pour faire la traite avec les Iroquois, pour servir de refuge et d'entrepôt aux coureurs de bois répandus dans toutes les nations Outaouaises et pour lier un commerce de castors avec les Hollandais et les Anglais, d'Orange et de Manatte. Mémoire adressé à Messieurs les Intéressés en la Société en commandite de la Ferme et commerce du Canada. Arch. Prov. Man. N.-France, 2ème série, Vol. II.

(6)—M.S.R.C., 1896. Sect. II, p. 86.

Comment réagir contre les coureurs des bois. On s'y emploie de diverses manières. Il serait fastidieux d'énumérer les ordonnances que l'on fait contre eux, à partir de 1672 (1). En somme la répression est plutôt molle. "Si elle devient trop rigoureuse, ne reste-t-il pas aux coureurs des bois un moyen d'échapper. Ils n'ont qu'à ne pas revenir dans la colonie, qu'à se rendre indépendants. Quant à leurs pelleteries, ils savent que les colonies anglaises les réclament (2). Louis XIV se résigne à pardonner, à proclamer une amnistie plénière avec un si complet effet rétroactif qu'elle fait rembourser les amendes (3). "Comme il importe moins d'empêcher la traite que de restreindre le nombre des traiteurs, on imagine le système des congés" (4). Ces congés sont une permission accordée chaque année à vingt-cinq canots équipés de trois hommes chacun, d'aller traiter avec les sauvages. Ils sont donnés, moyennant une solde de 250 livres, à des gentilshommes pauvres, à des veuves qui peuvent les trafiquer à des voyageurs. Le revenu de la vente de ces congés allait partie au Trésor et partie en gratification aux familles des officiers besogneux (5). Les coureurs des bois n'en continuèrent pas moins leur trafic illicite.

Nous verrons bientôt qu'ils mirent de nouveau la colonie aux prises avec les Iroquois et l'entraînèrent peu à peu dans la lutte avec les colonies anglaises.

La conséquence immédiate de ces courses lointaines qui se prolongent parfois au-delà de trois ans, c'est que la population augmente à peine, c'est que les terres ne se défrichent pas (6). On reste étonné de constater par le recensement de 1685 qu'il n'y a dans toute la colonie que 24,390 acres de terre en culture (7). C'est à peine ce que renferme une de nos bonnes paroisses d'aujourd'hui.

En 1672, le roi par arrêt du conseil d'Etat (8), avait réduit de moitié les seigneuries qui n'avaient pu être défrichées, à cause de leur trop grande étendue. En 1675, il réitère le même arrêt (9). Enfin en 1679, il constate d'après la déclaration de Duchesneau "que la plus grande partie des concessions faites en Canada était demeurée inutile aux propriétaires, faute d'hommes et de bestiaux pour les défricher et les mettre en valeur". En conséquence, Sa Majesté déclare le quart

(1)—Edits et Ordonnances, Vol. I, p. 86, 105, 230, 248.

(2)—Les Anglais font valoir le castor qu'on leur porte à Orange et ailleurs plus d'un tiers qu'au bureau de la Ferme de Votre Majesté et qu'ils le paient ordinairement en piastres, sans faire toutes les destinations qu'on apporte ici, et que lorsqu'on veut de la marchandise, ils en donnent meilleur marché de moitié que nos marchands. (Frontenac à Louis XIV, 2 nov. 1681. A.C.C.G., Vol. 5, fol. 269.

(3)—Edits et Ordonnances, Vol. I, p. 240.

(4)—Salone, Colonisation de la Nouvelle-France, pp. 259-260.

(5)—Ordonnance du 2 mai 1681, Collection Moreau de St-Méry, Vol. 178.

(6)—Quant aux laboureurs qui s'appliquent avec assiduité à la terre, non seulement ils subsistent fort honnêtement, et sont sans comparaison plus heureux que ceux qu'on nomme en France les bons paysans, mais comme les esprits de ce pays prennent aisément l'essor et qu'ils ont beaucoup de l'humeur sauvage qui est légère, inconstante et ennemie d'un travail assidu, voyant la liberté qu'on prend si hardiment de courir les bois, ils se débauchent avec les autres et vont chercher des pelleteries pour avoir moyen de vivre, sans rien faire et c'est d'où vient que les terres ne se défrichent pas, que les bestiaux ne se multiplient point comme ils devraient et qu'on ne peut établir ici aucune manufacture. Duchesneau à Colbert, 10 nov. 1679. A.C.C.G., Vol. 5, fol. 32.

(7)—Recensement du Canada, 1671. Vol. I, p. 17.

(8)—Edits et Ordonnances, Vol. p. 70.

(9)—Idem. p. 81.

des terres concédées avant l'année 1675 qui ne sont pas encore défri-chées et cultivées dès à présent, retranché aux propriétaires et posses-seurs d'icelles, (1).

Cependant, il faut reconnaître que plusieurs propriétaires de fiefs et seigneuries tout en étant traiteurs et fonctionnaires, ou militaires font preuve de bonne volonté. Citons : Pierre de Sorel, seigneur de Sorel, le sieur de Boisbriant, à l'Île Ste-Thérèse, Paul Dupuis, à l'Île-aux-Oies, Bécard de Grandville, à l'Îlet-au-Portage, Alexandre Berthier, seigneur de Berthier (en bas), Morel de la Durantaye, seigneur de Bellechasse et de la Durantaye, Marganne de la Valtrie, à la Valtrie, François Jarret de Verchères, à Verchères, enfin Roch de St-Ours, le plus brave de tous, mais en même temps le plus pauvre (2).

S'ils ne sont pas tous établis sur leurs domaines, si la pauvreté extrême les pousse à rechercher les emplois publics ou les profits du commerce des pelleteries, si les hasards de la guerre les entraînent au loin, ils ne négligent pas totalement la culture, ils cherchent à retirer un petit revenu de leurs seigneuries et à y établir des colons.

À côté d'eux, il y a des seigneurs qui sont en même temps de véritables colons, qui tirent leur subsistance de la terre seule. C'est Couillard de l'Espinay qui vit dans une belle aisance dans sa seigneurie de la Rivière-du-Sud (3) ; c'est Jean-Baptiste Deschamps, sieur de la Bouteillerie, à la Rivière-Quelle ; il recrute lui-même une bonne partie des colons de sa seigneurie (4). C'est Charles Lemoine, seigneur de Longueuil (5). C'est le grand-père Boucher, seigneur de Boucherville et du Tremblay, (6) ennobli en 1661, qui laisse en mourant, en 1717, de beaux domaines à sa nombreuse famille (7). Enfin, un seigneur d'un type à part celui-là, c'est François Berthelot ; d'abord seigneur de l'Île Jésus, à Montréal, il l'a échangée avec Mgr de Laval en 1675 pour l'Île d'Orléans : vivant en France, il ne vint jamais visiter sa seigneurie. Comte de Jouy, conseiller, secrétaire du roi, commissaire général de l'artillerie, poudres et salpêtres, il a une belle fortune,

(1)—Idem. Vol. I, p. 234.

(2)—Je dois rendre compte à Monseigneur de l'extrême pauvreté de plusieurs familles qui sont à la mendicité et toutes nobles ou vivant comme telles : la famille de St-Ours est à la tête. Il est bien gentilhomme de Dauphiné chargé d'une femme et de dix enfants, il n'y a que deux jours qu'il vint me faire un compliment pour avoir la permission de passer en France l'an prochain avec sa femme et ses enfants pour y chercher du pain et mettre ses enfants à servir de côté et d'autre chez ceux qui les voudraient nourrir et pour lui d'essayer de se mettre dans les troupes. Il se plaint de n'avoir pas de blé pour les deux tiers de l'année ; le père et la mère me paraissent dans un véritable désespoir de leur pauvreté. Cependant ses enfants ne s'épargnent pas, car j'ai vu deux grandes filles couper des blés et tenir la charrue. (Denonville au marquis de Seignelay, 10 nov. 1686.) A.C.C.G., Vol. 8, fol. 129.

(3)—Voir "Hist. des seigneurs de la Rivière du Sud, et de leurs alliés", par l'abbé Azarie Couillard Després.

(4)—Voir "Une paroisse canadienne au dix-septième siècle", par l'abbé Casgrain.

(5) Voir "Histoire de Longueuil", par Alex. Jodoin et J. L. Vincent.

(6)—"Il y a la famille de Boucher qui mérite assurément de la distinction par son application et ses bons services, étant celle de toutes les familles où il y a eu la meilleure conduite et qui a le mieux travaillé au bien de la colonie, n'ayant rien négligé de tout ce qui est nécessaire pour l'avancer ; le père a été un des premiers fondateurs de cette colonie sous M. d'Avagour et considéré de feu Mgr votre père (Colbert) et a été longtemps gouverneur des Trois-Rivières. Sa seigneurie est une des plus belles de ce pays. (Denonville au marquis de Seignelay, 10 nov. 1686.) A.C.C.G., Vol. 8, fol. 129.

(7)—Voir "Hist. de Boucherville" Annuaire de Ville-Marie, Tom. I.

fait des largesses et s'occupe activement de peupler son domaine (1). Mgr de St-Vallier (2) vante son zèle pour la décoration des églises et pour l'établissement des petites écoles. En 1676, sa seigneurie fut élevée en comté de St-Laurent.

Concessions de seigneuries

Pour récompenser les plus vaillants, l'intendant et le gouverneur leur accordent une augmentation de leur domaine; à certains notables ils concèdent de nouvelles seigneuries. Seulement le roi entend ne pas être trompé; il a déjà exigé des seigneurs qu'ils résident dans leur domaine, il déclare maintenant que les nouveaux titres ne recevront la confirmation officielle qu'à la condition que les terres concédées soient mises en valeur dans les six années du jour de leur concession.

Frontenac fait une première distribution du 9 janvier 1673 au 3 septembre 1675, laquelle reçoit la confirmation du conseil d'Etat le 18 mai 1679. Une seconde distribution est faite par Duchesneau et Frontenac du 12 octobre 1676 au 5 septembre 1679, ratifiée par le conseil d'Etat les 29 mai et 24 octobre 1680 (3).

Enfin une troisième distribution est faite par M. de la Barre et l'intendant Demeulles du 5 janvier 1682 au 17 septembre 1684 avec confirmation du 15 avril 1684 (4).

Les sieurs de Verchères, de Contrecoeur, Joseph et Louis Godefroy, Louis Gagnier dit Bellavance, de Bécancourt, D'Amours, Jacques Crevier, Nicolas Dupont et Charles Couillard, sieur de Beaumont, voient leur domaine s'agrandir considérablement. Les nouvelles concessions sont en 1673: Châteauguay, au sieur Lemoine de Longueuil, la Rivière-du-Loup (en bas), au sieur de Lachenaye, Terrebonne, au sieur Dautier des Landes; en 1674. St-Jean-Deschaillons, au sieur de St-Ours, Berthier (en haut) au sieur Berthier, la Petite-Nation, à Mgr de Laval, Kamouraska, au sieur de la Durantaye; en 1675, Roquetaillade, au sieur Pierre Godefroy, le Bic, au sieur de Vitré, Métis et les îles Barnabé, au sieur Jean-Baptiste de Peiras; en 1676, Gentilly, au sieur Pelletier de la Pérade; en 1677, l'Île-à-la-Peau et Réaume, à Delle Marie-Anne Juchereau; L'Islet-St-Jean, à Delle Geneviève Couillard, St-Jean-Port-Joli, à Noël Langlois; en 1678, l'Île Bizard, au sieur Bizard; en 1679, les Îles Mingan et l'Île d'Anticosti, au sieur Joliette, St-Denis, au sieur Nicolas Juchereau, Argenteuil, au sieur d'Ailleboust Desmusseaux; en 1680, le Sault-St-Louis, aux Jésuites, Nicolet (augmentation) au sieur Cressé; en 1682, Bonhomme ou Belair, au sieur Guillaume Bonhomme, les Eboulements, au sieur de Lessard; le Gouffre (Petite-Rivière), au sieur Pierre Dupré; en 1683, St-Pierre-les-Becquets, aux deux filles du sieur de Becquet, Pierreville, au sieur Laurent Philippe, la Baie-du-Febvre, à Jacques Lefebvre, Montapeine, au sieur de

(1)—Salone, Col. de la Nouv-France, pp. 235-236.

(2)—Etat présent de l'Eglise du Canada, Mandements des évêques de Québec. Vol. 1er p. 205.

(3)—Edits et Ordonnances, Vol. I, p. 240.

(4)—Edits et Ord. Vol. I, pp. 252-251.

Vitré, Yamaska, au sieur de la Vallière, les Mille-Isles, au sieur Dugré, Madawaska et le lac Témiscouata, au sieur Aubert de la Chesnaye; en 1684, le cap Brulé, l'Ilet Rompue, au séminaire de Québec, l'Ile Verte, au sieur d'Artigny et de la Cordonnière (1). On comptait alors 64 seigneuries et 40 paroisses rurales ayant des curés résidents (2).

Frontenac en luttes avec l'évêque, les Jésuites et l'intendant fut rappelé avec Duchesneau en 1682. Antoine le Febvre de la Barre qui vint le remplacer arriva à Québec, à la fin de septembre 1682, accompagné du nouvel intendant Demeulles et de cent cinquante soldats (3).

CHAPITRE V.

UNE PERIODE CRITIQUE : (1683-1713)

Comme nous l'avons dit au chapitre précédent, les coureurs des bois furent la cause de la seconde guerre des Iroquois (4). Ces barbares secrètement soudoyés par les marchands anglais et hollandais de la Nouvelle-York et d'Orange, qui voyaient d'un mauvais œil les établissements de La Salle dans l'Ouest, attaquèrent les Illinois, alliés des Français. M. de la Barre qui avait organisé une compagnie de traiteurs pour faire le commerce des pelleteries avec les nations de l'Ouest (5), envoya un corps de troupes contre les cinq cantons iroquois. La campagne qu'il dirigea contre eux en juillet et août 1684, n'aboutit qu'à une paix honteuse, par laquelle il abandonnait les Illinois à leurs farouches ennemis. (6).

Le roi révoqua de la Barre et le remplaça par le sieur Jacques René de Brisay, marquis de Denonville, qui débarqua à Québec, le premier août 1685, avec 350 soldats et l'abbé de St-Vallier, nommé vicaire-général de Mgr de Laval. (7).

L'année suivante, (juillet 1686,) un nouvel intendant, M. de Champigny, vient remplacer M. de Meulles. Denonville dans ses instructions avait reçu ordre d'en finir avec les Iroquois et de les forcer à faire une paix durable.

La seconde guerre iroquoise. Lutttes avec les colonies anglaises.

Au printemps de 1687, 800 soldats, sous le commandement du marquis de Vaudreuil, arrivèrent à Québec. Ces troupes restèrent pour

(1)—Voir les titres de ces concessions dans le premier vol. des documents de la tenure seigneuriale 1852.

(2)—Recensement du Canada 1871, Vol. IV, p. 17.

(3)—A. C. reg. des dép. 10 mai 1682, Vol. 8, 1682, fol. 1.

(4)—La paix n'a été rompue qu'à l'occasion des coureurs des bois; il ne faut s'immiscer dans les démêlés des sauvages. Le roi à Frontenac et Champigny, 1697, 27 avril. A.C. reg. des dép. Vol. 19 1697, fol. 221½.

(5)—Garneau, Hist. du Canada, 5e Edit. Vol. I, p. 319.

(6)—Garneau, Id. 322.

(7)—Garneau, Id. p. 323.

garder les habitations, pendant que Vaudreuil, à la tête de 800 soldats réguliers et canadiens, et 300 sauvages (1) alla ravager le canton des Tsonnoutouans, et les obligea à signer la paix en 1688.

Au lieu de marcher contre les autres cantons, Denonville revint à Québec, laissant le champ libre aux barbares qui se répandirent par petites bandes dans l'île de Montréal et se jetèrent dans la nuit du 4 au 5 d'août 1689 sur le village de Lachine, où ils massacrèrent 200 personnes et amenèrent avec eux au-dessus de cent prisonniers.

Il était temps que Frontenac revint. D'autant plus que l'Angleterre venait de déclarer la guerre à la France (17 mai 1689) et que la colonie allait bientôt se trouver aux prises non seulement avec les Iroquois mais avec les colonies anglaises. Le 12 octobre 1689, Frontenac débarquait à Québec pour prendre en mains une seconde fois le gouvernement de la Nouvelle-France.

La situation était critique. Les colons anglais venaient d'entrer dans la lutte contre la Nouvelle-France avec leurs alliés les Iroquois. Les Etats de la Nouvelle-Angleterre, ayant leur gouvernement propre et jouissant d'une quasi indépendance avaient progressé d'une façon étonnante. Déjà en 1690, ils comptaient une population de 250,000 âmes tandis que la population française du Canada et de l'Acadie n'atteignait pas le nombre de 12,000 habitants, c'est-à-dire le vingtième environ de cette population anglaise contre laquelle elle allait batailler (2).

Frontenac comprit que la lutte serait terrible; il résolut d'exécuter un plan hardi formé par le cabinet du roi, à l'instigation du chevalier de Callières; il s'agissait d'attaquer les Anglais par mer et de s'emparer de New-York, pendant qu'il écraserait les Iroquois sur terre. Malheureusement les ressources lui manquèrent, il dut se contenter d'engager une guerre d'escarmouches consistant à envoyer chaque année des colonnes volantes qui ravageaient les établissements anglais et les bourgades iroquoises.

Dans l'hiver de 1690, il organisa trois partis qui allèrent détruire les bourgs de Schenectady, Salmon Falls et Casco. Les Anglais ripostèrent en envoyant Phipps s'emparer de Port-Royal (mai 1690), qui fut repris l'année suivante par Villebon; et en envoyant deux armées pour prendre Québec; celle de terre commandée par Winthrop rebroussa chemin; on sait comment la flotte de Phipps fut reçue à Québec.

Les Iroquois n'en continuèrent pas moins leurs incursions; dans l'été de 1691, ils ravagèrent de nouveau la campagne de Montréal; battus à Repentigny et à Laprairie, ils se retirèrent après avoir tué plusieurs personnes et anéanti les récoltes. Pour se défendre contre les attaques de ces barbares, on avait élevé dans les campagnes des forts, espèces d'enclos entourés de palissades munis de canons; ils renfermaient ordinairement l'église et le manoir seigneurial. A la première alerte, la population avoisinante courait s'y réfugier.

(1)—Garneau, Id. p. 323.

(2)—Garneau, Id. p. 355.

Toujours appuyés par les Anglais les Iroquois devenaient de plus en plus menaçants. Dispersés par petites bandes dans les bois, ils se jetaient à l'improviste sur les habitations et tenaient tout le monde en alerte. Frontenac résolut de porter un coup décisif en détruisant les Cinq-Cantons; à la tête d'un groupe de deux mille hommes, il ravagea dans l'été de 1696 les bourgades des Onnontagués et des Onneyouts; il se disposait à châtier les Agniers, dans l'été de 1697, lorsque la paix signée à Ryswick, le 20 septembre 1697, entre la France et l'Angleterre, mit fin aux dissensions entre la Nouvelle-France et les colonies anglaises.

Le traité laissait à la France ses anciennes possessions: Terre-Neuve et la Baie d'Hudson que d'Iberville avait si brillamment conquises. Celle-ci restait en plus maîtresse de la vallée du Saint-Laurent et de tout le territoire arrosé par le Mississipi.

Le 28 novembre 1698, Frontenac décédait à l'âge de 78 ans "emportant dans la tombe l'estime des Canadiens qu'il avait gouvernés durant l'une des époques les plus critiques de leur histoire" (1).

Le chevalier Louis Hector de Callières, gouverneur de Montréal, depuis 1684, lui succéda.

Après bien des négociations, il eut enfin le bonheur de conclure la paix avec les nations sauvages dans une assemblée tenue à Montréal, le 4 avril 1701. Tous les chefs des tribus indiennes ayant à leur tête le célèbre Kondiaronk, acceptèrent le traité de paix et promirent de rester neutres même en cas de guerre entre la France et l'Angleterre.

Les hostilités recommencèrent bientôt entre les deux couronnes, à l'occasion de la succession d'Espagne; de nouveau les colonies anglaises se lancèrent contre la Nouvelle-France. De Callières se préparait à la lutte, lorsqu'il mourut le 26 mai 1703, laissant la réputation d'habile général et d'homme intègre. Philippe de Rigaud de Vaudreuil, qui avait été nommé gouverneur de Montréal à la mort de Frontenac, le remplaça; un nouvel (2) intendant, de Beauharnais, avait succédé à M. de Champigny, l'année précédente; au printemps de 1705, de Beauharnais était remplacé par les deux Raudot, père et fils (3).

Le nouveau gouverneur continua les préparatifs de guerre. Il envoya dans l'hiver de 1704, Hertel de Rouville, avec deux cents canadiens au secours des Abénaquis. Celui-ci détruisit le village de Deerfield, sur les confins du Massachusetts, et ramena un grand nombre de prisonniers, des enfants et des jeunes gens qui furent plus tard naturalisés sujets français. Dans l'été de 1708, de Rouville renouvela le même exploit en tombant inopinément sur le bourg de Haverhill, sur le Merrimac, qu'il emporta d'assaut.

Les colonies anglaises, humiliées de leur échec, demandèrent des secours à la Métropole et résolurent de frapper un grand coup. Dans l'été de 1710, une flotte de 54 voiles, commandée par Nicholson et por-

(1)—Garneau, Id. Tome I, p. 422.

(2)—Arch. A.C. reg. des dép. 6 mai 1703, Vol. 22, fol. 62½.

(3)—A. C. reg. des dép. 17 janv. 1705, Vol. 27, fol. 51¼.

tant 4,000 hommes vint mettre le siège devant Port-Royal dont le commandant, de Subercase, capitula le 2 octobre.

Maîtres de l'Acadie, les Anglais décidèrent d'attaquer Québec, le boulevard des Français dans l'Amérique. Une flotte de 88 bâtiments de guerre sous le commandement de l'amiral Walker, partie de Boston le 30 juillet 1711, devait assiéger Québec, pendant que Nicholson, à la tête de 2,300 soldats, s'avancerait par le lac Champlain pour attaquer Montréal (1). La Providence sauva la colonie. Les vaisseaux de Walker vinrent s'abîmer sur les récifs de l'Île-aux-Œufs. En apprenant ce désastre, Nicholson rebroussa chemin.

La guerre en Europe touchait à sa fin. Louis XIV voyait décroître sa puissance; le 11 avril 1713, il signait le traité d'Utrecht. Par ce traité, la France cédait à l'Angleterre, l'Acadie, la Baie d'Hudson, Terre-Neuve et le pays des Iroquois; elle ne garda que l'île du Cap Breton et les autres îles du Golfe St-Laurent, avec le droit de pêche sur la côte occidentale de Terre-Neuve. Ce traité était un désastre; "les avant-postes du Canada étaient livrés à l'ennemi et la clef des possessions françaises en Amérique remise aux mains des Anglais, c'était le premier pas vers un abandon définitif" (2).

On peut aisément se figurer les ravages causés par cette guerre atroce qui a tenu en alerte pendant vingt-sept ans les colons de la Nouvelle-France. La population était décimée, la culture presque abandonnée, le commerce périlait. Les quatre années de tranquillité qui suivirent la paix de Ryswick avaient permis à la colonie de réparer les maux causés par la guerre des Iroquois; la guerre de la succession d'Espagne l'avait de nouveau acheminée vers la ruine.

Les Iroquois avaient fait de nombreuses victimes; les paroisses de l'Île de Montréal, les seigneuries de la rive nord du St-Laurent, des bords du Richelieu avaient été cruellement éprouvées; aussi les décès qui sont de 120 en 1686 montent tout-à-coup à 471 en 1687; ils tombent à 273 en 1688, 220 en 1689, et à 181 en 1690 (3).

Aux victimes des Iroquois viennent s'ajouter les victimes des épidémies; la petite vérole et la fièvre pourprée sèment le deuil chez les sauvages domiciliés et parmi la population de Montréal en 1687 et en 1688. Denonville écrit que les hôpitaux sont remplis de malades (4). La même chose se répète en 1703. Il faut ajouter à toutes ces victimes celles qui tombent dans les expéditions contre la Nouvelle-Angleterre, en 1690, en 1704, en 1708, celles qui périssent sur les rivages de la Baie d'Hudson et de Terre-Neuve.

Le peuplement.

Rien de surprenant si la population, durant ces années terribles, augmente lentement. En 1685 elle était de 10,725 âmes. Elle tombe

(1)—Garneau, Id. p. 479.

(2)—François Picquet, le Canadien, par André Chagny, p. 40.

(3)—Tanguay, Notes sur les registres, p. 74.

(4)—Denonville au ministre, 6 nov. 1687, A.C.C.G., Vol. 9, fol. 3.

en 1688 à 10,303, elle remonte à 11,075 en 1692, à 12,786 en 1695, et à 13,815 en 1698 (1).

La colonie gagne 3,090 en treize ans; c'est bien peu quand on compare ce chiffre à celui des natalités 7,005 pendant le même laps de temps (2). On saisit de suite les ravages énormes causés par les massacres des Iroquois, les maladies et les expéditions lointaines.

L'immigration était réduite presque à rien; les soldats sont pour ainsi dire les seules recrues qui viennent en la Nouvelle-France; il en vient 200 en 1683 (3), 150 en 1685 (4), 800 en 1687 (5), 300 en 1688 (6), 300 en 1701 (7). Et chose surprenante, ces soldats sont envoyés en grand nombre pour faire les travaux des champs chez les colons pendant que ceux-ci vont guerroyer (8). Mieux que cela, certains commandants retiennent pour eux la solde des militaires qui travaillent à la campagne (9). Ces derniers devenaient facilement des habitués. Le roi écrivant à Denonville (10), ne peut comprendre que MM. de la Barre et Desmeulles aient empêchés les soldats de se marier. Pour encourager ceux-ci à s'établir il déclare à Denonville que les soldats qui voudront se marier et se faire habitants en prenant à cultiver des terres non défrichées seront dégagés du service (11). La même faveur est renouvelée en 1700 par MM. de Callières et de Champigny (12) et en 1706.

De 13,815 âmes en 1698, la population de la colonie monte à 16,417 en 1706 (13). Résultat assez médiocre pour un espace de sept ans et une période de paix relative. Mais il faut se rappeler que la petite vérole fait trois cents victimes en 1699 (14) et au-dessus de 1000 à Québec et dans les environs en 1703. (15).

La marche ascendante se continue assez lentement: 16,417 âmes en 1706; 17,124 en 1707; 18,440 en 1712; 18,129 en 1713; 18,964 en 1714 (16), ce qui pour une période de huit ans de 1706 à 1714 donne une augmentation de 2,547 âmes tandis que les tables de l'excédent des naissances pour le même laps de temps donnent 5,497 âmes (17). Pourquoi cette disproportion surprenante entre le chiffre des excédents de naissances et le

(1)—Recensement du Canada, Vol. IV, 1870-81, pp. 21, 28, 34, 40.

(2)—Tanguay. Notes sur les registres, pp. 74 et 851.

(3)—1683. A. C., rég. des dép. Vol. 10, fol. 1.

(4)—Garneau, Hist. Canada, 5ème Edit. Vol. I, p. 323.

(5)—30 mars 1687. A. C. rég. des dép. Vol. 13, fol. 16½.

(6)—A. C. reg. des dép. 8 mars 1688, Vol. 15, fol. 11.

(7)—A.C.C.G., 5 Oct. 1701, Vol. 19, fol. 3.

(8)—Le ministre est surpris qu'il n'y ait que trois cents soldats employés aux expéditions sur les quatorze cents, Le ministre à Frontenac, 21 mai 1698, A.C. reg. des dép. Vol. 20, fol. 70. Il y a actuellement 28 compagnies qui sont réduites presque à rien et dans tout le fort de la guerre partie des compagnies ont été si faibles qu'on a jamais compté que sur les habitants du pays pour la défense et pour attaquer les ennemis. (Mémoire sur la situation du Canada, 1716.) A. C. C. G. Vol. 36, fol. 317.

(9)—Le roi à MM. de Frontenac et Champigny. A. C. rég. des dép. 1694. Vol. 17, fol. 45½ 25½.

(10)—21 mai, 1686. A. C. rég. des dép. Vol. 12, fol. 25½.

(11)—Extrait des réponses aux lettres reçues du Canada pendant la présente année 1686. Arch. Prov. Man. N.-F., 1ère série, Vol. 3.

(12)—18 oct. 1700. A.C.C.G., Vol. 18, Vol. 3.

(13)—Recensement, Vol. IV, pp. 40 et 48.

(14)—Champigny au Ministre, 26 mai 1699. A.C.C.G., Vol. 17, fol. 53.

(15)—Mgr Tanguay. Notes sur les registres, p. 106.

(16)—Recensement Vol. IV, p. XXI.

(17)—Tanguay. Notes sur les registres, pp. 106 et 113.

chiffre réel de la population ? Vaudreuil et Bégon constatent le fait et l'expliquent dans une lettre au ministre (1).

La colonisation de l'Ile Royale (Cap Breton) qui vient d'être entreprise, à la demande des deux Raudot, active le commerce entre Québec et les Iles. Les navires qui viennent porter les marchandises de France dans la colonie, retournent dans ces Iles et en France, emmenant avec eux les jeunes gens qui embrassent la carrière de marin; le plus souvent ces marins s'établissent dans les endroits où le hasard de la navigation les a conduits.

De plus la course des bois se continue comme autrefois. En 1696, le roi a supprimé les congés (2). Mais les traitants ne s'effraient pas pour si peu; on les menace des galères, ils s'en échapperont en restant dans les bois. Le roi a beau accorder une amnistie (3) en 1714, les absents ne reviennent pas et sont à jamais perdus pour la colonie. La Louisiane les a ravis et ne les rend pas; des bords du St-Laurent aux rivages du Mexique, il y a une longue suite de postes échelonnés le long des grands lacs et du Mississipi; les coureurs des bois s'y établissent, s'y marient et y font souche (4).

La Culture.

Le rêve de Frontenac est réalisé. Le drapeau fleurdelisé flotte sur la plus grande partie du continent nord-américain, mais c'est là une gloire qui coûte cher et enlève à la culture des bras vigoureux qui s'y emploieraient beaucoup mieux que dans les établissements lointains.

La deuxième guerre iroquoise en effet a été funeste au développement de l'agriculture. Là où l'iroquois a passé tout est à recommencer. Les habitants du district de Montréal et ceux des rives du Richelieu qui ont échappé à la hache de ces barbares se sont réfugiés à Montréal et aux Trois-Rivières. Pendant dix ans toute culture est abandonnée, les champs sont redevenus en friche. Les chiffres du recensement nous en fournissent une preuve concluante. En 1688, il y avait dans le district de Montréal 9,347 arpents de terre en culture; en 1692, il n'y en a plus que 7,109 en culture et 1,279 en pâturage; le chiffre baisse encore en 1695, 6,973 arpents en culture et 1,072 en pâturage (5).

Heureusement que le district de Québec, à raison de sa distance, est épargné et continue de progresser. Là aussi cependant le manque de

(1)—"Le nombre des garçons, disent-ils, n'est pas proportionné à celui des filles parce que la pêche de la morue et la navigation en font sortir un grand nombre qui passent aux Iles de l'Amérique et en France où souvent ils s'établissent. Les voyages chez les nations sauvages donnent occasion à plusieurs de rester à Ouabache aux Tamarois et à la Louisiane qui n'est presque établie que par des Canadiens. (Lettre au Ministre, 14 octobre, 1716.) A.C.C.G., Vol. 36, fol. 27).

(2)—Déclaration du Roi qui supprime tous les congés pour la traite et condamne les délinquants aux galères. 21 mai 1696. A. C., Colbert, Moreau de St-Mery, Vol. 5, fol. 387.

(3)—Edits et Ordonnances, Vol. 1er, p. 341.

(4)—Salone Colonisation de la Nouvelle-France, p. 308

Sur l'établissement de la Louisiane par les Canadiens, voir dans la collection Moreau de St-Méry, Vol. 25, un mémoire curieux publié en 1756. L'auteur prévoyant la prise du Canada par les Anglais, propose de transporter dans la Louisiane tous les habitants de la Nouvelle-France. On pourra prendre trois années pour la transmigration de ceux-ci. Ce mémoire est résumé dans le rapport sur les archives pour l'année 1905. Vol. I, p. 460.

(5)—Recensement. Vol. 4, 1870-71, pp. 23, 29, 35.

bras se fait sentir; les milices de campagne ont été recrutées pour défendre Québec contre l'invasion anglaise 1690 (1). En 1692, la récolte est en partie détruite par les chenilles (2). Le résultat général c'est que toute la colonie a souffert de la guerre au point de vue de la culture. De 28,663 arpents en culture en 1688 on tombe à 26,669 arpents en 1692. La paix rétablie en 1697, les habitants retournent aux champs et de suite on en voit les heureux effets (3), 28,100 arpents en culture en 1695, 32,524 arpents en 1698 et même pendant la guerre de la succession d'Espagne le développement agricole se maintient. En 1706, il y a 43,671 arpents de terre en culture (4).

Les nouvelles seigneuries.

Peu de concessions de nouvelles seigneuries pendant cette longue période de 1685 à 1714. Les augmentations sont plus nombreuses; les nouveaux fiefs concédés sont en 1687, Bonsecours (entre Ste-Croix et Maranda), à Mathieu Amyot de Villeneuve, Trois-Pistoles, à Charles Denis de Vitré, l'Île-aux-Coudres, au Séminaire de Québec; en 1688, Rimouski, au sieur Rouer de la Cordonnière, Lanoraie, au sieur de la Noraye; en 1689, la Rivière Métis, à François Pachot, la Rivière-de-la-Madeline (Gaspé), au sieur Riverin; en 1690, Grande-Vallée-des-Monts (Gaspé), au sieur François Hazeur, La Martinière, au sieur de la Martinière; en 1693, d'Auteuil (entre Portneuf et Neuville), à M. d'Auteuil; Fossambault, à M. de Gaudarville, Vincelot (augmentation), à M. Amyot de Vincelot, Ste-Claire, (en arrière de Vincelot), à M. René LePage, St-Valier et St-Michel (augmentation), au sieur de la Durantaye, Lotbinière (augmentation), au sieur de Lotbinière; en 1694, Rouville, à J.-Bte Hertel de Rouville, Belœil, à Joseph Hertel, St-Denis, (Richelieu), à M. de Gannes, sieur de Falaise, lac Matapédia, à Charles d'Amours; en 1695, Cournoyer, au sieur Hertel de Cournoyer, St-Charles (Richelieu), au sieur Hertel de Lafresnière, Bourchemin (entre Sorel et Chambly), à Jacques de Bourchemin, sieur de l'Ermitière, Grand-Pré, au sieur Pierre Boucher, sieur de Grand-Pré; en 1696, Lessard (en arrière de l'Islet St-Jean), à Pierre Lessard, Grandville (Kamouraska), aux sieurs de Grandville et de Lachenaye, LePage (Rimouski), aux sieurs LePage et Thivierge, Grand Pabos à René Hubert, Port-Daniel, à René Deneau, en 1697, Grande-Rivière, à Jacques Cochu, Anse-de-l'Étang, aux sieurs Hazeur et Riverin, Champlain (augmentation), à Madame de la Touche, Ste-Anne-de-la-Pérade (augmentation), à la veuve Lanaudière; en 1698, les Grondines (augmentation), au sieur Louis Hamelin, le fief Hubert, à René Louis Hubert; en 1699, Sillery, aux Jésuites; en 1700, Ste-Anne-de-la-Pérade (augmentation), à Thomas

(1)—12 nov. 1691. Champigny au ministre, A.C.C.G., Vol. 11, fol. 41.

(2)—Frontenac et de Champigny au ministre 15 septembre 1692. A.C.C.G., Vol 12, fol. 4.

(3)—"Le défrichement des terres augmente tous les jours par les établissements des soldats, des enfants, des habitants qui commencent de nouvelles habitations, surtout dans l'île de Montréal et au-dessous où les terres se trouvent meilleures que dans les autres endroits". (Callières et Champigny au ministre, 18 Oct. 1700. A.C.C.G., Vol 18, fol. 3.

(4)—Recensement 1870-71. Vol. IV, pp. 23-29-35-41-48.

Tarieu, sieur de la Pérade; en 1701, St-Charles (Yamaska), au sieur René Fezéret, la Rivière-du-Sud (augmentation), au sieur de l'Espinay, St-Jean (Trois-Rivières), aux Ursulines de Trois-Rivières; en 1702, Bonsecours, (Yamaska), au sieur Charron; Soulanges, au sieur de Joibert, Vaudreuil, au sieur Rigaud de Vaudreuil; en 1705, Carufel, au sieur de Carufel; en 1706, Bélair (Ecureuils, augmentation), à Madeleine Mezeray, veuve de Jean Toupin, les Iles Bouchard, au sieur Desjordy; en 1707, Paspébiac et Mont-Louis, au sieur Pierre Haynard; en 1708, Monnoir, à M. Roch de Ramesay, Bourg-Marie (Richelieu), à Marie Joseph Fezeret, Dumontier, au sieur François Dumontier; en 1710, Montarville, au sieur Pierre Boucher, Ramesay, au sieur de Ramesay; en 1711, Grondines (augmentation), au sieur Louis Hamelin; en 1713, Belœil (augmentation) au sieur de Longueuil; Beaumont (augmentation), au sieur Couillard de Beaumont; en 1714, les Mille-Isles, aux sieurs Piot de la Langloiserie et Petit.

Parmi les seigneurs il s'en trouve toujours un certain nombre qui négligent de peupler leur domaine, quelques-uns exigent des droits onéreux de la part de leurs nouveaux censitaires; Louis XIV, dans un arrêt en date de 6 juillet 1711, déclare que dans un an, à partir du jour de la publication de la présente déclaration les seigneuries, qui n'auront pas d'habitants, seront réunies à son domaine, les terres seront concédées sans aucune redevance et les habitants tenus de les habiter et de les mettre en culture sans quoi ils en seront dépossédés (1). Enfin, en 1714, voyant le peu de zèle des seigneurs pour établir leurs seigneuries, le roi décide de ne plus accorder de concessions nouvelles. Il refuse même de confirmer celle que Vaudreuil et Bégon viennent d'accorder à Jacques Lemoine, baron de Longueuil (2).

CHAPITRE VI

UNE CRISE INTERIEURE

Pendant que les armées canadiennes guerroyaient contre les Iroquois et avec les colonies anglaises, le Canada passait par une terrible crise économique.

Nous avons vu que Louis XIV, en établissant la compagnie des Indes Occidentales, en 1664, lui avait donné le monopole du commerce de tous les pays qu'elle avait sous sa domination.

En 1669, sur les instances de M. Talon, ce privilège lui fut enlevé et la liberté du commerce fut accordée à tous les habitants du pays. Pour compenser les pertes qu'elle subissait de ce fait, la compagnie reçut du roi une somme de 1,297,185 livres.

(1)—Arrêts et Ordonnances Vol. 1er, pp. 324, 325, 326.

(2)—Le roi à M. de Vaudreuil. 19 mars 1714. A. G. rég. des dép. Vol. 36, fol. 338.

Commerce du castor (1)

Le principal article de commerce, et pour ainsi dire le seul, était la pelleterie et surtout la pelleterie de castor qui jusqu'alors avait eu un bon marché en France.

Les habitants ayant la liberté d'expédier au dehors leur castor, l'envoyaient à des correspondants en France qui leur en procuraient la vente; et comme ils étaient bien payés par des lettres de change tirées sur le trésorier du Royaume, la traite du castor fut bientôt l'unique objet de leur travail.

Cette marchandise devint si abondante que les marchands, ne pouvant plus l'écouler, demandèrent au roi de réunir en une seule main, le commerce de la pelleterie qui menaçait ruine.

L'intendant Duchesneau, à la demande du roi, négocia avec les intéressés et afferma les droits de la traite des pelleteries à Nicolas Oudiette, premier fermier du domaine d'occident (2). Celui-ci eut le privilège exclusif d'acheter le castor au Canada et de le vendre en France. Les habitants avaient la liberté de trafiquer leurs fourrures aux marchands, mais ceux-ci devaient les apporter aux magasins des fermiers généraux qui administraient le domaine du roi. Oudiette qui était chargé de solder une partie des dépenses de la colonie sur le revenu du domaine, payaient les peaux d'après un prix fixé selon leur qualité et collectait la taxe de 25% (3) sur le castor et de 10% pour les originaux (4).

(1)—Voir sur cette question du commerce du castor les mémoires suivants: 1er mai 1716, mémoire au sujet des peaux de castor qui se tirent du Canada, par de la Boulaye. A.C.C.G., Vol. 36, fol. 345
25 octobre 1710, mémoire pour le rétablissement du commerce du Canada, par Défino.
25 janvier 1719, mémoire sur l'état présent du Canada, par R. d'Auteuil, 1715-1719, A.C.C.G., Vol. 40, fol. 241.

(2)—Arrêt du conseil d'Etat portant permission à Jean Oudiette d'acheter tous les castors du Canada et de les vendre en France à l'exclusion de tous autres pendant sept années à commencer du 1er juin 1675. Arrêt du conseil d'Etat portant adjudication à Jean Oudiette du quart des castors, dixième des originaux et autres droits du Canada avec faculté d'acheter seul le dit castor et de le vendre en France. A. C. rég. des dép. Vol. 6, fols. 63 et 65.

(3)—Ce prix fut d'abord quatre francs et dix sous la livre; peu à peu ces prix varièrent selon que le castor était gras ou demi-gras, ou sec, c'est-à-dire de première de seconde ou de troisième qualité. Le castor sec est la peau de castor qui n'a servi à aucun usage; le castor gras est celle qui a été portée par les sauvages, lesquelles après l'avoir bien grattée en dedans et frottée avec la moelle de certains animaux que je ne connais point, pour la rendre plus maniable, en cousent plusieurs ensemble et en font une manière de mante qu'on appelle robe et de laquelle ils s'enveloppent le poil en dedans; ils ne la quittent en hiver ni le jour ni la nuit; le grand poil tombe bientôt le duvet reste et s'engraisse et en cet état il est bien plus propre à être mis en œuvre par les chapeliers; ils ne pourraient pas même employer le sec, s'ils en mettaient un peu de gras. On prétend qu'il doit avoir été porté quinze ou dix-huit mois pour être dans sa bonté.—Charlevoix, Journal d'un voyage en Amérique, p. 99.

(4)—Cette taxe avait été imposée en 1645, quand la compagnie des Cent-Associés avait cédé la traite aux habitants. En vertu de l'arrangement de 1645, les Cent-Associés renoncèrent à leur monopole, (le commerce de la fourrure), mais la communauté des habitants, mise en possession de la traite, dut s'engager à solder les dépenses publiques. A cette fin, on décréta qu'il serait prélevé une contribution d'un quart sur tout le castor apporté aux magasins, et d'un dixième ou de deux sous par livre sur les peaux d'originaux. Plus tard, en 1664, la compagnie des Indes Occidentales eut la jouissance de la même taxe et le privilège de la traite, dans la région de Tadoussac qu'on appela le "domaine du roi". Les revenus de cette taxe et du "domaine du roi" formèrent le "fonds du pays" qui était employé à payer les appointements des gouverneurs, des officiers publics, la solde des pauvres garnisons de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, les pensions aux communautés et autres charges permanentes et annuelles. Le tout pouvait s'élever à 35,000 livres. M. Chapais, l'Intendant Talon, pp. 249, et 250.



Le hersage. Scène canadienne. D'après un tableau de A. Masselotte.

Le roi avait espéré, par ce moyen, diminuer la surabondance du castor; le contraire arriva. Encouragés secrètement par les marchands, et commerçant surtout avec les sauvages Illinois, qui leur fournissaient une marchandise de seconde qualité, les coureurs des bois apportèrent une quantité prodigieuse de castor; le magasin des fermiers généraux fut bientôt rempli d'une fourrure d'inégale valeur que les chapeliers de France refusèrent d'acheter à moins d'une diminution considérable sur le prix.

Oudiette ne pouvant remplir ses obligations (1) renonça à son privilège; le roi se vit dans l'obligation de lui payer 3,762,508 francs pour un million de livre, de castors qui lui restaient.

Le roi passa, en 1687, un nouveau bail pour la ferme du domaine d'occident et le privilège de la traite de la pelletterie fut accordé à Louis Guigues. Dans le bail de Guigues, il était décrété que les congés seraient abolis, et des peines sévères étaient portées contre les coureurs des bois; ceux-ci craignant la colère du gouverneur restèrent dans les bois et vendirent leurs castors aux Anglais de Manatte et d'Orange par l'intermédiaire des Iroquois. Ils évitaient ainsi les châtimens qui leur étaient réservés, s'ils rentraient dans la colonie; de plus, en écoulant leurs marchandises à l'étranger, ils s'exemptaient de payer les droits du quart sur le castor et du dixième sur les peaux d'originaux.

Les fermiers généraux se trouvaient par là même privés d'un revenu considérable. Le nouveau fermier Guigues voulut tenir bon. Il chercha à se débarrasser du castor qu'il avait acheté du roi pour la somme de 15,000 livres. Il établit une manufacture de chapeaux; fit carder et filer du castor avec de la laine et fabriqua des draps, des flanelles, des bas. Par malheur, ces essais lui coûtèrent très cher et "ne servent qu'à convaincre davantage que les castors ne sont propres qu'à faire des chapeaux" (2).

Ruiné, Guigues tenta un dernier effort; il demanda au roi une diminution des prix du castor sur le marché de la colonie. "Les commerçants et encore plus MM. les gouverneurs trouvèrent ces diminutions d'une dangereuse conséquence non pas tant par le danger que chaque année on fit la même tentative de diminution que par la crainte que les sauvages, nos alliés, ne portassent leurs fourrures aux Anglais et qu'en cas de rupture entre les deux couronnes ils ne prissent l'intérêt des Anglais contre celui des Français" (3).

Le roi proposa alors aux habitants de la colonie de gérer eux-mêmes la ferme d'Occident avec le privilège exclusif de la traite du castor.

La proposition est acceptée et deux députés, MM. Juchereau, lieutenant-général de Montréal et Pascaud, commerçant, sont envoyés en France pour s'entendre avec M. Rodes, agent des fermiers généraux. Les délégués réussirent au-delà de leurs espérances; ils se font céder les droits de Louis Guigues qui leur abandonne huit cent mille livres pesant de cas.

(1)—Le débit du castor en France était tombé de 95,489 livres, en 1683, à 49,056 livres en 1694 et à 23,468 livres en 1685. *Man. de la Nouvelle-France, 1ère série, Vol. 3, fol. 831.*

(2)—Salon, *Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 296.

(3)—*Mémoire d'Auteuil, 1715-1719.*

tor pour 470,000 livres d'argent comptant. De plus, la nouvelle compagnie aura le privilège de vendre les castors en peau, en poil, ou en chapeaux, dans la Hollande, la Suède, le Danemark, les villes Anséatiques, les ports de la mer Baltique et la Moscovie, en payant le quart en espèces de tous les dits castors au fermier du domaine d'Occident (1).

Les délégués reviennent pleins d'enthousiasme. La compagnie de la colonie est vite constituée, avec un capital de 287,377,175 livres; elle acquiert les droits de la compagnie du Nord et le privilège de la traite dans les postes de Détroit et de Frontenac. Tous les personnages importants prennent des actions; les directeurs sont les sieurs d'Auteuil, de Lotbinière, Riverin, Hazeur, Gobin, Macart, Aubert de la Chenaye et de Lino (2). Ces deux derniers sont chargés de diriger les affaires de la compagnie en France. Le 26 février 1701, ils concluent un traité à Paris avec les sieurs Jean Pasquier, Nicolas Bourlet et Nicolas Goye, pour la vente des castors de la compagnie. Ces derniers auront le droit exclusif de cette vente, tant en France qu'à l'étranger, moyennant une commission de 5% sans frais à Paris, de 3,000 livres pour loyer de magasin et entrepôts et 2% pour autres frais. Les dits agents feront à la compagnie de la colonie toutes les avances nécessaires au taux de 8% d'intérêt (3).

Les affaires marchent à merveille au début; mais bientôt certains indices laissent prévoir un désastre prochain; le roi, à la requête de sieur de Lino, se décide d'enlever le droit de 25% sur le castor et le remplace par un droit sur les draperies, les merceries et les bonneteries (4).

Soudain, on apprend que les sieurs Goye, Bourlet et Pasquier refusent d'accepter et de payer les lettres de change. Ils se plaignent d'avoir été obligés de faire des avances prodigieuses. "Une enquête révèle que la compagnie est débitrice vis-à-vis d'eux de neuf cent mille livres" (5).

Deux des commissaires, les sieurs Bourlet et Pasquier, se retirent et le sieur Goye forme une nouvelle société avec les sieurs Dumoulin et Mercier (6). Ceux-ci consentent à payer les lettres de change et à acquitter les dettes de la compagnie mais à l'avenir ils n'avanceront que cent soixante mille livres par année, de plus ils n'accepteront que quatre-vingt mille livres de castor sec et moscovite tous les ans, à l'exclusion du castor gras.

Les habitants consentent à une réduction du prix du castor, mais ils ne peuvent accepter l'exclusion du castor gras, c'est la ruine de la colonie, (1704). Sur les entrefaites, les directeurs de la compagnie de la colonie déclarent au gouverneur qu'ils sont dans l'impuissance de payer les charges portées par l'état du roi pour l'année courante. "Ceci a causé un si grand mouvement, écrivent Vaudreuil et de Beauharnois au ministre

(1)—Arrêt du conseil d'Etat du roi, 9 février, 1700. Collection Moreau de St-Méry, Vol. 6, fol. 149.

(2)—Voir; Liste générale des intéressés en la compagnie de la colonie et des actions qu'ils y ont prises avec une estimation de leur fortune, 1708. A. C. C. G. 2ème série Carton II, série F. Vol. 110-110 bis.

(3)—Sur l'organisation de la compagnie, l'élection des directeurs etc., etc., voir Collection Moreau de St-Méry, Vol. 6 Fol. 192, 218, 222.

(4)—Arrêt du conseil d'Etat, 18 avril 1703, Collection Moreau de St-Méry, Vol. 6, fol. 323.

(5)—Salone, Colonisation de la Nouvelle-France, p. 300.

(6)—25 septembre, 1703, Collection Moreau de St-Méry, Vol. 6, fol. 343.

(1) le 17 novembre 1704, que pour faire cesser les plaintes des officiers de l'état major, des habitants que les curés menaçaient d'abandonner n'ayant point de supplément, des pauvres malades que jusqu'à présent les hôpitaux avaient secourus et qu'ils ne pouvaient plus recevoir, des marchands que les communautés religieuses refusaient de payer ne l'étant pas des gratifications que Sa Majesté a la bonté de leur accorder, nous avons été obligés sur toutes ces représentations pour payer les deux tiers de l'état du roi, de faire tirer en France sur le trésorier de la Marine 45,000 livres de lettres de change pour le montant des deux tiers du dit état et de faire une monnaie de carte sous le bon plaisir du roi et sous le vôtre pour acquitter le tiers restant de l'état... et nous vous supplions, monseigneur, de donner vos ordres pour que les cartes pour payer le tiers restant du dit état soient retirées sur les fonds qu'il plaira nous assigner".

Le député de la colonie, le sieur Riverin, parvint à former une nouvelle société en France et passa un traité, le 10 mai 1706, avec le sieur Aubert, marchand flamand, établi en Hollande, et les sieurs Neyret et Gayot, de Paris. Par ce traité, il leur cédait tous les droits de la compagnie de la colonie pour douze ans (2). Les nouveaux commissaires s'engageaient de payer toutes les dettes dûes par la compagnie aux sieurs Dumoulin et Mercier, mais ne consentaient à accepter le castor gras que dans les six dernières années de leur contrat. C'était la ruine du commerce du castor.

La monnaie de carte

L'émission de la monnaie de carte allait aboutir à un autre désastre (3).

Voici en quelques mots l'origine de cette monnaie de carte. Dès le début de l'établissement de la colonie, le roi envoyait chaque année en Canada les fonds nécessaires pour payer les dépenses de l'année suivante, mais peu à peu la coutume s'établit de n'envoyer seulement que les fonds de l'année courante. Comme les vaisseaux qui portaient ces fonds n'arrivaient à Québec qu'au mois d'août ou de septembre, les intendants se trouvaient à manquer de fonds pour solder les dépenses des premiers mois de l'année. A la rigueur on pouvait retarder les remboursements dûs aux marchands, mais les soldats et les fonctionnaires de la colonie devaient être payés.

(1)—A.C.C.G., Vol. 22, fol. 4.

(2)—12 octobre 1706. Acceptation par les intéressés en la colonie du Canada du traité intervenu le 10 mai précédent entre M. Riverin, délégué de la compagnie, et MM. Aubert, Nérét et Gayot, pour la vente générale des castors et d'un autre traité entre le dit Riverin, es-qualité, les sieurs Aubert, Nérét et Gayot, d'autre part, et les sieurs Dumoulin, Mercier et Carlier. Collection Moreau de St-Méry. Vol. 7, fol. 30. Série Canad. F. 178d. Voir aussi Edits et Ordonnances. Vol. 1, p. 321, 322.

(3)—Sur cette question de la monnaie de carte voir: Monnaie de carte. Historique de ce qui s'est passé à ce sujet. 12 avril 1717. A.C.C.G., Vol. 47, fol. 153. Ce mémoire a été publié dans les documents historiques. Correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants. 1893. pp. 132 et seq. Aussi: Journal historique d'un voyage dans l'Amérique septentrionale. Charlevoix, pp. 93 et seq.

Pour répondre aux besoins les plus pressants, les intendants se virent dans la nécessité de fabriquer une monnaie spéciale sur des cartes à jouer coupées de différentes manières suivant la valeur qu'on leur donna (1).

Une émission de ces cartes correspondante à la somme que les vaisseaux du roi devait apporter, était faite au commencement de l'année; à l'arrivée des vaisseaux l'intendant faisait retirer les cartes en circulation et les payait à même les fonds qu'il avait reçus et au moyen de lettres de change qu'il faisait tirer sur les trésoriers généraux (2). Les cartes rapportées étaient comptées par les commis de l'Intendance et brûlées en leur présence.

Les premières émissions faites par Desmeulles (1685) et de Champigny (1687) furent remboursées exactement. On ne tarda pas à abuser de cette facilité de se procurer des ressources. En 1702, l'intendant Beauharnais constata qu'il y avait en circulation pour un montant considérable de vieilles cartes qui n'avaient pas été payées dans les années précédentes.

On n'en continua pas moins de fabriquer de nouvelles cartes. En 1708 le trésor du roi étant épuisé, on suspendit presque totalement l'envoi des fonds accordés jusque-là; l'intendant n'eut plus que la seule ressource de la monnaie de cartes pour solder les dépenses de la colonie; il en émit tellement que cette monnaie tomba en grand discrédit; elle diminua de moitié et provoqua un désarroi complet dans le commerce, causant par là même la ruine de plusieurs marchands.

En 1714, après la paix d'Utrecht, on dit qu'il y avait pour 1,600,000 livres de cette monnaie en circulation. Il fut jugé impossible par les trésoriers généraux de racheter un montant aussi considérable et les habitants consentirent à une réduction de 50% sur le total; on décida que la balance des huit cent mille livres serait payée par versements annuels de cent mille livres chacun, à commencer du premier mars 1715.

Mais comme les finances de la Métropole étaient en aussi mauvais état que celles de la colonie, on se contenta de faire un paiement de 33,000 livres seulement, en 1716; en 1717, la valeur de la monnaie de carte fut encore réduite de moitié, et on décréta que cette valeur serait la même en

(1)—Il y avait des cartes de deux, quatre, seize et de trente-deux livres. La valeur était inscrite sur chaque côté de la main du commis du trésorier et toutes les cartes étaient signées par le gouverneur général, par l'intendant et par le commis du trésorier. On y frappait les armes du roi, celles du gouverneur général et de l'intendant. Il faut remarquer que cette monnaie de carte portait, comme les monnaies de France ayant cours en Canada, une valeur d'un tiers en sus. Ainsi une carte d'une livre, vingt sols en Canada ne valait que 15 sols en monnaie de France et les autres cartes en proportion. De là les dénominations *monnaie de France*, *monnaie du pays*, que l'on rencontre si souvent dans les vieux actes. Cette distinction entre ces deux monnaies avait été fixée par un arrêt du conseil d'Etat en date du 18 novembre 1672 et elle avait été faite à la demande de la compagnie des Indes Occidentales dans le but de faire roster en Amérique les espèces qui y passeraient de France. Mémoire cité sur la monnaie de carte.

(2)—"Pour comprendre ce que c'est que les lettres de change que l'on vient de dire que l'on tirait sur les trésoriers généraux, il est à propos d'expliquer comment et pourquoi elles étaient données. Les officiers qui sont payés par le roi, ayant de même que les habitants moins besoin d'argent que des effets et marchandises qui leur sont nécessaires, aiment mieux être payés en France que dans la colonie. Ils donnent leur quittance d'appointement au commis du trésorier qui leur fournit des lettres de change sur le trésorier général et ils les adressent à leurs correspondants en France qui en reçoivent le paiement et leur envoient ensuite ce dont ils ont besoin. Ceux qui veulent faire remettre de l'argent en France le portent de même au commis du trésorier qui leur donne pareillement des lettres de change sur le trésorier général. Cet usage est établi pour la facilité du commerce." Mémoire cité sur la monnaie de cartes.

France et au Canada. En 1720, il restait encore à rembourser une somme de 959,189 livres (1) de monnaie de carte, ce qui équivalait à 359,696 livres en monnaie de France qui furent finalement payées en 1721, par des lettres de change, tirées sur le trésorier du Royaume (2).

CHAPITRE VII

LA PRISE DE POSSESSION DU SOL

Les bases de l'organisation paroissiale telle qu'elle existe aujourd'hui furent jetées par le premier évêque de Québec, dès son arrivée à Québec.

En fondant le Séminaire de Québec, (1663), Mgr de Laval voulut tout d'abord travailler à la formation d'un clergé national, en unissant les cures de son diocèse à ce séminaire et en lui attribuant les dîmes et revenus de ces cures, il voulut de plus assurer la subsistance des prêtres qui seraient chargés de distribuer les secours spirituels aux colons disséminés sur de longues distances. C'était une œuvre de grande sagesse, et ce régime convenait bien à l'état où se trouvait la Nouvelle-France dans les débuts de sa colonisation. Le Séminaire restait la maison de tous, et le missionnaire au retour de ses courses apostoliques était certain d'y être reçu fraternellement par de vénérables confrères; il était sûr d'y trouver, en cas de maladie et d'infirmité, un lieu de refuge et de tranquillité.

Peu à peu des établissements formant des groupes plus ou moins nombreux de population, s'organisèrent autour des manoirs seigneuriaux et les habitants réclamèrent des curés résidant au milieu d'eux; ils alléguaient avec raison que le missionnaire ne pouvait les visiter que rarement; souvent ils demeuraient privés de la messe et des autres secours spirituels pendant de longs mois.

Mgr de Laval toujours soucieux du bien de ses ouailles érigea un certain nombre de paroisses ou de missions, en 1678, et établit des curés aux endroits les plus convenables (3).

Le "Plan général de l'état des missions du Canada" que l'Evêque fit préparer en l'année 1683 (4) nous donne l'étendue de ces différentes missions et le lieu de résidence du prêtre qui était chargé de les desservir.

(1)—Canada and its provinces. Vol. 2. New-France, II, p. 499.

(2)—Le conseil de Marine à M. Begon, 14 juin 1721. Lettres de change pour l'extinction des cartes. A.C., rég. des dép. Vol. 44, fol. 524½.

(3)—Mandements des Evêques de Québec, Vol. I, p. 569.

(4)—Op. cit. p. 115-128.

Gouvernement de Québec

Québec et sa banlieue: (1354 âmes) érigé en paroisse en 1664, était desservie par M. de Bernières.

Ste-Famille, I.-O..... 384 âmes Desservis par M. Lamy, résidant
St-François, I.-O..... 165 " à Ste-Famille.

St-Paul (St-Laurent), I.-O 242 " Desservis par M. Francheville, qui
St-Jean, I.-O..... 175 " réside à St-Paul (St-Laurent).
St-Pierre, I.-O..... 183 "

Cap-Tourmente..... 37 " Desservis par M. Soumande, rési-
Baie-St-Paul..... 31 " dant au Cap Tourmente (St-
Côte-St-Frs-Xavier..... 23 " Joachim).

Ste-Anne-du-Petit-Cap.... 167 "
Château-Richer..... 279 " Desservis par M. Gauthier, rési-
Ange-Gardien..... 226 " dant au Château-Richer.

Beauport (320 âmes) et Charlesbourg (397 âmes), avaient chacun leur curé résident, M. Martin à Beauport et M. Thury à Charlesbourg. Sillery, Notre-Dame-de-Sainte-Foy (255 âmes) et Notre-Dame-de-Lorette (102 âmes) étaient desservis par les RR. PP. Jésuites qui y avaient deux missions de sauvages, une d'Abénaquis, à Sillery, et une de Hurons, à Lorette.

Neuville (Pte-aux-Tr.).... 340 âmes Desservis par M. Pinguet qui
Côte St-Ange..... 176 " demeure à Neuville.
Pointe-aux-Ecureuils..... 44 "
Portneuf..... 50 "
Deschambault..... 11 "

Lotbinière..... 61 " Missions desservies par M. de
Ste-Croix..... 29 " St-Claude, qui avait sa résidence
Villieu (St-Nicolas)..... 10 " ordinaire à la Côte-de-Lauzon.
Côte-de-Lauzon..... 338 "
Montapeine..... 41 "
Beaumont..... 66 "
La Durantaye (St-Michel) 65 "
Bellechasse (Berthier).... 17 "

La Riv. du Sud (St-Thom.) 26 "
La seigneurie de Gamache " Toutes ces missions sont desser-
et de Bellavance..... 23 " vées par un seul prêtre, M. Morel,
Cap-St-Ignace..... 47 " qui réside ordinairement à Qué-
L'Ile-aux-Oies..... 18 " bec.
L'Ile-aux-Grues..... 15 "

L'Islet Bonsecours.....	41 âmes
Trois-Saumons.....	5 “
St-Jean-Port-Joli.....	2 “
St-Denis.....	11 “
La Combe.....	40 “
La Bouteillerie.....	60 “
Cap Mouraska.....	1 “
Rivière-du-Loup.....	4 “

Gouvernement des Trois-Rivières

Les Grondines.....	38 âmes	Desservis par M. Vachon, rési-
Ste-Anne.....	92 “	dant à Batiscan.
Batiscan.....	273 “	
Champlain.....	285 “	Desservis par M. Dupré, qui
Les Prairies Marsolet.....	24 “	demeure à Champlain.
Gentilly.....	10 “	
Les Trois-Rivières.....	200 “	Desservis par M. Bresleau et un
Cap-de-la-Madeleine.....	200 “	Père Récollet, qui ont leur rési-
Rivière St-Michel (Bécan-		dence aux Trois-Rivières.
court), Villiers, Linctot,		
Cressé (Nicolet).....	82 “	
Sorel.....	113 “	Desservis par M. Volant, qui
Riv. St-François.....	60 “	réside à Sorel.
Autray (Lanoraie).....	14 “	
Berthier.....	42 “	
Rivière-du-Loup.....	33 “	

Gouvernement de Montréal

St-Ours.....	89 âmes	Desservis par M. Duplin, qui
Contrecoeur.....	73 “	réside chez le seigneur de St-
La seigneurie de Pierre		Ours.
Boisseau.....	17 “	
Verchères.....	59 “	
La Valtrie.....	43 “	
Fort St-Louis (Chambly)..	94 “	
St-Sulpice.....	12 “	Desservis par M. Basset, qui
Repentigny.....	118 “	réside à l'Île Jésus.
Tilly.....	70 “	
Île-de-Jésus.....	30 “	

Cap-St-Michel.....	16 Ames.	Desservis par M. de Caumont,
Petit-le-Moyne.....	12 “	qui demeure chez M. Boucher,
Varennes.....	55 “	seigneur de Boucherville.
Boucherville.....	200 “	
Tremblay.....	30 “	
Longueuil.....	90 “	

La Prairie-de-la-Magdeleine et la Côte-St-Lambert (210 âmes) sont desservies par les RR. PP. Jésuites, qui ont une mission de sauvages au Sault St-Louis.

Dans l'Ile de Montréal, Ville-Marie, unie au séminaire de St-Sulpice avec une population de 647 âmes formait une paroisse distincte. M. Seguenot, prêtre de St-Sulpice, desservait la Pointe-aux-Trembles (370 âmes) et l'Ile Ste-Thérèse.

Lachine (255 âmes), le Haut-de-l'Ile (59 âmes), et Châteauguay (6 âmes), étaient desservies par M. Rémy, prêtre de St-Sulpice, qui avait sa résidence ordinaire à Lachine.

Telle était la répartition des différentes cures du diocèse en 1683.

Les prêtres qui les desservaient étaient affiliés au Séminaire et révocables à la volonté de l'évêque. Il ne pouvait être question de cures inamovibles, dans l'état actuel de la Nouvelle-France. Le Pape du reste avait approuvé la manière d'agir de Mgr de Laval, et le roi avait également donné son approbation au système de cures établis par l'évêque (1). Dans la suite, Louis XIV, probablement à l'instigation de Frontenac, changea tout-à-coup de sentiment sur ce point, et exigea des cures fixes et inamovibles, disant que c'était la coutume suivie dans le royaume (2). L'évêque dans le fond le désirait lui-même, sachant que c'était la règle ordinaire établie par les Saints Canons, mais il voulait qu'on assurât aux desservants de ces cures fixes un revenu suffisant pour vivre. La plupart devaient parcourir de longues distances pour visiter les quelques familles installées çà et là sur les deux rives du St-Laurent, dans un pays qui n'avait pas encore de routes. Il leur fallait faire de grandes dépenses pour entretenir un canot et payer les services d'un valet nécessaire dans presque toutes les missions.

Les habitants étaient si pauvres qu'ils avaient peine à payer la dîme réduite au 26ème minot et cette dîme si minime ne suffisait pas à solder la pension du desservant qui devait loger et dire la messe dans les maisons des particuliers.

De concert avec M. de la Barre et l'intendant Desmeules, Mgr de Laval prépara, d'après le "Plan général de l'état présent des missions", un mémoire dans lequel il donnait la liste de vingt-cinq cures ou missions

(1)—Mandements des évêques de Québec, Vol. I, p. 37.

(2)—Instructions du roi, pour être remises à M. de la Barre, nommé gouverneur de la Nouvelle-France, 10 mai 1692. A.C. rég. des dép. Vol. 8, fol. D.

que l'on pouvait établir d'une manière fixe, si le roi consentait à accorder un supplément (1).

La Cour se rendit à la demande de Mgr de Laval et lui accorda une somme annuelle de 6,000 livres à être distribuée entre les différentes cures; on ajoutait 2,000 livres pour les prêtres infirmes ou usés par la vieillesse (2).

L'évêque fit preuve de bonne volonté et, dans l'automne de 1684, il érigea six cures fixes, celles de Champlain, de la Sainte-Famille (Ile d'Orléans), de Beauport, de la Pointe-aux-Trembles (Ile de Montréal), de Neuville, de Batiscan et de Repentigny (3).

Lorsque Mgr de Saint-Vallier, brisa l'union des cures avec le Séminaire (1692), il y avait dans le pays une quarantaine de paroisses ayant presque toutes des curés résidents.

En cette même année, (1692), celui-ci érigea canoniquement Varennes, Trois-Rivières, La Prairie-de-la-Magdeleine; Charlesbourg, en 1693, la Bouteillerie, sur la Rivière-Ouelle et la Pointe-de-Lévi (St-Joseph), en 1694, Notre-Dame-de-Foy, en 1698, le Cap-St-Ignace, en 1700.

En même temps il s'occupa activement de faire réparer les églises qui menaçaient ruine; il en fit bâtir plusieurs nouvelles et construire bon nombre de presbytères. C'était le moyen d'attirer les colons et de multiplier les établissements.

Le développement territorial

Il est facile de se rendre compte du travail accompli et de l'état de la colonisation à cette époque en consultant "les plans des seigneuries

(1)—Voici la liste de ces cures que l'on se proposait d'ériger et qui avaient déjà pour la plupart des curés résidents:

La ville de Montréal unie au Séminaire de St-Sulpice	641 habitants.
La Chine, au haut de l'Ile, 3 lieues sur une étendue	314 "
La-Pointe-aux-Trembles, au bas de l'Ile, 1 lieue sur 2	427 "
La-Prairie-de-la-Magdeleine et la côte St-Laurent, 2½ lieues	214 "
Boucherville avec plusieurs terres et seigneuries	409 "
Repentigny, terres et seigneuries	230 "
Sorel, terres et seigneuries	262 "
Trois-Rivières, 3 lieues sur 3 d'étendue	287 "
St-Ours et Contrecoeur, 3 lieues d'étendue	283 "
La-Cap-de-la-Madeleine, terres et seigneuries	295 "
Champlain, 1½ lieue	296 "
Batiscan, 2 lieues	365 "
Lotbinière et Ste-Croix, 3 lieues	
Neuville, 2 lieues	394 "
Le Cap-Rouge, N.-D. de Foy	431 "
Charlesbourg, sept villages	397 "
Beauport, quatre villages	320 "
Chateau-Richer et l'Ange-Gardien, 3½ lieues	505 "
Ste-Anne-du-Petit-Cap, 2 lieues	187 "
Le Cap-Tourmente et la Baie-St-Paul, 7 lieues	68 "
Ste-Famille, I. O., 3 lieues	549 "
St-Pierre, St-Paul, St-Jean, 7½ lieues	600 "
La Côte-Lauzon, 10 lieues	328 "
Le Cap-St-Ignace, 10 lieues	522 "
La ville de Québec et environs	1350 "

(27 oct. 1683. A. C. Collect. Moreau de St-Mery, (1681-1690), Vol. 4. f. 3.

(2)—Liste de la distribution des 3000 livres que le roi a données pour les curés du Canada et projet pour distribuer 8,000 livres aussi données par Sa Majesté, A. C., Missions et culte religieux, série F, vol. III, fol. 21.

(3) Mandements des Evêques de Québec, Vol. 1, P. 569.

et habitations des gouvernements de Québec, des Trois-Rivières et Montréal”, levés dans les années 1709-1712, par l’ingénieur Gédéon de Catalogne, et le mémoire explicatif qu’il adressa en 1715, au comte de Pontchartrain (1).

De Catalogne commence sa description par le gouvernement de Montréal. L’île de Montréal, qui appartient aux Messieurs de St-Sulpice “passe pour la plus belle seigneurie du Canada.” Elle renferme maintenant sept paroisses: celle de Montréal, de Lachine, de Ste-Anne, de St-Louis, de la Pointe-aux-Trembles, de la Rivière-des-Prairies et du Sault-aux-Récollets, sous titre de missions, toutes sont desservies par des prêtres du séminaire. “Les terres sont très fertiles en toutes sortes de grains et autres denrées.”

L’Île-Jésus, est la propriété des prêtres du séminaire de Québec, qui y ont un beau domaine; il n’y a encore qu’une seule paroisse qui est peu peuplée, les premiers habitants ayant été massacrés par les Iroquois.

Dans la seigneurie des Mille-Iles, les “habitants quoique nouvellement établis sont fort laborieux et à leur aise.”

Les seigneuries qui suivent en descendant: La Chesnaye, Repentigny, St-Sulpice, ayant été ravagées pendant de longues années par les Iroquois sont peu peuplées, les terres en certains endroits sont basses et sujettes aux inondations.

A Lavaltrie elles sont abandonnées depuis le grand massacre de 1691. Lanoraie n’a “aucun établissement”. D’Autray a “peu d’habitants”, D’Antaya n’en a que deux, Berthier, en a quelques-uns, “tous font paroisse avec ceux de Sorel”. Ces “endroits sont trop éloignés des commodités publiques du commerce”, ils ne peuvent progresser.

A l’île Dupas, les terres sont “les meilleures du continent mais elles sont souvent couvertes d’eau jusqu’à la fin de mai.”

La situation est plus brillante sur la côte sud. A Châteauguay, les habitants qui sont peu nombreux, se livrent surtout à la pêche et à la chasse.

Les seigneuries de la Prairie-de-la-Magdeleine et de St-Lambert “font paroisse ensemble; les terres y sont également fertiles et produisent abondamment toutes sortes de grains et quantité de foin.”

Dans la seigneurie de Longueuil, les habitants “sont à leur aise par les grosses dépenses que le seigneur y a faites tant à faire des fossés et chemins qu’à y construire un fort de pierre pour la sûreté des habitants. On y a bâti un moulin à scie “y ayant quantité de bois de pin et autres bois propres à la charpente”.

(1)—Mémoire du sieur de Catalogne sur les seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, et explication des plans qui ont été envoyés à M. le Comte de Pontchartrain, en 1709 et 1711, avec remarques de l’ordre de ces établissements, marqués seigneurie par seigneurie, des noms et qualités des seigneurs, par qui les paroisses sont desservies; les seigneuries où il y a siège de justice établie quoique toutes aient droit de haute, moyenne et basse justice; les productions naturelles et accidentelles et la qualité des terres (1715). A. C. Collection Moreau de St-Méry. Mémoires 1540-1759, F. 2.—Une copie des plans des districts de Québec et des Trois-Rivières faite sur l’original à Paris est déposée au Département des Archives, à Ottawa. Le plan du gouvernement de Montréal est perdu.

Les habitants de la seigneurie de Tremblay et des îles Lamoureux, dépendent de la paroisse de Boucherville qui, en 1706, compte une population de 429 âmes, et est une des plus riches du gouvernement de Montréal (1).

Les habitants de la seigneurie de Varennes "sont tous riches", quoique peu nombreux encore; avec ceux de l'île Ste-Thérèse, des seigneuries de la Trinité et de Grandemaison, ils dépassent à peine la centaine.

Verchères se relève lentement du passage des Iroquois; les fiefs de Chicouane et de Boisseau n'ont point d'autres habitants que le propriétaire avec sa famille. D'ici au Richelieu, nous traversons les grandes seigneuries de Contrecoeur, de St-Ours, de Sorel, de Chambly, concédées autrefois aux officiers militaires de ce nom. Ils étaient certainement de valeureux soldats, mais de pauvres colonisateurs. Après trente-quatre ans d'établissement (1672-1706), la population de tout de district monte à peine à 300 âmes. La seigneurie de Sorel "qui était en décret depuis longtemps", vient d'être adjugée à M. de Ramezay, gouverneur de Montréal. A Chambly, la tyrannie du seigneur force les habitants à quitter, "pourtant il est à remarquer que le long de la rivière Richelieu, il y aurait du terrain à placer plus de mille habitants dont partie des terres sont prêtes à mettre à la charrue les feux ayant autrefois ravagé tout ce pays-là".

Le gouvernement des Trois-Rivières renfermait un grand nombre de petites seigneuries qui avaient peu prospéré; sur la côte nord, Maski-

(1) De Catalogne ne mentionne pas l'état de la population de chaque seigneurie. Les chiffres que nous donnons au cours de ce chapitre sont ceux du recensement de 1706, que nous inscrivons au long pour plus de clarté.

	âmes		âmes
Québec.....	1771	Beaumont.....	212
N.-D.-des-Anges, Sillery.....	869	La Durantaye.....	225
Orsainville, St-Ignace.....	142	Bellechasse.....	125
Champigny, Cap-Rouge.....	102	Côte St-Laurent.....	1091
Beauport.....	384	Île-aux-Oies, St-Jean, Bonsecours, Vin-	
Côte Beaupré, Baie St-Paul.....	1184	celot, Riv. du Sud, Trois-Saumons,	
Malbaie.....	16	Riv. du Loup, Riv. Verte, Lafresnaye,	
Demaure.....	307	et St-Joseph.....	724
Neuville.....	399	Labouteillerie.....	149
Portneuf, Lachevrotière, Grondines.....	301	Mont-Louis.....	31
Ste-Anne, Ste-Croix.....	224	Repentigny.....	158
Trois-Rivières et banlieue.....	203	St-Sulpice.....	61
St-François.....	111	Lavaltrie.....	117
Cap-de-la-Madeleine, Marsolet, Linctot.....	123	Berthier, Île Dupas.....	183
Champlain, Gentilly, Cressé.....	320	La Prairie, St-Lambert.....	169
Batiscan.....	352	Prairie de la Madeleine.....	218
Yamachiche, Yamaska, Riv. du-Loup,		Longueuil, Tremblay.....	319
Maskinongé.....	165	Boucherville.....	429
Bécancourt, Baie St-Antoine.....	137	Varennes.....	123
Montréal et banlieue.....	2025	Sorel.....	104
Pointe-aux-Trembles.....	427	St-Ours.....	65
Lachine.....	459	Contrecoeur.....	131
Le Bout de l'Île.....	175	Verchères.....	80
Île Ste-Thérèse, Riv. des Prairies.....	284	Île Bouchard.....	43
Île Jésus.....	361	Cap St-Michel.....	91
Lachenaye.....		Châteauguay.....	69

Total..... 16,417

nongé, la Rivière-du-Loup, le Petit et le Grand-Yamachiche, le fief de Tonnancourt sont encore en "bois debout". Les terres sont basses, sujettes aux inondations; les rives du fleuve sont inabordables et il n'y a pas de route à l'intérieur. Aussi la population y est fort restreinte: 165 âmes en 1706. Les Trois-Rivières sont toujours au même point. La ville "sise sur une hauteur de sable a peu d'habitants, 203 en 1706, le même nombre qu'en 1683. Le Cap de la Madeleine est en décadence; "ses terres sablonneuses", où il n'y a plus de bois sont abandonnées. En 1683, elle avait 200 âmes; en 1706, il faut joindre à sa population celles du fief des Prairies Marsolet et du fief Lanctôt pour atteindre 123 âmes. Les fiefs Lapierre et Hertel, du Moine sont de peu d'importance. Le fief Champlain, les seigneuries de Batiscan et de Ste-Anne de la Pérade annoncent plus de progrès; elles forment chacune des paroisses distinctes, desservies par des prêtres du Séminaire de Québec. A Ste-Anne, "les terres pendant un grand espace sont belles et unies comme celles de Batiscan, fertiles en toutes sortes de grains".

A la côte sud, Yamaska, St-François, Lussaudière, St-Antoine ou la Baie, Nicolet, Godefroy, ont si peu d'habitants qu'un seul prêtre récollet du monastère des Trois-Rivières suffit à les desservir. A Bécancourt, "il y a une mission de sauvages Abénaquis qui font paroisse avec les habitants qui sont desservis par un ou quelquefois deux pères Jésuites". Les habitants de la seigneurie de Linctôt dépendent également de la mission de Bécancourt. Dans la seigneurie de Gentilly, ils sont peu nombreux, "la plupart des terres ayant été concédées aux habitants de Champlain qui manquent de bois de chauffage sur leurs établissements qui les empêchent de défricher les terres ci-dessus".

La seigneurie de Becquet est aussi bien fournie en bois de chauffage, "les habitants, à la faveur de la marée qui monte jusqu'à cette seigneurie, en font des cajeux qu'ils vont vendre à Québec".

Ici, comme sur la rive nord, le grand obstacle à la colonisation c'est le manque de voie de communication. Cette population est trop éloignée des grands marchés de Québec et de Montréal; les résultats comparés à ceux que l'on obtient dans les deux autres gouvernements sont médiocres et pour cause.

Dans le gouvernement de Québec, le territoire colonisé est plus étendu et plus peuplé que dans les districts des Trois-Rivières et de Montréal. Québec et sa banlieue ont maintenant une population de 1771 âmes. Les terres dans la banlieue "sont médiocrement bonnes" mais les propriétaires les cultivent avec grand soin; dans la ville les commerçants ont "de beaux et bons jardins".

Autour de Québec, les paroisses se multiplient. La belle seigneurie de Sillery en renferme quatre: St-Gabriel, St-François, l'Ancienne et la Nouvelle-Lorette. Cette seigneurie appartient aux RR. PP. Jésuites ainsi que celle de Notre-Dame-des-Anges qui comprend dans ses limites les paroisses du Bourg-Royal, de Charlesbourg et de l'Auvergne. Leur population est de 869 âmes en 1706. Orsainville et St-Ignace ont 142 habitants.

En descendant sur la côte nord, la seigneurie de Beauport, érigée en

“marquisat”, occupe tout l’espace de terrain compris entre la rivière St-Charles et le Sault-Montmorency, puis viennent l’Ange-Gardien, le Château-Richer, Ste-Anne, le Cap-Tourmente, paroisses riches et bien cultivées, formant la seigneurie de Beaupré qui appartient aux Messieurs du Séminaire de Québec qui ont un très beau domaine dans la paroisse du Cap-Tourmente.

L’établissement le plus éloigné de ce côté est la Baie-St-Paul; “il n’y a que neuf habitants résidant et peu d’apparence qu’il puisse s’en établir d’autres, les terres labourables étant de peu d’étendue et bordées de hautes montagnes”.

En face de Beaupré c’est le comté de St-Laurent, l’ancienne Ile Orléans; elle compte maintenant cinq paroisses, deux au nord, St-Pierre et Ste-Famille, St-François à l’extrémité est, et St-Jean et St-Laurent au sud. Les habitants de l’Ile comme ceux de la côte de Beaupré sont industriels; ils fabriquent des toiles et droguets qu’ils vendent en ville et passent pour les plus laborieux et les plus riches du Canada.

Avec les habitants de la côte de Beaupré, ils ont colonisé la rive sud depuis Québec jusqu’à la Grande-Anse. De ce côté, en effet, le progrès est étonnant. En 1683, Beaumont avait 66 âmes. La Durantaye 65 et Bellechasse 17 (1).

En 1706, Beaumont en a 212, La Durantaye 225 et Bellechasse 125. Les habitants de la Durantaye et de Bellechasse font paroisse avec ceux de Beaumont.

A partir de Bellechasse en descendant les établissements se suivent La Pointe-à-la-Caille, ou la Rivière-du-Sud, desservie par un prêtre du Séminaire, les fiefs Bernier, Gagnier, Gamache Vincelot, Bélanger, Dutertre, l’Ile-aux-Oies et l’Ile-aux-Grues, forment une paroisse dont le centre est au Cap St-Ignace, dans la seigneurie de Vincelot, avec une population totale de 893 âmes. Depuis la rivière des Trois-Saumons jusqu’à la Grande-Anse, “il n’y a que deux habitants établis qui ont peu de terre en culture”.

La seigneurie de la Grande-Anse, forme une paroisse avec la seigneurie de la Rivière-Ouelle. A Kamouraska, à la Rivière-du-Loup, il y a bon nombre d’habitants qui se livrent surtout à la pêche aux marsouins.

En face de Québec, la grande seigneurie de Lauzon, dont M. Edmond Roy a raconté en des détails si précis les différentes péripéties (2), est divisée en deux paroisses, St-Nicolas et St-Joseph, séparées entre elles par la rivière Chaudière.

En remontant sur la rive sud, Villiers, Chorel, Maranda, le plateau Ste-Croix, Lotbinière, sont encore peu développées. “Le front de toutes ces seigneuries est entrecoupé de hautes escorres qui en rendent l’accès fort difficile”.

Sur la rive nord, en revenant vers Québec, les Grondines, Lachevrotière, Deschambault, la baronnerie de Portneuf, ont bon nombre d’ha-

(1)—Plan de l’état des Missions en 1683, voir p. 41.

(2)—Histoire de la seigneurie de Lauzon, 5 vol. Lévis, 1897-1909.

bitants qui font le commerce de bois de chauffage avec la population de Québec, et s'adonnent peu à la culture.

La Rivière-Jacques-Cartier, les Ecureuils, Neuville, Demaure, Gaudarville, ont progressé davantage; ici comme à la rive opposée, les côtés sont escarpés, "paraissant comme des murailles" que l'on escalade avec peine. Fossambault et Bonhomme, en arrière, sont des concessions récentes et n'ont pas d'habitants.

En somme la colonisation, n'a pas encore poussé à l'intérieur; elle s'est surtout concentrée le long des rives du St-Laurent. Peu à peu nous la verrons s'étendre; une deuxième concession de seigneuries se formera d'ici à la conquête.

Missions indiennes.

Catalogne, dans son mémoire, fait mention des missions indiennes établies au milieu de la population française. Ce sont celles de l'Ile aux Tourtes, pour les Nipissingues, du Sault-St-Louis et du Sault-au-Récollet, pour les Iroquois; celles de St-François, dans la seigneurie du même nom, pour les Abénaquis, et celle de la Nouvelle-Lorette, pour les Hurons.

Au Sault-au-Récollet on a transporté les sauvages de l'ancienne mission de la Montagne, près de Montréal, afin de leur enlever les occasions fréquentes de s'enivrer. Ils sont desservis par deux prêtres sulpiciens; au Sault St-Louis c'est la mission St-François-Xavier, composée d'Iroquois des Cinq Cantons. En 1698, ils étaient au nombre de 790 (1). Desservis par trois pères Jésuites, ces sauvages conservent leur caractère fier et indépendant, "suivant le plus souvent leur propre sentiment". Ils fabriquent une grande quantité de sucre d'érable, mais s'occupent peu de culture, chaque automne ils partent pour la chasse et "ne reviennent qu'au mois de mai, quelquefois aux fêtes de Noël".

Les Abénaquis de St-François sont également desservis par les Jésuites. On a réservé pour leur établissement les plus belles terres de la seigneurie de Lussaudière (Pierreville).

Les Hurons de la Nouvelle-Lorette sont peu nombreux (122 en 1698). Ce sont les descendants de ceux qui après le grand massacre de 1639, vinrent se réfugier à Sillery. Transportés à l'Ile d'Orléans en 1651, ils revinrent à Sillery en 1656; en 1673, ils s'établirent à la Vieille Lorette et enfin se fixèrent définitivement à la Jeune-Lorette en 1697.

La race indienne est en décadence; en 1698, il y a dans toute la colonie que 1540 sauvages domiciliés et avec les Têtes-de-Boules et les Montagnais errant dans les territoires du nord, c'est pour ainsi dire tout ce qui reste des puissantes tribus que Champlain avait autrefois rencontrées, et rêvé de conquérir au christianisme. C'est le contraire qui est arrivé; la civilisation avec ses raffinements a détruit l'enfant des bois.

(1)—Recensement de 1870-71, Vol. IV, p. 40.

Règlement des districts des paroisses de la Nouvelle France (1722).

En 1714, Mgr de St-Vallier érigea canoniquement un certain nombre de paroisses (1), à savoir: le Cap-Santé, St-Jean, I. O., Beaumont, St-Pierre I. O. St-Laurent I. O. la Baie-St-Paul, Kamouraska, la Durantaye, St-François-du-Lac, Ste-Anne-de-la-Pérade, St-François I. O., St-Thomas (Pointe-à-la-Caille). St-François-de-Sales (Ile Jésus) et St-Joachim furent érigées, en 1721.

Il y avait maintenant au-delà de 80 paroisses dans les trois gouvernements. Les limites de chacune de ces paroisses n'avaient jamais été fixées d'une façon régulière et l'incertitude où l'on était de l'étendue des cures, entraînait souvent des disputes oiseuses au sujet de la dime. En 1721, Mr Collet, procureur-général au conseil supérieur de Québec, fut nommé pour régler les districts de paroisses.

Il parcourut les deux rives du St-Laurent, du 4 février au 3 juin 1721. Dans chaque paroisse il dressa un procès-verbal de "commodo et incommodo" de l'étendue de sa circonscription et de l'état des édifices religieux (2). Ce fut d'après ces procès-verbaux que le gouverneur et l'intendant de concert avec l'évêque formèrent quatre-vingt-deux districts de paroisses (3). Le règlement des districts de paroisses fut approuvé par un arrêt du conseil d'Etat, en date du 3 mars 1722 et enregistré au conseil Souverain le 5 octobre de la même année. (4).

Voici les noms de ces différents districts paroissiaux:

a) Gouvernement de Québec

A droite en remontant le fleuve:—Baie St-Paul, (St-Pierre et St-Paul), 1681, (5), La Petite Rivière, (St-François-Xavier), St-Joachim, 1687, Ste-Anne, 1657, Château-Richer, 1661, L'Ange-Gardien, 1666, St-François-de-Sales, I. O., 1679, St-Jean-Baptiste, I. O., 1679, St-Laurent, 1679, Ste-Famille, I. O., 1669, St-Pierre, I. O., 1679, Beauport, 1673, Charlesbourg, 1679, Québec, 1621, Ste-Foy, 1699, La Vieille-Lorette, 1676, Demaure (St-Augustin), 1691, Neuville (St-François de Sales), 1679, Portneuf dit le Cap-Santé, (La Ste-Famille), 1679, Eschambault, et la Chevrotière, 1713, les Grondines, (St-Charles-des-Roches), 1680, Ste-Anne, près de Batiscan, 1693.

A gauche en remontant le fleuve:—Les Kamouraska (St-Louis), La Bouteillerie, dit la Rivière-Ouelle, (N.-D. de Liesse), 1685, La

(1)—Mandements des Evêques de Québec, Vol. L, p. 527.

(2)—A. C. Amérique du Nord, Série C. (III) Vol. 12, 1721-1722.—Procès verbaux sur la commodité et l'incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France, par M. Collet, Procureur-général du Roi au Conseil Supérieur de Québec. Fols. 65 à 231.

(3)—Ce règlement des districts de paroisses ne comportait pas l'érection civile. "Il n'y a eu, écrit Mignault, (le Droit Paroissial, p. 4), avant la conquête que l'érection canonique des paroisses. Il est vrai que le 20 septembre 1721 le gouverneur, l'intendant et l'évêque de Québec, avaient fait un règlement qui fut confirmé par le roi le 3 mars 1722, mais il n'y avait là que fixation des limites des paroisses et nullement confirmation de leur érection par le pouvoir civil."

(4)—Edits et Ordonnances, Vol. I, p. 443.

(5)—Le chiffre placé à la suite du nom de chacune des paroisses indique l'année où l'on avait commencé à y tenir les registres de l'état civil.

Pocatière ou Grande-Anse, (Ste-Anne,) 1715, Les Aulnets (St-Roch), Port-Joly, Bonsecours (Notre-Dame-de-Bonsecours) 1679, Le Cap-St-Ignace (St-Ignace), 1679, La Pointe-à-la-Caille (St-Thomas), 1679, St-Pierre-du-Sud, Bellechasse (N.-D. de l'Assomption), La Durantaye, (St-Jacques et St-Philippe), 1713, St-Michel, 1693, Beaumont, (St-Etienne), 1692, La Pointe-de-Lévy, (St-Joseph), 1679, St-Nicolas, 1694, Tilly (St-Antoine-de-Pade), 1702, Ste-Croix, 1716, Lotbinière (St-Louis, 1692), Eschailons.

b) Gouvernement des Trois-Rivières

A droite en remontant le fleuve:—Batiscan, (St-François-Xavier), 1682, Champlain (La Visitation), 1679, le Cap-de-la-Madeleine, 1687, Les Trois-Rivières, 1635, le fief des R.R. PP. Jésuites, Grosbois dit les grande et petite rivières Ouamachiche, Ste-Anne, La Rivière-du-Loup (St-Antoine), 1714, Maskinongé (St-Joseph).

A gauche en remontant le fleuve:—St-Pierre, Gentilly, Cournoyer, Bécancourt, (La Nativité de la Ste-Vierge), 1716, Godefroy, De Tonnancourt, Nicolet, 1716, L'Ile Moras et la Baie-St-Antoine, 1715, St-François sur le lac St-Pierre, 1715.

c) Gouvernement de Montréal

A droite en remontant le fleuve:—L'Ile-du-Pads (La Visitation), 1704, Berthier et Dorvilliers, D'Autray et Lanoraie, La Valtrie, St-Sulpice, 1706, Les Iles Bouchard, Repentigny, (N.-D.-de-l'Assomption), 1679, La Chenaye, 1683, Terrebonne, L'Ile-Jésus, (St-Frs. de Sales), 1702, La Rivière-des-Prairies, (St-Joseph), 1688, La Pointe-aux-Trembles, (L'Enfant Jésus), 1674, La Longue-Pointe, Montréal, 1642, St-Laurent, 1720, La Pointe-Claire, 1713, Ste-Anne-du-Bout-de-l'Ile, 1703.

Côte du sud en remontant le fleuve. Sorel (St-Pierre), 1670, St-Ours (L'Immaculée Conception), 1681, Contrecoeur (La Ste-Trinité), 1680, Verchères, (St-Frs-Xavier), 1702, Varennes (Ste-Anne), 1693, Boucherville, (Ste-Famille), 1668, Chambly (St-Louis), 1706, Longueuil (St-Antoine-de-Pade), 1715, La Prairie-de-la-Magdeleine, 1670, Châteauguay.

Plusieurs de ces paroisses dont on venait de fixer les limites n'avaient pas encore de curé résident; d'autres s'étendaient sur de longs espaces et ne pouvaient être visitées que rarement par le missionnaire. "Un grand nombre de ces districts paroissiaux n'étaient tout simplement que des cadres dans lesquels il n'y avait encore rien, ou presque rien. Mais ces cadres n'en avaient pas moins une grande valeur; ils appelaient ils invitaient les colons à venir se grouper autour d'une église en construction, auprès d'un prêtre qui allait s'occuper incessamment de leur avenir, de l'avenir de leurs enfants. Ces cadres vont tous se remplir,

“avec le temps; il faudra même les élargir, les étendre, la vie débordera
 “tout autour, elle rayonnera jusqu’aux extrémités du pays”. (1)

La paroisse allait devenir l’élément de cohésion de la race française en Amérique, la pierre angulaire de l’édifice national, la forteresse inébranlable qui résistera à tous les assauts.

CHAPITRE VIII

UNE PÉRIODE DE PAIX ET DE TRANQUILLITÉ (1713-1754)

La paix rétablie en Europe et en Amérique par le traité d’Utrecht, on pouvait espérer que la France s’occuperait enfin de peupler et d’asseoir sur des bases solides l’immense domaine qu’elle possédait dans l’Amérique du Nord. Louis XIV allait descendre dans la tombe; les guerres continuelles qu’il a soutenues contre l’Europe coalisée, l’ont empêché de donner suite au beau mouvement de colonisation inauguré par Colbert et Talon. Si, vers la fin de son règne, il se montre d’une extrême parcimonie dans les secours qu’il envoie à sa lointaine colonie, du moins il ne la perd pas de vue, il s’y intéresse toujours. Le régent, le cardinal Fleury, Louis XV, vont s’en désintéresser complètement; “bien plus ils sont prêts à tout sacrifier au maintien de la bonne entente avec Londres” (2).

Les gouverneurs qu’ils nous envoient: Vaudreuil (1711-1725), de Beauharnois, (1726-1747), de la Galissonnière (1747-1749), de la Jonquière, (1749-1752), le marquis de Duquesne, (1752-1755), les intendants Bégon (1711-1725), Dupuy (1727-1728), Hocquart (1729-1748), sont des hommes d’une réelle valeur. Les longs mémoires qu’ils adressent chaque année à la Cour dénotent des esprits clairvoyants, très au courant des ressources de la colonie et de ses besoins.

Victimes de l’incurie et de l’imprévoyance de leurs supérieurs ils se dépenseront inutilement. La colonie ne retirera pour ainsi dire aucun profit de leurs longs efforts qui seront employés en pure perte à renouer les anciennes amitiés avec les Indiens, à en contracter de nouvelles, (3) à établir des postes de traite, (4) afin de contrebalancer l’influence

(1)—M. l’abbé Aug. Gosselin, *L’Eglise du Canada*, Mgr de St-Vallier, p. 360.

(2)—Salone, *Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 335.

(3)—“Il faut faire comprendre aux Sioux que tandis que les Anglais s’emparent de leurs terres et les repoussent dans l’intérieur, les Français, les laissent maîtres chez eux et s’occupent de leur conservation”. Le comte de Maurepas au Père du Parc, 24 mai, 1728. A. C., Reg. Dép. Vol. 52, fol. 547½. “Il faut entretenir les sauvages dans l’idée que leur plus grand malheur serait que les Anglais devinssent supérieurs dans le pays”. Le comte de Maurepas à M. de Beauharnois, 4 avril 1730. A. C. Rég. Dép. Vol. 54, fol. 425.

(4)—Niagara en 1725, le fort St-Frédéric à la Pointe à la Chevelure, à la tête du lac Champlain, la Présentation à l’endroit où se trouve aujourd’hui Ogdensburg, en 1749, Toronto, de la Presqu’île de la rivière aux Bœufs et Machault, au sud du lac Érié, en 1753 enfin le fort Duquesne, dans la vallée de l’Ohio, en 1754.

toujours grandissante des colonies anglaises qui n'attendent que l'occasion favorable pour se lancer sur le Canada (1).

Dès 1716, Vaudreuil jette le cri d'alarme: "Il faut empêcher, écrit-il au duc d'Orléans, régent du royaume (2), une nouvelle guerre avec les Anglais. Leur intention est de s'emparer du Canada; ils ont 60,000 hommes en état de porter les armes, tandis que la Nouvelle-France n'en a que 4,484; les 28 compagnies forment en tout 628 soldats." Il demandait des habitants, des colons. Il fallait porter à 1500 hommes les troupes régulières, fortifier Québec et Montréal. Si l'on eut écouté ces sages avis et envoyé quelques milliers de bons colons s'établir sur les terres fertiles de la vallée du Saint-Laurent; si, au lieu de rêver une colonie de fonctionnaires et de marchands de fourrures, on eut consenti à faire les dépenses nécessaires pour attacher au sol de véritables colons et en faire des agriculteurs, la Nouvelle-France eut vu grandir sa population aussi rapidement que celle des colonies anglaises pendant ces années de paix et de tranquillité; "mais c'était l'époque de la funeste et dispendieuse légèreté de M. le Régent; on gaspillait en quelques soupers fins des sommes qui eussent doublé les forces de nos colonies; on préludait aux ruineux désordres du règne de Louis XV" (3).

On se contenta d'envoyer à Vaudreuil quelques engagés, des soldats, des braconniers, des faux-sauniers, des criminels qu'on tirait des prisons du royaume, des jeunes libertins, dont les parents ne savaient que faire; quant à fortifier Québec et Montréal, on lui répondit que la chose ne pressait pas. Pourtant la lutte était déjà engagée sur les frontières de l'Acadie. Les Anglais venaient d'assassiner le missionnaire des Abénaquis, le Père Rasle, et prétendaient assujettir à leur domination ces fidèles alliés de la France (1724).

Ils s'implantaient sur le territoire des Cinq-Cantons, en élevant le fort de Chouagen, sur la rive du lac Ontario, vis-à-vis le fort Frontenac (1727), ils lançaient les Renards, contre les établissements français des Illinois et s'emparaient de Louisbourg (1745).

Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), qui rendit à la France Louisbourg et l'Île du Cap-Breton, ne fut qu'une suspension momentanée dans l'invasion méthodique du territoire français; elle ne s'arrêtera définitivement que sous les murs de Québec, en 1759.

La Galissonnière jette de nouveau le cri d'alarme en 1750, "Tandis que la paix, disait-il, paraît avoir comme assoupi la jalousie des Anglais en Europe, elle éclate dans toute sa force en Amérique; et si on n'y oppose dès à présent des barrières capables d'en arrêter les effets, cette nation se mettra en état d'envahir entièrement les colonies françaises au commencement de la première guerre. Il faut donc se déterminer

(1)—"Les Anglais ont toujours l'idée de se rendre maîtres de l'Amérique septentrionale, persuadés que la nation d'Europe qui en sera la maîtresse le sera par la succession des temps, de toute l'Amérique, parce que c'est dans cette partie seule que les hommes vivent en santé et y produisent des enfants forts et robustes. Ils travaillent à se préparer des alliances avec les sauvages du continent pour nous en chasser à la première guerre". *Mémoire sur la rivalité des Anglais pour le commerce dans les postes d'en Haut*. Décembre 1726. A.C.C.G., Canada, Vol. 48, fol. 441.

(2)—A.C.C.G. Canada, 1713-1714. Vol. 34, fol. 177.

(3)—Rameau, *La France aux colonies*, 2ème partie p. 58-59.

à envoyer beaucoup de monde en la Nouvelle-France, principalement des soldats dont on pourra faire, en très peu de temps de bons habitants. On ne doit rien épargner pour mettre ces colonies en force, puisqu'on peut et on doit les considérer comme le boulevard de l'Amérique contre les entreprises des Anglais, qu'on ne peut les abandonner à leurs seules ressources actuelles sans les livrer, en quelque sorte, aux Anglais, à qui la supériorité en Amérique et les richesses qu'ils en retireraient à l'exclusion des autres nations leur donneraient, très certainement, la supériorité en Europe" (1).

Cet avertissement a quelque chose de solennel; il sonne comme le glas funèbre de la Nouvelle-France; il resta sans écho auprès de Louis XV et de ses ministres.

Les successeurs de la Galissonnière, Jonquière et Duquesne assistèrent impuissants à l'assassinat de Jumonville et à la dispersion des Acaadiens (1755), et Vaudreuil, le premier canadien appelé à la haute fonction de gouverneur de la colonie, en sera le dernier titulaire.

L'immigration et le peuplement

L'appoint fourni à la population du Canada par l'immigration française durant ces quarante années (1714-1754) consiste, nous venons de le dire, dans l'envoi de quelques engagés, d'un plus grand nombre de prisonniers, dans l'établissement des soldats expédiés comme recrues.

Pour les engagés, on remet en vigueur les anciennes ordonnances (2). Par un règlement du 16 novembre 1716, le roi décréta que les émigrés qui savaient les métiers de maçon, tailleur de pierre, forgeron, serrurier, menuisier, tonnelier, charpentier, calfat et autres métiers utiles dans les colonies seraient comptés aux armateurs pour deux engagés.

Comme par le passé, ces engagés devaient faire un stage de trois ans chez un habitant avant de recouvrer leur liberté. On ne tarda pas à découvrir que des fraudes se commettaient. Des armateurs présentaient au bureau des classes du port de leur embarquement des particuliers qu'ils faisaient passer pour engagés quoiqu'ils ne le fussent pas, et qu'ils renvoyaient après les avoir fait passer en revue. Pour expliquer l'absence de ces engagés, ils se contentaient de rapporter des certificats de désertion.

Pour remédier à cet abus, le roi rendit une nouvelle ordonnance (3) en vertu de laquelle les capitaines et propriétaires de vaisseaux assujettis à porter des engagés aux colonies, seraient tenus de payer entre les mains du trésorier général de la marine en exercice, un mois après l'arrivée de leurs vaisseaux, dans le port de débarquement, la somme de soixante livres pour chaque engagé qu'ils n'auraient pas remis dans les dites colonies et dont ils ne rapporteraient pas un certificat. Pour les engagés de métier, la somme à payer était de cent-vingt livres, et de plus,

(1)—Mémoire sur les colonies de France dans l'Amérique du Nord

(2)—Voir Chap. III p. 32.

(3)—Edits et Ord. Vol. I, pp. 485-486.

il ne serait tenu aucun compte des certificats de désertion. Il ne paraît pas, d'après les documents de l'époque, qu'il soit passé en Canada un grand nombre d'engagés, d'autant plus que les capitaines furent bientôt autorisés à transporter à leur place des soldats et des prisonniers.

Les soldats sont envoyés pour combler les vides des 28 compagnies que le roi entretient dans la colonie. On commence par en expédier 100 en 1721, (1); en 1727, le ministre écrit (2) qu'il envoie une recrue de 100 hommes, il continuera à en envoyer autant chaque année. L'année suivante il est grandement surpris d'apprendre, par une lettre de Beauharnois et de Hocquart (3), qu'il manque encore 127 hommes pour compléter les compagnies, malgré les cent recrues envoyées annuellement.

Le gouverneur et l'intendant s'expliquent: les invalides qu'il faut envoyer à l'hôpital, les morts, les déserteurs, enfin ceux qui obtiennent des congés pour s'établir, dépassent en nombre les recrues expédiées chaque année pour les remplacer". (4). Le roi oblige le gouverneur à licencier les soldats qui désirent se faire habitants et se marient, mais on ne doit cependant pas les marier sans la permission du gouverneur général; Mgr de St-Vallier, qui a des raisons valables, passe outre la défense et accorde des dispenses aux soldats qui se présentent et même il marie à l'insu du gouverneur son propre neveu, le sieur de Lantagnac. De là, de longues récriminations de la part de M. de Vaudreuil; le conseil de marine donne tort à l'évêque (5). Mais bientôt les choses s'arrangent, les successeurs de Vaudreuil, Beauharnois, la Galissonnière, la Jonquière sont moins exigeants; les soldats se marient et s'établissent en bon nombre.

Pourtant, il faut tenir autant que possible l'effectif normal des troupes et comme les recrues ne se trouvent pas facilement on imagine de faire passer en Canada, chaque printemps, un certain nombre de prisonniers qui seront incorporés dans les compagnies régulières.

Ces prisonniers sont de diverses provenances. Les premiers expédiés sont des jeunes gens de condition enfermés pour libertinage (6), mais on ne tarde pas à s'apercevoir que c'est là une marchandise fort embarrassante; débarqués à Québec, ces jeunes criminels refusent de signer un engagement sous prétexte qu'ils sont de condition noble (7). Bien plus, n'ayant aucun moyen de subsistance, peu accoutumés au travail, ils se répandent dans les campagnes, "font des vols et des larcins attrapent les personnes qui, par pitié, leur fournissent leurs besoins par les avances qu'ils leur font" (8).

L'évêque unit ses protestations à celles du gouverneur et de l'intendant, à la fin le comte de Maurepas désarme: il écrit en 1734 à un M. Pelletier, de Beupré (9), que "les désordres commis par les jeunes

(1)—A. C. Reg. Dép. Canada. Vol. 44, fol. 535½.

(2)—29 avril 1727, A. C. Reg. Dep. Can. Vol. 50, fol. 512½.

(3)—11 mai 1728, A.C.C.G. Can. Vol. 50, fol. 457.

(4)—25 octobre, 1729, A.C.C.G., Canada, Vol. 51, fol. 78.

(5)—Délégation du conseil de Marine, 2 décembre 1721, A.C.C.G., Canada, Série C. Vol. 43, fol. 320.

(6)—Le comte de Maurepas, à Hocquart, 2 mai 1729, A. C., Rég. Dép. Vol. 53, fol. 548½.

(7)—Beauharnois et Hocquart au ministre, 25 oct. 1729, A.C.C.G., Série C. Vol. 51.

(8)—Beauharnois et Hocquart au ministre, 15 oct. 1730, A.C.C.G., Série C. Vol. 52.

(9)—6 juil. 1734. Reg. Dép. Vol. 60, fol. 57.

libertins qui furent envoyés aux colonies ont décidé le roi à n'en plus envoyer".

On les remplaça par des contrebandiers, des braconniers, des faux sauniers surtout. Le premier contingent est envoyé en 1730 (1). Ils donnent satisfaction. Beauharnois (2) et Hocquart écrivent au ministre qu'ils se sont tous trouvés gens de bons services et réussissent parfaitement; il faut en envoyer d'autres. Jusqu'à Monseigneur Dosquet qui demande des faux sauniers pour mettre sur sa propriété de Samos (3). En récompense de leur bonne volonté on les place chez les habitants, on leur permet de s'établir et même de faire venir leur famille.

En somme, ces prisonniers ne sont pas de si mauvaises gens. "On peut avoir fraudé les droits du roi et garder des habitudes laborieuses. On n'est pas un criminel pour avoir tué ou pris au collet le gibier d'un grand seigneur" (4). Chaque printemps il en débarque en moyenne une cinquantaine, jusqu'en 1743. MM. de Beauharnois et Hocquart ayant fait remarquer au ministre (5), cette même année, qu'ils avaient beaucoup de difficulté à placer ces faux sauniers envoyés de France, cette pratique tomba peu à peu en désuétude et semble avoir été complètement abandonnée après 1749.

Les Anglais eux-mêmes fournissent quelques sujets à la Nouvelle-France. Les uns sont des prisonniers de guerre que les Canadiens amènent avec eux au retour de leurs expéditions dans la Nouvelle-Angleterre; ce sont surtout des jeunes gens, des jeunes filles, qui se trouvent si bien traités qu'ils consentent à demeurer au pays après avoir obtenu des lettres de naturalisation. Il y a parmi eux des Mills, des Warren, des Smith, des Weber, les ancêtres de ces familles canadiennes qui n'ont d'anglais aujourd'hui que le nom (6). Mgr de Saint-Vallier se plaint au roi que plusieurs sont dans la misère et celui-ci leur alloue la somme de 2000 livres qui leur sera distribuée annuellement (7).

D'autres sont des commerçants établis à Montréal surtout; on n'est pas absolument sûr de leurs intentions et, en 1728, le roi approuve le gouverneur et l'intendant d'avoir chassé de Montréal les Anglais qui s'y étaient établis sous le prétexte de confectionner des chapeaux, en réalité pour y faire la fraude (8). Il est vrai qu'en même temps on accorde des lettres de naturalisation à ceux qui demandent des terres et s'engagent à les faire valoir (9).

En 1748, le comte de Maurepas écrivant à M. de la Galissonnière et Hocquart, leur marque qu'il ne voit pas d'inconvénients à ce qu'on permette aux Irlandais catholiques conduits comme prisonniers au

(1)—Le comte de Maurepas à M. de Beauharnois, 28 mars 1730, A. C. Reg. Dep. Série B. Vol. 54, fol. 407.

(2)—14 oct. 1731, A. C. C. G., Vol. 54, fol. 77.

(3)—14 oct. 1731, A. C. C. G., Vol. 56, fol. 200.

(4)—Salone, Col. de la N.-F., p. 348.

(5)—14 oct. 1743, A. C. C. G. Vol. 79.

(6)—Mgr Tanguay. Dictionnaire généalogique, Vol. I, p. 8.

(7)—Le comte de Pontchartrain à l'Evêque de Québec, 1er avril 1702, A. C., Reg. Dep. Vol. 23, fol. 27.

(8)—14 mai 1728. A. C. Reg. Dép. Vol. 52, fol. 503½.

(9)—Le comte de Maurepas à l'intendant Dupuy, 4 mai 1728, A. C. C. G., Vol. 50, fol. 452.

Canada de s'y fixer, s'ils le demandent; il ajoute, que la manière dont les Anglais en usent à l'égard de leur nation ne devrait pas leur faire regretter un tel changement. On pourrait faire de même pour les Ecos-sais catholiques (1). Nous n'avons pu vérifier si réellement des Irlandais et des Ecossais s'établirent dans le pays avant la conquête (2).

Quelques engagés, des prisonniers, des soldats, un certain nombre d'immigrants libres formant tout au plus un total de 4 à 5000 âmes, voilà tout ce que l'immigration a fourni à la Nouvelle-France pendant la période de 1714-1754. Résultat misérable et bien propre à faire comprendre le peu d'intérêt que la Métropole porte à sa colonie. Heureusement que, sur les rives du Saint-Laurent, il y a maintenant une population homogène, forte, courageuse, ayant sa mentalité propre et définitivement attachée au sol; profondément religieuse, elle vit dans une union parfaite avec ses prêtres, ces curés de campagne, si humbles, si désintéressés, et c'est cette union intime, touchante de l'habitant et du clergé qui gardera à l'Eglise et au verbe français cette race canadienne que la Mère-Patrie allait bientôt être forcée d'abandonner à son sort.

Cette population conserve sa fécondité merveilleuse. Par le seul excédent des naissances, pour ainsi dire, elle passe de 18,964 âmes en 1714, à 42,701, en 1739 (3) et à 55,009, en 1754 (4) triplant presque et cela

(1)—23 janv. 1748, A. C. Reg. Dép. Vol. 87, fol. 9.

(2)—On voit par une lettre de M. de Moras à M. de Paulmy, en date du 27 de novembre 1757, que M. de Vaudreuil avait renvoyé en France par des vaisseaux arrivés à Brest quelques jours auparavant, une compagnie de 56 Irlandais qui avaient été employés aux travaux de fortification de Québec, l'année précédente et que le gouverneur malgré qu'il se fut trouvé satisfait de leur zèle et de leur service, n'avait pas jugé à propos d'employer pour les opérations militaires de la colonie. A. C., Reg. Dép. Vol. 106, fol. 150.

(3)—Nous donnons ici le dernier recensement détaillé, fait sous la domination française, celui de 1739.

Québec et banlieue.....	4,603	Trois-Rivières et banlieue.....	378
Notre-Dame des Anges, Charlesbourg, St-Bernard, St-Gabriel, St-Ignace, Ste-Foy.....	1,431	Batiscan.....	378
Orsainville, Les Islets, St-Joseph.....	97	Champlain.....	272
Champigny, Gaudarville, Jeune-Lorette.....	549	Cap-de-la-Madeleine.....	114
Sillery, Beauport.....	772	Tonnancour, Rivière-du-Loup, Gatineau, Grande et Petite Yamachiche.....	415
Côte de Beauport.....	1,490	Maskinongé, Ile Dupas.....	47
Baie-St-Paul, Les Eboulements, La Malbaie De Mauro.....	445	St-Pierre, Gentilly, Cournoyer, Dutort, Bécancourt, Godefroy, Nicolet.....	566
Bélair (Pointe-aux-Écureuils).....	187	Baie St-Antoine.....	179
Neuville (Pointe-aux-Trembles).....	564	Yamaska, Baie St-François.....	520
D'Anteuil, Portneuf.....	381	Montréal et banlieue.....	4,210
Eschambault.....	307	Dorvilliers, Berthier.....	328
La Chevrotière.....	96	D'Autray, Lanoraie.....	313
Les Grondines.....	188	La Valtrie.....	248
Ste-Anne, Tarrieu, Ste-Marie.....	556	St-Sulpice, Isle Bouchard, L'Assomption.....	858
Tilly, Maranda, Bonsecours.....	513	Repentigny, Isle Ste-Thérèse.....	509
Ste-Croix, Platon.....	274	La Chenaye.....	506
Lotbinière.....	219	Terrebonne.....	370
Nouvelle Beauce, Rivière Chaudière.....	262	Isle Jésus.....	752
St-Nicolas, Côte de Lauzon, St-Joseph.....	1,237	Riv. des Prairies, Pointe-aux-Trembles, Longue-Pointe, St-Laurent, S.S. Anges, Sault-au-Récollet, La Pointe Claire, Ste-Anne.....	3,379
Beaumont, Vincennes.....	504	Cavagnal, Soulanges, Isle Carillon.....	418
Bellechasse.....	488	Longueuil, Tremblay, Belœil, St-Ours.....	636
St-Valier, La Durantaye.....	732	Verchères, Le Marigot, St-Blain.....	525
L'Isle d'Orléans.....	2,318	Contrecoeur.....	28
St-Thomas, St-Pierre, Rivière-du-Sud.....	1,160	Sorel.....	342
Isle aux Grues, Isle aux Oies, Pointe au Foin Gamache, Vincelot, Bonsecours.....	521	Cap St-Michel, Montigny.....	249
Islet St-Jean, Port-Joly, Grande-Anse ou La Pocatière.....	554		

en dépit des épidémies, de la petite vérole, qui fait tout près de 2000 victimes en 1733, (1) en dépit de la course des bois, de l'établissement de la Louisiane (2).

La Culture

Non seulement la population augmente, l'agriculture fait aussi de grands progrès. La paix et la tranquillité qui règnent dans la colonie permettent aux habitants de pousser vigoureusement le défrichement des terres nouvelles. Le recensement de 1706 donnait 43,671 arpents de terre en culture; celui de 1734 donne 163,111 arpents en culture et 17,657 en pâturage (3) ce qui fait un total de 180,768 arpents de terre défrichés.

Le nombre de bestiaux avait considérablement augmenté, en 1706 on comptait dans la colonie 1872 chevaux, 14,191 bêtes à cornes et 1820 moutons; le recensement de 1734 mentionne 5,056 chevaux, 33,179 bêtes à cornes, 19,815 moutons et 23,646 cochons.

Le ministre fait remarquer au gouverneur et à l'intendant que les habitants semblent s'adonner plus à l'élevage des chevaux que des bestiaux; "cela a l'effet, dit-il, de leur faire abandonner l'usage des raquettes, leur enlève la vigueur qu'avaient autrefois leurs pères". Il charge Beauharnais et Hocquart d'examiner s'il ne conviendrait pas d'imposer un droit annuel d'un minot de blé par cheval (4). Ceux-ci répondent que le pays peut certainement nourrir un plus grand nombre de bêtes à cornes; ce qui empêche les habitants d'en élever davantage, c'est le manque de bras pour faire les semences et les récoltes, c'est surtout le bas prix qu'ils retirent de la vente de leurs bestiaux. La viande ne vaut que trois sous et six deniers la livre et une paire de bœufs se vend de 120 à 140 livres. Quant aux chevaux les habitants ne peuvent s'en passer, ils en ont besoin pour transporter le bois de chauffage, faire leurs labours et les travaux des champs; s'il y en a trop dans la colonie, le moyen le plus pratique d'en diminuer le nombre, c'est de les vendre dans

L'Islet, Les Aulnays, St-Denis.....	239	Varenes.....	272
Grand et Petit Kamouraska.....	320	Boucherville.....	1,027
La Boutellerie.....	302	Chambly, Cournoyer, St-Denis.....	152
Islet du Portage, Rivière-du-Loup, L'Isle Verte, Rivière des Trois-Pistoles, St-Barnabé ou Rimouski.....	227	Prairie de la Madeleine, St-Lambert, Sault Ste-Marie.....	1,290
		Châteauguay, Isle Perrot, Isle St-Paul, Isle aux Hérons.....	345
Total.....			42,701

(4)—8,001 à Québec, 808 à Trois-Rivières, 4,000 à Montréal et 42,200 dans les paroisses rurales. Recensement du Canada 1870-71. Vol. IV, p. 61.

(1)—Lettres de la Mère Duplessis de Ste-Hélène, Revue canadienne Tom. XII, p. 187. Hocquart au Ministre, 3 octobre, 1733, A.C.C.G., Vol. 60, Fol. 37.

(2)—D'après le mémoire déjà cité page 33, et dont un résumé se trouve dans le rapport de 1905 sur les archives canadiennes, Vol. 1er, p. 460, il y avait à la Louisiane en 1756, une population de 4,000 âmes, composée en grande partie de Canadiens venus de Québec par l'Ohio et Détroit.

—Le fort Pontchartrain ou Détroit compte en 1750 une population de 400 habitants. A. C. Série G. Recensement du Canada, 1685, 1750. Vol. 461.

(3)—Recensement du Canada, 1870-71, Vol. IV.

(4)—22 mai 1741, A. C., Reg. Dép. Canada, Vol. 55, Fol. 537½.

les Iles et de construire des vaisseaux capables de les y transporter. Les habitants du pays sont naturellement indépendants et n'accepteront pas la levée d'un minot de blé par cheval (1).

Sur ces observations, le ministre renonce à son projet tout en exhortant le gouverneur et l'intendant à diriger leurs efforts dans le but de diminuer le nombre des chevaux et augmenter celui des bestiaux (2).

Les années de disette reviennent souvent: en 1716, la sécheresse et les feux de forêts font de grands ravages, les racines des arbres sont brûlées jusqu'à deux pieds dans la terre, écrit Vaudreuil (3).

En 1720, ce sont les chenilles qui dévorent les blés à peine levés. Les années 1736 et 1737 ont des hivers trop longs. On ne peut faire les semences que très tard; la récolte est si pauvre à l'automne de 1737 que l'intendant demande des farines de France, pour le printemps suivant. (4) Nouvelle apparition des chenilles en 1743; elles anéantisent les récoltes et la disette est extrême. Beauharnais et Hocquart écrivent à l'automne de 1744 (5): "L'événement a justifié les craintes que nous eumes l'année dernière de l'extrême modicité des récoltes, ce n'a été qu'avec des peines infinies que nous avons pourvu aux nécessités publiques. Nous avons épuisé toutes nos ressources; celles que nous avons trouvées chez les habitants ont été les principales et les plus efficaces...; le peuple a vécu misérablement; plus de la moitié des habitants de la campagne se sont passés de pain depuis le printemps jusqu'aux récoltes. Ils ont vécu par leurs industries: la pêche, la chasse, les herbes, le laitage, personne n'a péri de faim".

Heureusement que dans les bonnes années la terre produit abondamment toutes sortes de denrées; on s'emploie à lui faire donner tout le rendement possible; les terres neuves surtout rapportent beaucoup; aussi les défrichements agrandissent considérablement, les seigneuries se peuplent, de nouvelles paroisses s'organisent chaque année.

Nouvelles seigneuries.

Bientôt les anciennes seigneuries ne suffisant plus au développement de la population, il faut en ouvrir de nouvelles. L'arrêt de 1711 a eu bon effet (6). Il est vrai que l'on ne se presse pas de réunir au domaine les seigneuries non habitées parce que ce n'est pas toujours facile de se rendre compte de l'état de leur développement. On se montre plus sévère pour les censitaires qui ne tiennent pas feu et lieu. Beauharnois et Hocquart écrivent au ministre (7): "A l'égard des concessions accordées par les seigneurs aux habitants, M. Hocquart s'est conformé jusqu'à présent à l'arrêt du 16 juillet 1711, et a prononcé depuis qu'il est en Canada, la réunion de plus de deux cents concessions aux domaines

(1)—Beauharnois et Hocquart, au Ministre 8 octobre, 1731, A. C., C. G., Can. Vol. 54, fol. 106.

(2)—29 avril, 1732, A. C. Reg. Dép. Vol. 57, fol. 682½.

(3)—14 octobre 1716, A.C.C.G., Vol. 35, Fol. 27.

(4)—Hocquart au Ministre 30 octobre 1737. A.C.C.G., Vol. 67, fol. 76½.

(5)—12 octobre A.C.C.G., Vol. 81.

(6)—Voir chap. V, page 35.

(7)—3 octobre, 1731, A.C.C.G., Canada, Vol. 54, Fol. 40.



La moisson. Scène canadienne. D'après un tableau de A. Masselotte.

des seigneurs, faute par les concessionnaires d'y avoir tenu feu et lieu. Il a cependant pris sur lui de donner un délai de six mois ou d'un an à ces concessionnaires pour leur ôter tout sujet de plainte avant d'en venir à la réunion. Ce délai a mis plusieurs en règle et les a engagés à établir leur terre pour les mettre à couvert de la peine portée par l'arrêt du conseil d'Etat du mois de juillet 1711".

On commence, en 1729 à faire de nouvelles concessions et le premier concessionnaire est le gouverneur lui-même M. de Beauharnois qui conjointement avec M. de Beaumont, reçoit la seigneurie de Beauharnois ou Ville-Chauve. En 1730, le seigneur abbé Lepage, de St-Claire voit son domaine de Terrebonne considérablement agrandi par deux augmentations. En 1731, la seigneurie d'Argenteuil est concédée à la veuve d'Ailleboust et celle de Rigaud aux sieurs Cavagnal et Rigaud de Vaudreuil. Pierre Lestage, reçoit une augmentation derrière Berthier (en haut).

De 1733 à 1739, on fait une grande distribution de fiefs sur le Richelieu, du bassin de Chambly, jusqu'à la frontière américaine; les nouveaux seigneurs sont les sieurs Sabrevois de Bleury, Chavoy de Noyan, Foucault, Lafontaine, de Bellecour, Chaussegros de Léry, Denis de la Ronde, de Beaujeu, dont les domaines sont situés de chaque côté de la rivière. Les sieurs Daine, de Lusignan, Pean de Livaudière, de la Gauchetière, de St-Vincent, Pecaudy de Contrecoeur, Legardeur de Beauvais, Pierre Raimbault, Daigneur de Douville, Louis et Joseph Rochert, reçoivent des concessions sur les bords du lac Champlain.

Mais ces concessionnaires, presque tous officiers dans l'armée ou fonctionnaires du gouvernement, s'occupent peu de leurs seigneuries et en 1741, alors que quatre nouvelles paroisses, St-Denis, St-Antoine, St-Charles, St-Mathias, sont établies sur le Richelieu, au nord du bassin de Chambly, on s'aperçoit que toute la partie sud est inoccupée. Les fiefs précédemment concédés sont aussitôt réunis au domaine du roi. Cependant en 1743, 1744 et 1750, de Beaujeu, de Noyan, Sabrevois de Bleury, Foucault, Pean de Livaudière et Guillaume Estèbe reçoivent de nouveaux titres. Toutes ces seigneuries végèteront et seront finalement ravagées par l'invasion anglaise en 1759 et en 1760. Les premiers établissements durables y seront faits par les Loyalistes, après la conquête.

Beauharnois et Hocquart ont plus de succès sur la rivière Chaudière, au sud de Québec. Le 23 septembre 1736, ils concédaient à chacun des sieurs Thomas Jacques Taschereau, Frs Pierre Rigaud de Vaudreuil et Joseph Fleury de la Gorgendière, trois lieues de front sur deux lieues de chaque côté de la rivière à prendre depuis l'Islet au Sapin, en remontant vers le sud. Le lendemain, le 24 septembre, deux autres seigneuries étaient accordées au bout de celles-ci; l'une à Dame Thérèse de la Lande Gayon, veuve de François Aubert, l'autre à Gabriel Aubin de l'Isle. L'année suivante 1737, Etienne Cugnet, recevait la concession de tout le terrain qui n'était pas encore occupé entre la seigneurie de Lauzon et celle de sieur Taschereau, sur la rive gauche de la rivière Chaudière et Gilles Rageot obtenait la seigneurie de Beaurivage, sur la rivière du même nom.

La nouvelle Beauce, (la seigneurie de la Gorgendière), vit bientôt arriver ses premiers colons qui venaient presque tous de la côte de Beau-pré et de l'île d'Orléans. En 1737, la première paroisse, St-Joseph y est érigée; au recensement de 1739, la Nouvelle-Beauce compte déjà 239 habitants et 779 arpents de terre en culture; en 1745, une seconde paroisse, Ste-Marie, est érigée dans la seigneurie du sieur Taschereau. Dès 1736, un bon chemin avait été ouvert de Lévis à la seigneurie de Ste-Marie (1).

Les autres concessions de 1734 à 1754 sont en haut de Montréal la nouvelle Longueuil, à l'ouest de Soulanges, au sieur Lemoine de Longueuil (1734), une augmentation de la seigneurie de St-Sulpice au lac des deux Montagnes (1735) La Salle derrière Chateauguay, au sieur Leber de Senneville (1750).

Entre Montréal et Québec sur la rive nord, le nouveau fief de Tonnacourt ou Pointe-du-Lac uni à Normanville (1734) au sieur René Godfroy; une augmentation de Berthier, au sieur Pierre Lestage; une augmentation de la Valtrie, au sieur de la Valtrie; St-Maurice, derrière Trois-Rivières, à la compagnie des Forges de Saint-Maurice et St-Etienne qui prolonge Saint-Maurice, au sieur Etienne Cuguet; d'Ailleboust (1738) dans la profondeur de Lanoraye, au sieur d'Ailleboust d'Argenteuil; deux augmentations (1739-1741) de Lanoraye et d'Autray, au sieur J. B. Neveu Dusablé; une augmentation (1739) derrière le fief Bruno, au sieur Louis Adrien Dandonneau; Bourg-Louis (1741) derrière Neuville, au sieur Louis Fornel Ramesay; en troisième ligne (1742) une augmentation dans la profondeur de Berthier à Geneviève de Ramesay; une augmentation de Maskinongé (1750) à Charles Tarieu de la Naudière; une augmentation de Gatineau (1753) à Delle Gatineau-Duplessis, enfin Perthuis derrière Portneuf, au sieur Joseph Perthuis.

Sur la rive sud. Des plaines (1737) sur le fleuve entre Tilly et Bonsecours, à Delle Charlotte LeGardeur; Gaspé (1738) derrière Tilly, à Delle Angélique LeGardeur, veuve de Aubert de Gaspé; une augmentation de St-Jean-Deschaillons (1752) au sieur Roch de St-Ours. Courval, (1754) derrière la Baie-St-Antoine, au sieur Cressé; Deguire (1751) derrière St-François, au sieur Deguire dit Desrosiers; St-Hyacinthe (1748) au sieur Rigaud de Vaudreuil; St-Armand (1748) sur la baie de Missisquoi.

En bas de Québec, sur la rive nord aucune concession nouvelle; sur la rive sud, Mont-à-Peine (1749) augmentation de la Martinière, au sieur Antoine Berment de la Martinière; Livaudière (1744) derrière Vincennes, au sieur Jacques Pean de la Livaudière, et St-Gervais, (1752) derrière Livaudière au sieur Michel Jean Hugues Pean; une augmentation de la Rivière-Ouelle, (1750) à Dame Geneviève Ramesay, veuve Boishébert; Rioux, (1751), entre Trois-Pistoles et le Bic, au sieur Nicolas Rioux; St-Barnabé (1751) entre Rimouski et Lessard, au sieur Pierre Lepage de St-Barnabé.

(1)—Histoire de la seigneurie de Lauzon, Edm. Roy, Vol. II, ch. XII.

Les nouvelles paroisses fondées de 1722 à 1760 sont en remontant le fleuve sur la rive sud: Kamouraska (1727) (1)* St-Roch-des-Aulnaies (1735)*, St-Pierre-du-Sud (1748), St-François-de-la-rivière-du-Sud (1727), *Berthier, Bellechasse, (1728), St-Charles-de-la-rivière-Boyer (1749), St-Joseph-de-Beauce (1738), Ste-Marie-de-Beauce (1745), Saint-Michel d'Yamaska (1727), sur la rivière Richelieu, St-Denis, St-Antoine, St-Charles (1741), St-Joseph-de-Chambly, (1746), *St-Jean-des-Chailons (1741), St-Pierre-les-Becquets (1735). St-Constant (1752), et Saint-Philippe (1757) dans la seigneurie de la Prairie-de-la-Madeleine; Chateauguay (1736). Sur la rive nord; Les Eboulements, (1732), Ile-aux-Coudres (1750), *La Petite-Rivière (1734), Ste-Geneviève-de-Batiscan (1728), La Pointe-du-Lac (1742), *Berthier-en-haut (1727), *Terrebonne (1727), *Lanoraie (1735), St-Vincent-de-Paul (1744), Ste-Rose dans l'Ile-Jésus (1745), le Sault-au-Récollet (1736), Ste-Geneviève dans l'Ile-de-Montréal (1758), La Longue-Pointe (1724), *Chateauguay (1736) et les (1752) Cèdres dans la seigneurie de Soulanges.

Confection des routes

En même temps que les paroisses s'organisent, les chemins qui doivent établir des liens de communication entre ces différents centres, s'ouvrent. Entre les années 1709 et 1713, le grand-voyer Robineau de Bécancourt avait fait le tracé du chemin du roi sur la rive sud du St-Laurent entre Québec et la Grande-Anse (Ste-Anne-de-la-Pocatière) et sur la rive nord entre Québec et Montréal; il dressait procès-verbal de ce tracé dans chacune des seigneuries et chaque habitant devait faire la partie du chemin qui traversait sa terre, les ponts devaient être construits à la corvée par tous les habitants de la seigneurie sous la direction des capitaines de milice. (2).

Mais les habitants d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, n'aimaient pas les corvées et malgré les ordonnances des intendants les routes restaient à peine ébauchées, dans un état impraticable. Sous la direction de Lanouiller de Boisclerc, on se mit sérieusement à l'œuvre et en 1733, une route carrossable est ouverte sur la rive gauche du fleuve entre Québec et Montréal et on peut faire le trajet d'une ville à l'autre en quatre jours, avec un seul cheval (3). "Les rives du St-Laurent sont bien habitées, on dirait un village continu commençant à Montréal et finissant à Québec, dit Kalm (4). La vue est très belle surtout lorsque la rivière court en droite ligne l'espace quelques milles; alors les habitations paraissent plus rapprochées les unes des autres et offrent

(1)—La date inscrite est celle de l'année où s'ouvrent les registres de l'état civil. L'astérisque ajouté aux noms de quelques paroisses indique que les limites de leur étendue respective avaient été fixées par l'édit de 1722.

(2)—Edits et Ordonnances. Vol. III, pp. 410, et seq.

(3)—Lanouiller de Boisclair au Ministre A.C.C.G., Vol. 60, Fol. 378.

(4)—Voyage de Kalm en Amérique, 1749, Mémoires de la Soc. Historique de Montréal, 8ème livraison, p. 61.

davantage l'aspect d'un village bâti sur une seule rue se prolongeant indéfiniment".

Le paysan canadien

En général l'habitant vit avec aisance. Montcalm le remarque en mettant le pied sur le sol canadien. "La côte, dit-il depuis l'endroit où j'ai débarqué (St-Joachim) m'a paru bien cultivée, les paysans très à leur aise, vivant comme de petits gentilshommes de France, ayant chacun deux ou trois arpents de terre sur trente de profondeur" (1). Franquet renchérit; étant à Lavaltrie, un dimanche, il assiste à la grand-messe "en avant du portail de l'église, dit-il, étaient plusieurs chevaux attachés à des piquets équarris. Curieux de savoir à qui ces chevaux appartenaient, on répondit qu'ils étaient aux fistons des paroisses, que chacun d'eux y entretenaient son piquet, qu'on nommait tels les jeunes qui, dans leur accoutrement, portaient une bourse aux cheveux, un chapeau brodé, une chemise à manchettes et des mitasses aux jambes et avaient dans cette équipage le droit de conduire en croupe leurs fiancées à l'église" (2). Peu économe le canadien travaille sans amasser du bien. Tout de même c'est une race forte qui grandit sur les bords du St-Laurent. "Les Canadiens, dit Hocquart, sont généralement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux, la nécessité les a rendus industriels de génération en génération, les habitants font eux-mêmes la plupart des outils et des ustensils de labour, bâtissent leurs maisons, leurs granges, etc. Ils sont intéressés, vindicatifs, sujets à l'ivrognerie, font un grand usage d'eau-de-vie, passent pour n'être pas véridiques" (3).

Kalm trouve les femmes canadiennes "jolies, bien élevées et vertueuses; elles ont, dit-il, un laisser-aller qui charme par son innocence même et prévient en leur faveur" (4). Hocquart note "qu'elles sont spirituelles, ce qui leur donne de la supériorité sur les hommes dans presque tous les états. Toutes aiment la parure et il n'y a pas de distinction de ce côté là entre la femme d'un petit bourgeois et celle d'un gentilhomme et d'un officier" (5).

Franquet fait une remarque qui garde encore son caractère d'actualité. "Une jeune fille instruite, dit-il, fait la demoiselle, elle est maniérée, elle veut prendre un établissement à la ville; il lui faut un négociant et elle regarde au-dessous d'elle l'état dans lequel elle est née, mon avis serait d'obliger les enfants à se contenter de l'instruction de leur curé pour la religion et de ne prendre aucuns principes qui les détournent du travail de leur père. Par ce moyen les habitations augmenteront au lieu de diminuer et la culture des terres se poussera avec plus de vigueur." (6).

(1)—Journal de Montcalm, p. 63.

(2)—Voyages et mémoires de Franquet sur le Canada, p. 26.

(3)—Hocquart au ministre Vol. 67, fol. 76, cité par Jos. Marmette dans le rapport sur les archives canadiennes de 1886. p. XXXIV.

(4)—Kalm, op. c. pp. 42-43.

(5)—Loc. cit. p. XXXV.

(6)—Franquet. Loc. cit. pp. 7 et 8.

L'instruction

Ce passage de Franquet nous montre que l'instruction en général était déjà assez répandue, non seulement dans les villes mais même dans les campagnes. Quelques paroisses possédaient des couvents dirigés par les sœurs de la Congrégation; bon nombre de jeunes filles de la campagne faisaient quelques années de pensionnat chez les Ursulines de Québec et des Trois-Rivières et chez les Religieuses de l'Hôpital Général à Québec, tandis que les jeunes gens suivaient les cours du Petit Séminaire ou du collège des Jésuites à Québec, du Séminaire des Sulpiciens à Montréal¹, et du collège des Récollets aux Trois-Rivières. Il est certain qu'il n'y avait pas dans les campagnes d'établissements d'enseignement secondaire pour l'instruction des garçons. Du moins y avait-il un système quelconque d'enseignement primaire? "Nous pouvons affirmer, écrit Mgr Amédée Gosselin (1), qu'il y avait des écoles ou du moins des maîtres d'écoles dans les paroisses au XVII^e et au XVIII^e siècle et en bien plus grand nombre qu'on ne l'a cru pendant longtemps".

Sans doute ces écoles de campagne étaient clairsemées, les colons étant trop pauvres pour se payer le luxe d'une maison d'éducation dans chaque établissement, mais tout de même, dans les endroits où les écoles faisaient défaut, il se trouvait des instituteurs ambulants qui allaient de famille en famille et enseignaient à lire et à écrire aux enfants. Si l'on veut une preuve de cet avancé on n'a qu'à consulter les vieux papiers, on y constatera avec un peu d'étonnement peut-être qu'une grande proportion non seulement des femmes mais aussi des hommes, parmi les premières générations canadiennes, savaient signer leur nom (2).

CHAPITRE IX

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

La période de l'histoire de la Nouvelle-France qui s'étend de 1714 à 1754, devait être l'âge d'or du commerce et de l'industrie. Les esprits clairvoyants avaient compris que le trafic de la fourrure qui jusques là avait été le grand objet du commerce de la Nouvelle-France, était bien aléatoire et sujet à des baisses considérables.

Il fallait songer à établir l'avenir commercial de la colonie sur des bases plus solides.

Le Canada était avant tout un pays d'agriculture; son sol fertile produisait abondamment toutes espèces de céréales, mais en outre les

(1)—L'Instruction au Canada, sous le régime français, p. 133. Ouvrage de grande valeur et d'une très riche documentation.

(2)—Mgr. A. Gosselin, Loc. cit. p. 135. Nous avons compulsé nous-même plusieurs liasses d'actes et surtout de contrats de mariage rédigés par les notaires Audouart, Aubert, Becquet, Chambellon, Duquet, Rageot, et Vachon, depuis 1636 à 1716, et nous y avons trouvé en grand nombre les signatures des fils et des petits fils des premiers colons, établis sur la côte de Beaurpré et autour de Québec, à côté de la signature des hauts fonctionnaires de l'époque.

forêts, les mines, les pêcheries pouvaient devenir une source précieuse de revenus; il ne s'agissait que de faire valoir toutes ces richesses.

Talon s'y était employé pendant les quelques années de son intendance (1665-1672) et l'on avait vu régner alors sur les rives du St-Laurent et dans le havre de Québec, une activité qui ne devait renaître qu'après la paix d'Utrecht. Les intendants Bégon et Hocquart allaient être les instigateurs de ce mouvement de renaissance commerciale et industrielle.

Les Céréales.

Naturellement on encourage avant tout la culture des céréales. Le recensement de 1719 donne comme résultat des récoltes de l'année 234,566 boisseaux de blé, 50,416 boisseaux d'avoine et 46,408 boisseaux de pois (1). Le recensement de 1734 donne 737,892 boisseaux de blé, 163,988 boisseaux d'avoine, 63,549 boisseaux de pois et 3,462 boisseaux d'orge. (2).

En 1719, il y a 76 moulins à farine dans la colonie, il y en a 118 en 1734.

Dans les bonnes années, la récolte de blé dépasse la consommation annuelle; l'on exporte des farines aux Antilles et surtout à l'Ile Royale. Beauharnois et Hocquart annoncent au ministre en 1731, que le commerce du blé avec l'Ile Royale prend de l'importance. On y a expédié cette même année 700 quintaux de fleur de farine et 537 quintaux de pois blancs. Ils ajoutent que les habitants de l'Ile Royale se plaignent de la mauvaise qualité des farines que l'on envoie; "cela provient, disent-ils, de ce que les blés de ce pays sont fort sales parce que l'on est pas dans l'usage de les cribler et que l'on n'a pas même les instruments nécessaires pour le faire" (3).

A leur requête le roi envoie en 1732 six cribles cylindriques qui sont distribués à divers propriétaires de moulins à farine dans le gouvernement de Québec, et en 1733 quatre autres destinés au gouvernement de Montréal sont expédiés. On défend aux propriétaires de moulins et à leurs meuniers de moudre du blé non criblé, à peine de cent livres d'amende et du double en cas de récidive. (4).

D'après un arrêt du roi, afin d'éviter toute fraude, les quarts de farine expédiés de Québec à l'Ile Royale ou ailleurs seront marqués aux deux bouts (5). Toujours est-il que l'exportation des farines canadiennes à l'Ile Royale et aux Antilles se fait avec succès jusqu'aux dernières années du régime français.

Le Chanvre.

Le chanvre réussissait parfaitement. C'était une culture que Talon avait fortement encouragée et qui se continue après son départ. En 1721, on le paie aux magasins du roi 60 livres du quintal (6).

(1) Recens. du Canada, Vol. IV, p. 52.

(2) Op. Cit., p. 57.

(3) A. C. G., 15 octobre 1731, Vol. 55, Fol. 249.

(4) Arrêt et Ordonnances, Vol. 2, pp. 352 et 363.

(5) A. C., Reg. Dep. 1732. Règlement pour les farines du Canada, Vol. 57. Fol. 733½.

(6) Le Conseil de Marine à M. de Bégon, 14 juin 1721. Vol. 44. Fol. 588½.

Les habitants encouragés par ce haut prix cultivent cette plante avec grand succès. De 1722 à 1728 on a reçu 114,513 livres de chanvre dans les magasins du roi; sur cette quantité, 58,198 livres ont été expédiées à Rochefort. Il en reste dans les magasins 55,704 livres (1).

En 1729, Hocquart écrit à M. de Maurepas qu'il a 103,000 livres de chanvre dans les magasins, et que la récolte de l'année rapportera au-delà de 80,000 livres (2). Evidemment le prix de 60 et 40 livres du quintal est trop encourageant, il faut le diminuer.

Le roi annonce à l'intendant Dupuy qu'à partir du 1er janvier 1730, le chanvre ne sera plus payé que 25 livres du quintal (3). S'il y a surplus à l'avenir, on devra trouver le moyen de le consommer dans le pays; au printemps de 1732, le roi fait passer en Canada un cordier qui apprendra aux Canadiens à utiliser sur place ce produit (4). On en fabriquera surtout des cordages pour les navires en construction; tout de même, la réduction à 25 livres du quintal cause une diminution considérable dans la production, puisque le recensement de 1734 ne mentionne que 2,221 livres pour la récolte de l'année.

En 1746, le ministre écrit à M. Hocquart qu'il est bien fâcheux que la culture du chanvre soit presque entièrement abandonnée (5).

Le Tabac.

Le tabac croît à l'état naturel dans le pays. Le directeur du domaine du roi, le sieur Cugnet envoie en France en 1736 des échantillons de cette plante, qui sont jugés de qualité supérieure (6). Seulement la préparation est défectueuse; et les habitants ont beaucoup de peine à y remédier.

Ils le vendent au sieur Cugnet qui leur donne quatre sols de la livre (7). En 1743, les fermiers généraux décident de payer le tabac canadien 25 livres le quintal, rendu en France. (8). Les Canadiens trouvent ce prix peu élevé; ils demandent une hausse; les fermiers-généraux s'y refusent obstinément. La conséquence c'est que la culture du tabac est limitée à la consommation de la population, les habitants ne trouvent pas de profit à le cultiver sur une grande échelle.

La Pomme de terre.

Il est curieux de constater que l'on n'a pas songé à cultiver la pomme de terre au Canada avant les dernières années de la domination française. Le 24 février 1758, le ministre écrivant à MM. de Vaudreuil et Bigot (9), leur fait part d'un avis qu'il a reçu et qui lui permet de

(1) M. D'Aiguemont, au Ministre, 8 nov. 1728. A. C. G. S. Vol. 50. Fol. 247.

(2) A. C. G. S. Vol. 51. Fol. 240.

(3) A. C. Reg. Dep. Vol. 52. Fol. 481½.

(4) A. C. Reg. Dep. Vol. 57. Fol. 665.

(5) A. C. Reg. Dep. Vol. 83. Fol. 11.

(6) A. C. Reg. Dep. Vol. 64. Fol. 424½.

(7) A. C. Reg. Dep. Vol. 74. Fol. 50.

(8) A. C. Reg. Dep. Vol. 76. Fol. 111.

(9) A. C. Reg. Dep. Vol. 107. Fol. 25.

croire que l'on pourrait obvier à la disette dans une large mesure au moyen de la culture de la pomme de terre.

Ils voudront bien s'informer si ce tubercule existe en Canada et dans ce cas, devront pousser les habitants à le cultiver; ils feront en sorte cependant que cette culture ne nuise à celle des blés et ne conduise insensiblement le paysan à la paresse. Le ministre ajoutait qu'il valait mieux ne pas faire connaître cette plante aux sauvages.

Vaudreuil et Bigot répondirent que la pomme de terre était connue au Canada, mais que personne jusques là ne l'avait cultivée; dans les circonstances pénibles où se trouvait la colonie, il serait très à propos d'introduire cette nouvelle culture dans le pays; elle serait très profitable, disent-ils, au peuple qui manque de pain et meurt de faim. (1).

Les Pêcheries.

Il y a longtemps que l'on connaît l'étonnante richesse des eaux du golfe et du fleuve Saint-Laurent; elles abondent en poissons, cétagés de toutes espèces.

"La pêche, dit Charlevoix, pourrait bien plus enrichir le Canada, que la chasse et on n'y dépend point des sauvages. Deux raisons de s'y appliquer qui n'ont pourtant pu jusqu'ici engager nos colons à en faire le principal objet de leur commerce". Ce qui empêchait les Canadiens de se livrer à ce commerce, c'était surtout le manque de fonds (3).

La pêche à la morue attirait chaque année grand nombre de vaisseaux français dans le golfe Saint-Laurent. Dès 1672, Pierre Denis, sieur de la Ronde avait établi à l'Île Percée un poste important pour se livrer à cette pêche. Ce poste fut détruit en 1690 par Phipps (4). En 1688, le sieur Denis Riverin, marchand de Québec, qui s'était fait concéder une certaine étendue de terrain au Cap-Chat, sur la côte de Gaspé, établit un poste de pêche sédentaire à Matane. L'entreprise fut bientôt abandonnée; il essaya de nouveau de se fixer au Mont-Louis en 1697, et pour se procurer des fonds, s'adressa aux sieurs Barolet et Magneur de Paris; "mais ceux-ci, dit Charlevoix, voulant recueillir avant que la moisson fut mûre, leur impatience fit avorter tous les projets" (5).

En somme, à venir jusqu'à la conquête, les Canadiens se contenteront d'envoyer chaque année, pendant la belle saison, quelques vaisseaux qui fréquenteront les bancs de morue et retourneront à l'automne au port de Québec.

La pêche qui semble le mieux réussir aux Canadiens est celle des marsouins. Ces amphibiens foisonnent dans le fleuve. Charlevoix en a vu plusieurs prendre leurs ébats devant Québec; il ajoute qu'ils ne montent guère plus haut que cette ville (6).

(1) Il est à remarquer, que la pomme de terre, quoique connue depuis longtemps en Allemagne, en Suisse, en Irlande, ne fut réellement introduite en France, qu'en 1771, par Parmentier, qui eut à vaincre une forte opposition de la part du public français.

(2) A. C. G. S., 8 août 1758. Vol. 103. Fol. 3.

(3) Journal d'un voyage dans l'Amérique Septentrionale 1744, p. 143.

(4) Les Pêcheries de la Province de Québec, par E. T. D. Chambers, p. 38, et seq.

(5) Histoire et description de la Nouvelle-France, Tome I, 1744, p. 539.

(6) Journal historique d'un voyage en Amérique 1744, p. 147.

D'après les documents de l'époque, il appert que le privilège de cette pêche aurait été concédé en 1705 au sieur Hazeur de Québec, pour une période de 15 ans, avec une gratification de 500 livres chaque année (1).

En 1721, ce privilège fut renouvelé en faveur de sieur Boishébert, seigneur de la Rivière-Ouelle et du sieur Peyre (2). Le roi leur accorda une gratification annuelle de 500 livres qui fut supprimée en 1732 (3).

En 1721, il y avait sept pêches à marsouins établies à la Baie-St-Paul et six à la côte sud, dans les paroisses de Ste-Anne de la Grande-Anse, de la Rivière-Ouelle et de Kamouraska. On avait capturé cette même année dans les pêches de la Baie St-Paul, 160 marsouins qui avaient produit 1200 barriques d'huile vendues à 100 livres la barrique. Toutes ces pêches sont exploitées par des particuliers et les "profits iraient fort loin, si les marsouins étaient des animaux d'habitude, mais soit instinct ou caprice, ils trompent souvent toutes les mesures des pêcheurs et prennent une autre route que celle où on les attend" (4).

La pêche du loup-marin et celle de la vache-marine se fait dans le Golfe, aux Iles-de-la-Madeleine surtout. Les sieurs Antoine et Joseph Pascaud, négociants de la Rochelle, reçoivent du roi en 1744, le privilège exclusif de la tuerie des vaches-marines et des loups-marins aux Iles de la Madeleine (5).

Ce privilège leur est renouvelé en 1751 pour neuf ans (6). De la peau des loup-marins, "on fait de très bons souliers et des bottines qui ne prennent pas l'eau. On en couvre aussi des sièges dont le bois est plutôt usé que la couverture" (7).

Les eaux du golfe St-Laurent ne renferment pas seulement des marsouins, des loups-marins, des vaches-marines; le plus gros des cétacés, la baleine s'y rencontre également. Les Basques le savaient depuis longtemps.

En 1735, deux négociants de St-Jean-de-Luz, les sieurs D'Etcheverry et Daragorry entreprennent la pêche à la baleine, dans le Golfe (8) Le roi leur accorde un privilège exclusif pour quatre années. Chaque printemps leur frégate "l'Adélaïde" quitte Bayonne pour les Sept-Iles où ils ont un établissement sédentaire. La chasse est généralement fructueuse; soit manque de fonds, soit difficulté de transport, les armateurs Basques abandonnent l'entreprise après quelques années. Les sieurs Daragorry obtiennent un nouveau privilège en 1755 (9) avec promesse d'une indemnité pour chaque baleine capturée; mais bientôt, leurs navires naviguant sous pavillon espagnol, sont pris par les Anglais; c'est la ruine définitive des armateurs.

(1) Le Ministre à Hazeur et Cie, 24 juin 1905, A. C. Reg. Dep. Vol. 27. Fol. 68.

(2) A. C. Reg. Dep. Vol. 44. Fol. 503½.

(3) A. C. Reg. Dep. Vol. 57. Fol. 652½.

(4) Charlevoix. Op. Cit., p. 148.

(5) A. C. Reg. Dep. Vol. 78. Fol. 2.

(6) A. C. Reg. Dep. Vol. 93. Fol. 2.

(7) Charlevoix, Journal historique d'un voyage en Amérique, 1744, p. 148.

(8) A. C. Reg. Dep. Vol. 63. Fol. 495½.

(9) A. C. Reg. Dep. Vol. 101. Fol. 1.

Mines, Forges de Saint-Maurice

Dès le début de la colonie, les explorateurs français s'étaient occupés de la recherche des mines. La relation de 1672 fait mention d'une mine de cuivre sur les bords du lac Supérieur (1).

Dès 1686, on connaissait l'existence d'une mine de plomb sur les bords du lac Témiscamingue (2). Cette mine fut visitée en cette même année par le chevalier de Troyes, au cours de son expédition à la Baie d'Hudson. C'est la mine actuelle de Wright.

Il ne semble pas que les mines du lac Supérieur et celle du Témiscamingue aient jamais été exploitées par les Français.

On s'occupa surtout des mines de fer. Des gisements de ce minéral avaient été découverts en 1666, au bord de la Rivière-du-Gouffre, à St-Urbain. L'intendant Talon faisait faire à la même époque, des explorations dans d'autres parties du pays et découvrait de riches mines aux environs des Trois-Rivières. Malgré la grande valeur de ces mines on ne songea pas alors à les exploiter et ce n'est seulement que soixante ans plus tard que les premières forges furent établies au Canada.

En 1730, en effet, le roi accorda au sieur Poulin de Francheville le privilège d'exploiter pendant vingt ans, les mines de fer du Saint-Maurice (3). De Francheville se mit aussitôt à l'œuvre; des bâtiments, des usines furent bâtis et bientôt commença l'extraction du minéral. Deux ouvriers experts furent envoyés de France pour enseigner aux Canadiens les procédés de fonte du minéral (4).

Le roi accorde au sieur de Francheville une avance de 10,000 livres (5). Le succès de l'entreprise est certain; malheureusement de Francheville étant mort au commencement de l'année 1735, les opérations ne purent continuer et le 23 octobre les associés survivants remettent entre les mains du roi la propriété des Forges et le droit d'exploitation des mines.

Dès l'année suivante, une nouvelle compagnie formée des sieurs François-Etienne Cugnet, Pierre François Taschereau, Olivier de Vézain, Jacques Simonet et Ignace Gamache, achète la seigneurie de St-Maurice et le 22 avril 1737, par un arrêt du roi, elle obtient le privilège d'exploiter les mines de fer (6).

Le roi fait aux associés une avance de 100,000 livres (7); bien plus, il consent d'acheter 400 milliers de fer pour les arsenaux de la Marine en France (8).

Les Forges fabriquent pour la population canadienne des poêles, des chaudrons, des marmites, des fers à repasser, des haches et autres articles d'un usage quotidien. Malgré le succès apparent de l'entreprise, les

(1) Relation des Jésuites, 1672, p. 2.

(2) Chemin du bout de l'île de Montréal au lac Témiscamingue sur le bord duquel est la mine de plomb, 1686. Etablissement de divers postes. Canada, C. II. Vol. 13. Fols 277, 278.

(3) Brevet en date du 25 mars 1730. A. C. Reg. Dep. Vol. 54. Fol. 487.

(4) A. C. Reg. Dep. 1731. Vol. 55. Fol. 127.

(5) A. C. Reg. Dep., 1733. Vol. 58. Fol. 437½.

(6) A. C. Reg. Dep., 1737. Vol. 65. Fol. 436½.

(7) A. C. Reg. Dep., 1737. Vol. 65. Fol. 39.

(8) A. C. Reg. Dep., 18 mai 1738. Vol. 67. Fol. 29½.

affaires vont mal, et en 1743, les associés remettent au roi leurs privilèges; ils doivent au Trésor la somme de 192,692 livres (1).

Le premier de mai 1743, les Forges sont réunies au domaine royal (2). Ce que deviennent les forges exploitées au nom et au profit du roi, les documents des dernières années du régime français, nous l'apprennent, elles fournissent le fer pour l'équipement des vaisseaux du roi construits à Québec, pour les industries de la colonie; bon an, mal an, les recettes et les dépenses s'équilibrent. Franquet qui visita l'établissement en 1753 en donne une description intéressante (3). Tout de même il ne peut s'empêcher d'avouer que l'exploitation des Forges est une charge onéreuse pour le roi (4).

Bois.—Construction des vaisseaux.

La forêt qui couvre la plus grande partie de la Nouvelle-France est encore sa principale richesse. Seulement les Canadiens ne semblent pas presser d'aller puiser à ce trésor. L'on se contente d'en tirer du bois de chauffage, de quoi à bâtir sa maison, clore ses champs et c'est tout.

Les plus belles essences: le chêne, l'orme, le frêne, l'érable, le pin, l'épinette sont impitoyablement brûlées dans le défrichement.

C'est encore Talon qui prendra les devants, il sera "le pionnier de la construction des navires en ce pays" (5). Dès son arrivée à Québec, il écrit à Colbert (6). "Je juge qu'on pourra quelque jour bâtir ici des vaisseaux propres à la navigation, lors particulièrement que nous serons plus avancés vers le sud où les arbres sont d'une belle venue et où les chênes sont moins rares qu'ici".

Dès l'été de 1666, il fait construire un navire de 120 tonneaux (7). A son retour de France en 1670, il oblige les seigneurs à réserver, pour la construction des navires, les chênes qui pourront se trouver dans l'étendue des concessions qu'ils feront à leurs censitaires. L'année suivante, il a sur les chantiers un navire de 400 tonneaux, (8).

La construction des vaisseaux est abandonnée après le départ de Talon. Les deux intendants Raudot essaient de restaurer cette industrie, mais leurs efforts se heurtent à un obstacle insurmontable: le manque de ressources dans la colonie (9).

L'on continue cependant l'exploitation de la forêt pour en tirer des bois de commerce que l'on expédie en France. En 1688, le sieur Hazeur, négociant de Québec, a deux moulins à scie, établis dans sa seigneurie de la Malbaie. De même les messieurs du Séminaire de

(1) A. C. Reg. Dep., 30 avril 1743. Vol. 76. Fol. 48.

(2) A. C. Reg. Dep. Vol. 76. Fol. 51.

(3) Voyages et Mémoires sur le Canada. Manuscrit des Archives provinciales.

(4) Op. Cit.,

(5) Jean Talon. M. Chapais, p. 90.

(6) Mémoire de Talon au ministre sur la situation du Canada. A. C. G. S. Vol. II. Fol. 150.

(7) Talon au roi, 11 novembre 1666, A. C. G. S. Vol. II. Fol. 216.

(8) Mémoire de Talon à Colbert, sur le Canada, 11 novembre 1671, A. C. G. S. Vol. III. Fol. 172.

(9) "Il est vrai que les habitants de cette colonie et la plupart des négociants domiciliés se portent naturellement à la construction, mais la main-d'œuvre y est si cher et les habitants si peu opulents qu'ils peuvent pas faire de grandes entreprises". Beauharnois et Hocquart au ministre, 25 octobre 1729. A. C. G. S. Vol. 51. Fol. 15.

Québec ont un moulin à la Baie St-Paul, qui produit annuellement vingt-cinq milliers de planches (1).

A la demande du sieur Hazeur, le roi envoie de France un vaisseau pour prendre chargement des planches, des *bordelles*, des barriques préparées dans ses moulins (2). En 1720, il y a dans la colonie 28 moulins à scie (3). On connaît depuis longtemps en France la grande valeur des bois canadiens, car, tous les ans, les vaisseaux qui reviennent de Québec, en apportent de beaux échantillons; ces bois pourraient être employés, avec profit, pour la construction des vaisseaux de la marine royale. En 1724, le roi charge un lieutenant de vaisseau M. de Tilly de visiter les pinières du Canada (4). Celui-ci explore les forêts de la Baie-St-Paul, de la Malbaie, du Saguenay. Il se rend jusques sur les rives du Richelieu, dans la seigneurie de Chambly, qui appartient à M. de Ramezay; c'est l'endroit qui semble le plus avantageux pour l'exploitation du bois de construction. On y a coupé des mâts de 78 pieds de long, de 22 pouces de diamètre, à 17 pieds du gros bout et 15 au petit (5).

L'intendant Bégon avait passé, dès 1724, un contrat avec M. de Ramezay pour la fourniture chaque année de 8,000 pieds de bordages de pin et de 4,000 planches (6). M. de Ramezay étant mort, sa veuve continue de charger chaque année, sur les navires qui retournent en France, les planches, les bordages, les mâts de pin, mais en 1727, on refuse tout-à-coup de prendre les bois de madame de Ramezay.

L'intendant Dupuy surpris de ce mauvais vouloir de la part des capitaines de navires, écrit au ministre que le commerce du bois sera toujours languissant si l'on ne trouve pas un débouché à ce commerce dans le pays; il suggère au ministre d'entreprendre ici même la construction des vaisseaux du roi (7).

Le roi hésite, la colonie n'est pas encore assez développée pour se lancer dans une pareille entreprise. Il suffit pour le moment d'encourager la construction chez les particuliers (8).

En 1729, Hocquart allait reprendre l'idée de ses prédécesseurs; quelques jours après son arrivée à Québec, il écrivait au ministre: "Je regarde la construction des bâtiments comme un des objets qui méritent le plus d'attention par rapport à l'augmentation du commerce" (9).

L'année suivante il annonçait au ministre qu'il avait choisi un endroit propre pour l'établissement d'un chantier. Cet endroit était à quatre ou cinq arpents du Palais, sur la rivière St-Charles au-delà

(1) Denonville et Champigny au ministre, 6 novembre 1688, A. C. G. S. Vol. 10. Fol. 8.

(2) 26 octobre 1692, Requête de François Hazeur, marchand de Québec et Jean Grignon, marchand de la Rochelle, son associé, à M. de Frontenac et Champigny, exposant qu'ils ont depuis six ans établi à grands frais des moulins à scie à la Malbaie et qu'ils feraient de grandes pertes, si sa Majesté ne leur venait en aide en mettant ses vaisseaux à leur disposition pour transporter leur bois en France. Ordonnance faisant droit à cette requête. Coll. Moreau, de St-Maury, 1691. Vol. 5. Fol. 107.

(3) Recensement du Canada. Vol. IV, p. 53.

(4) 6 juin 1724, A. C. Reg. Dep. Vol. 47. Fol. 1183.

(5) Le ministre à Beauharnois, 14 mai 1726. Reg. Dep. Vol. 49. Fol. 638½.

(6) 30 mai 1724, A. C. Reg. Dep. Vol. 47. Fol. 1126.

(7) Dupuy au ministre, 21 octobre 1726. A. C. G. S. Vol. 48. Fol. 297.

(8) Le Ministre à M. Dupuy, 8 mai 1727. A. C. G. S. Reg. Dep. Vol. 50. Fol. 515.

(9) 25 octobre 1729. A. C. G. S. Vol. 51. Fol. 296.

del'Ermitage de St-Roch; "il s'y trouve, dit-il, 18 ou 20 pieds d'eau dans les grandes mers ordinaires, qui est un fond suffisant pour y construire les plus gros vaisseaux" (1).

Le roi se décide enfin à faire quelque chose pour encourager les particuliers qui font les frais de la construction des vaisseaux au pays; il accorde une gratification de 500 livres pour chaque vaisseau de 200 tonneaux qui sera construit, 150 livres pour chaque bateau de 30 jusqu'à 60 tonneaux et 200 livres pour ceux de 60 tonneaux jusqu'à 100 (2).

La gratification provoque un réveil soudain. Il y a de suite augmentation considérable dans la construction des vaisseaux marchands. Dix navires sont construits en 1732; onze en 1733 (3).

De longs trains de bois réunis en cages, bordages de chêne, pièces de mâture de pin, descendaient à Québec et venaient s'échouer à l'entrée de la rivière St-Charles. L'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire, seigneur de Terrebonne, fournissait la plus grande partie de ces bois (4); il avait bâti des moulins dans sa seigneurie et se livrait avec un grand zèle à l'exploitation des forêts de son domaine.

Il avait même préparé un long mémoire sur la construction des navires, que Hocquart adressa au ministre, l'accompagnant d'une lettre où il parle en termes très élogieux de l'abbé Lepage de Sainte-Claire (5).

L'on pouvait maintenant se dispenser de faire venir de France ce qui était requis pour l'équipement des navires, les forges de St-Maurice fournissaient le fer, du chanvre qu'on récoltait ou fabriquait des cordages solides; de la forêt on retirait un autre produit qui joue un rôle important dans la construction des vaisseaux: les brais et les goudrons. Des fournaux pour la fabrication de ces produits avaient été établis à Berthier, (6) à Kamouraska, à la Baie-St-Paul, à Chambly (7). Ils fournissaient une marchandise de première qualité.

Rien de surprenant si au cours de ces années, la construction des navires à Québec, prend de merveilleux développements.

En 1739, Hocquart voit ses efforts couronnés de succès, le roi lui apprend (8) qu'il fera construire à Québec pour son compte une flûte de 500 tonneaux, le sieur Néré LeVasseur, sous-constructeur, sera chargé de la direction des chantiers; si le succès de cette construction répond aux espérances, le roi fera entreprendre d'autres corvettes d'un plus fort tonnage. M. Hocquart exulte; avec quel intérêt il suit les progrès de la construction de cette première frégate. Aussi les bois les plus précieux

(1) A. C. G. S., 1731. Vol. 55. Fol. 19.

(2) Mémoire du roi à Beauharnois et Hocquart, 8 mai 1731. A. C. Reg. Dep. Vol. 55. Fol. 521½.

(3) Mémoire du roi à MM. Beauharnois et Hocquart, 12 mai 1733. Vol. 58. Fol. 470½.

(4) Le sieur abbé Lepage a livré au commencement d'octobre les bordages et les planches qu'il est tenu de fournir en exécution de son marché. Ils ont été tirés à terre et mis derrière le Palais. Ils sont bien travaillés et de bonne qualité. 3ème série. Vol. XI. (Hocquart à M. de Maurepas). 25 octobre 1729. A. C. C. G. Vol. 51. Fol. 276.

(5) 25 octobre 1730, A. C. C. G. Vol. 52. Fol. 181 à 188.

(6) Le ministre à M. de Beauharnois, 22 avril 1737 R. D. Vol. 65. Fol. 409½.

(7) Le ministre à Hocquart, 14 avril 1738. Vol. 68. Fol. 7.

(8) Mémoire du roi à M. Hocquart, 1er mai 1739. Vol. 68. Fol. 34.

de la forêt canadienne: chêne blanc, chêne gris, orme, pin blanc sont seuls utilisés dans sa construction (1).

Le 4 juin 1742, le premier navire de guerre bâti à Québec, le "Canada" est lancé aux acclamations de toute la population québécoise; sous le commandement du sieur le Gardeur de Beauvais et avec un équipage de 80 marins levés à St-Malo, il cingle vers Rochefort.

Chaque année, l'on assiste à ces lancements qui attirent toujours un grand concours de peuple.

Au printemps de 1744, c'est le "Caribou" vaisseau de 700 tonneaux portant 22 canons et un équipage de 104 hommes, qui quitte le chantier de la rivière St-Charles. En 1745, c'est le "Castor", frégate de 26 canons et portant un équipage de 200 hommes, ce navire commandé par le sieur Morpain, capitaine du port de Louisbourg, reçoit une destination nouvelle; il est chargé de protéger le commerce du Canada avec l'Île Royale, l'entrée et la sortie du St-Laurent aux vaisseaux allant ou venant de France (2).

"La Martre" lancé en 1747 est le dernier vaisseau de guerre construit au chantier du Palais. Le tonnage des navires augmentant continuellement et par conséquent leur tirant d'eau, bientôt le lit de la rivière St-Charles, même au niveau des plus hautes marées, ne fut plus assez profond pour permettre aux vaisseaux de sortir sans difficulté de son estuaire et être conduits en rade. Un nouveau chantier fut installé au Cul-de-Sac, à la Basse-Ville (3).

Le premier navire construit au nouveau chantier est le "Saint-Laurent", lancé au printemps de 1748; il est armé de 60 canons de 18 pouces et commandé par le sieur de Tilly.

En 1750, c'est le tour de "l'Original" frégate de 70 canons qui malheureusement se rompt en quittant le chantier (4). En 1753, c'est "l'Algonquin" (5); en 1756, c'est "l'Abénaquise" capturée par les Anglais, l'année suivante. Ces deux derniers navires n'étaient que des petites corvettes armées très légèrement.

A partir de 1755, l'on avait abandonné la construction des grands navires. Le ministre écrivant à Vaudreuil et à Bigot (6) leur annonçait qu'il avait pris cette décision parce que les frégates, le Caribou et le Saint-Laurent n'avaient pas répondu aux belles espérances qu'elles avaient d'abord données; les bois employés dans leur construction étaient de mauvaise qualité, et ces deux navires construits au prix de si grandes dépenses étaient déjà en ruine.

On n'en continue pas moins de construire des vaisseaux marchands jusqu'à la conquête.

(1) Le ministre à M. Deslandes, 27 septembre 1743. Vol. 77. Fol. 70.

(2) Le ministre à MM. de Beauharnois et Hocquart, 10 mars 1745. Reg. Dep. Vol. 81. Fol. I.

(3) Le ministre à MM. Beauharnois et Hocquart, 5 mai 1745. Vol. 81. Fol. 54.

(4) La Jonquière et Bigot au ministre, 11 octobre 1750. A. C. C.G. Vol. 95. Fol. 23.

(5) Le ministre à M. de Villeon, 23 avril 1755. A. C. Reg. Dep. Vol. 98. Fol. 77.

(6) 13 juillet 1755, A. C. Reg. Dep. Vol. 101. Fol. 16.

Importations et exportations

Les Canadiens ont maintenant une flottille de vaisseaux d'assez fort tonnage (1) qui transportent aux Antilles, à l'Île Royale et en France les produits de la colonie et reviennent chargés des marchandises de la mère-patrie. On exporte aux Antilles et à l'Île Royale des farines des pois, des légumes, des bois de charpente; en France, des peaux de castor, d'élan, de cerfs, de chevreuil, des pelleteries, des fourrures, de la morue, des huiles, du saumon salé, du tabac, des bois de construction, de charpente, de menuiserie.

En retour, les Îles fournissent à la colonie, les tafias, les sirops; la France, les eaux-de-vie, les vins, les sels, les étoffes de laine, les cotonnades, les soieries, les chapeaux; les moulins de Montpellier en Languedoc fabriquent annuellement pour le Canada cent mille couvertes de laine (2).

Quelle est la valeur de ces importations et de ces exportations? Hocquart donne un premier état en 1729. Il a calculé un peu à l'aventure, aussi M. de Maurepas reste surpris; il ne peut comprendre que la valeur des marchandises entrées dans la colonie puisse s'élever à trois millions et celle des marchandises qui en sont sorties, y compris les lettres de change, qu'à 1,287,256 livres (3).

(1) Voici à titre de renseignement la liste des navires qui sont venus devant la ville de Québec; tant de France que des Îles de la Martinique et de l'Île Royale, et ceux qui sont partis de la même ville en l'année 1725.

NOMS DES NAVIRES	Capitaines	Tonneaux	Lieu d'où ils sont	Départ de Québec	Lieu de leur destination
Lacatin.....	Girard.....	40	Québec.....		Île Royale.
Le St-Jean.....	Royer.....	40	".....		"
Le Vaudreuil.....	DeSouche.....	100	".....		Bordeaux.
Le Dragon.....	Picco.....	50	La Martinique.....		Île Royale.
La Louise.....	St-Villemay.....	60	Île Royale.....	17 juillet.....	"
La Vénus.....	Latour.....	100	".....	15 ".....	"
L'Union.....	Chevalier.....	100	".....	2 août.....	"
La Marie-Anne.....	Arguin.....	100	Québec.....		"
La Madeleine.....	Abel.....	100	".....		Bordeaux.
Le St-Charles.....	Rodrigue.....	50	Île Royale.....	4 août.....	Île Royale.
Le St-Pierre.....	Lamaloitière.....	60	Québec.....		"
La Ste-Anne.....	Macé.....	150	Nantes.....		"
Le St-Jean de Bayonne.....	André.....	70	Île Royale.....		"
La Marguerite.....	La Richardière.....	160	Larochelle.....		"
Les Trois Amis.....	Sorbé.....	100	Bordeaux.....		"
Le Duc de Bourgogne.....	Veillon.....	35	La Martinique.....	27 juillet.....	"
Le Fier.....	Chiron.....	130	Larochelle.....		"
La Ste-Clair.....	Macé.....	55	Québec.....		"
Le Comte de Toulouse.....	Caillaud.....	200	Larochelle.....		"
L'Union.....	Chevalier.....	100	Île Royale.....		"
Notre-Dame-des-Anges.....	Freneuse.....	200	Larochelle.....		"
La Marie-Anne.....	Arguin.....	100	Québec.....		La Martinique.
Le St-François.....	Ricard.....	130	Marseille.....		Marseille.
La Minerve.....	Lafortery.....	150	Nantes.....	31 Octobre.....	Île Royale.
La Marie-Anne.....	André Coreille.....	50	St-Malo.....		La Martinique.

(2) La grande quantité de ces couvertes s'explique par la traite avec les sauvages qui s'étendait au nord, au nord-ouest, à l'ouest et au sud à 200, 400, 600 lieues de Québec. B. Sulte, *Le commerce de France*, M. R. C. S., section I. p. 56.

(3) A. C. Reg. Dep., 10 avril 1731. Vol. 55. Fol. 477½.

Hocquart précise davantage; en 1734, les marchandises entrées montent à la somme de 2,100,271 livres et celles sorties ne s'élèvent qu'à 809,932 livres; l'excédant n'est pas aussi élevé qu'il le paraît, attendu que les marchandises entrées dans la colonie sont portées au prix vendant tandis que celles expédiées le sont à leur valeur à la sortie (1).

En 1735, les marchandises d'entrée montent à la somme de 2,303,662 livres et les retours à 1,755,798 livres (2), en 1737, 1,913,142 contre 1,677,695 (3); en 1739, 1,827,081 contre 1,760,917. Dans les années qui suivent, les exportations diminuent considérablement. Hocquart explique le fait par la médiocrité des récoltes. A la veille de l'ouverture de la guerre en 1754, il ne reste plus pour ainsi dire, que l'exportation des pelleteries.

Commerce des Pelleteries.

Malgré la contrebande qui en fait passer une partie dans la Nouvelle-Angleterre, la pelleterie de castor reste encore le grand objet du commerce canadien. Le privilège de la traite de cette pelleterie accordé en 1706 aux Siurs Aubert, Néret et Gayot (4) expire en décembre 1717.

La Compagnie d'Occident, plus tard des Indes, qui leur succède, obtient "le privilège de recevoir, à l'exclusion de tous autres, dans la colonie du Canada, à commencer du 1er janvier 1718, jusques et y compris le dernier décembre 1742, tous les castors gras et secs que les habitants de la dite colonie auront traités (5)".

Les congés que l'on donne pour aller en traite chez les sauvages, abolis depuis 1696, sont rétablis en 1716 (6). Sur les représentations des missionnaires qui se plaignent amèrement des désordres causés par le trafic de l'eau-de-vie chez les nations indiennes, les congés sont de nouveau abolis en 1719 (7); ils sont définitivement rétablis en 1726.

On ne tarde pas à découvrir des abus considérables dans la vente de ces congés; c'est ainsi qu'ils sont payés jusqu'à 1000 livres chacun au lieu de 250 livres, le prix fixé (8). Bien plus, les postes de traite qui jusques là ont été affermés à des particuliers sont affermés aux officiers militaires qui en ont le commandement, moyennant finance. On voit de suite les inconvenients d'un pareil système. L'officier use de son autorité pour extorquer aux sauvages les fourrures qu'ils sont forcés de vendre à des prix dérisoires.

(1) Le ministre à Hocquart, 10 avril 1736. Vol. 64. Fol. 423½.

(2) Le ministre à Hocquart, 22 avril 1737. Vol. 65. Fol. 411½.

(3) Hocquart au ministre, 1738, A. C. G. S. Vol. 70. Fol. 247.

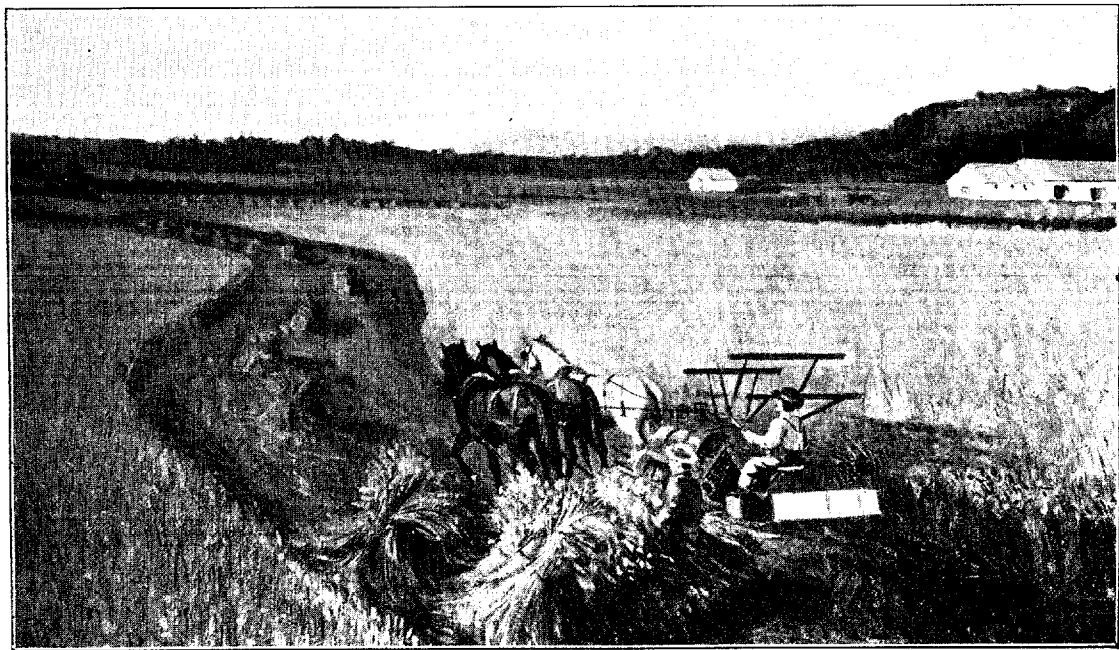
(4) Chap. VI. page 39.

(5) Lettres patentes pour l'établissement d'une compagnie de commerce sous le nom de Compagnie d'Occident. Arrêts et Ordonnances. Vol. p. 378.

(6) Déclarations du roi portant le rétablissement des 25 congés pour aller faire la traite avec les sauvages qui seront marqués par ces permissions. A. C., Col. Moreau de St-Méry, 28 avril, 1716. Vol. 7. Foll. 356.

(7) Le ministre à l'Evêque de Québec, 14 juin 1721, A. C. Reg. Dep. Vol. 44. Foll. 515.

(8) Le ministre à M. Dupuy, 14 mai 1728. Vol. 52. Fol. 497.



La moisson. Scène canadienne. D'après un tableau de A. Masselotte.

C'est à ce cumul impolitique que le roi attribue la diminution du commerce des fourrures (1).

Les sauvages portent leurs pelleteries aux Anglais qui leur fournissent des écarlatines bleues (2) et surtout de l'eau-de-vie à bien meilleur marché que les Français (3).

Dans l'espoir d'arrêter ces courses qui causent un tort considérable au commerce canadien, et surtout éloignent les Indiens des établissements français, le roi décrète, en 1742, que l'exploitation des postes des pays d'en haut sera faite à l'avenir par les marchands et négociants de la colonie à qui la traite de ces postes sera affermée, après enchère (4).

La Compagnie des Indes se résout en 1746, à payer le castor gras, quatre livres, le castor veule et sec, 3 livres et quinze sols au lieu de cinquante cinq sols, les autres espèces, trente sols la livre au lieu de vingt (5).

Ces ordonnances ont un résultat appréciable, le commerce du castor et de la pelleterie en général reprend vigueur et demeure actif jusqu'aux dernières années du régime français (6).

CHAPITRE X

DERNIERS EFFORTS ET DERNIÈRES LUTTES 1755-1760

La Nouvelle-France abandonnée pour ainsi dire à elle-même va encore tenir tête à ses adversaires pendant cinq années; à la fin elle sera vaincue, mais non sans gloire et sans avoir fait éprouver des échecs sérieux à son ennemi séculaire.

La France venait par le traité de Versailles (1er mai 1756), de s'allier avec l'Autriche; elle allait être entraînée dans une guerre continentale; c'était le moment depuis longtemps attendu par l'Angleterre pour se jeter sur le Canada.

A dire vrai l'état de guerre existait déjà depuis dix mois en Amé-

(1) Mémoire du roi à MM. Beauharnois et Dupuy, 14 mai 1728. Vol. 52. Fol. 503 $\frac{1}{2}$.

(2) Le ministre aux Directeurs de la compagnie des Indes, 11 avril 1724. Vol. 46. Fol. 62.

(3) Le ministre à M. de Salvy, 27 décembre 1735. Vol. 62. Fol. 110.

(4) Pour dédommager les officiers qui commandent dans ces postes, on attache à leurs mandements des gratifications considérables. Le ministre à M. de Beauharnois, 20 avril 1742. Vol. 74. Fol. 60.

(5) 6 juin 1746. Coll. M. de St-Mery. Vol. 11. Fol. 221.

(6) Salone, Colonisation de la Nouvelle-France, p. 397 et 398.

rique. Le 9 juillet 1755, le général Braddock avait été battu à la Monongahéla par une petite troupe de soldats canadiens et d'indiens; deux mois plus tard, le 8 septembre 1755, le baron de Dieskau, était à son tour battu au lac Georges par le colonel William Johnson, blessé grièvement et fait prisonnier. La victoire de Johnson eut beaucoup de retentissement en Angleterre tandis que la défaite de Dieskau, créa une pénible sensation en France; le cabinet de Louis XV se décida d'envoyer quelques renforts au secours de la colonie.

Le 13 mai 1756, Montcalm débarquait à Québec avec le chevalier de Lévis, le colonel de Bourlamaque, le capitaine de Bougainville et 1189 hommes formant les seconds bataillons de La Sarre et de Royal-Roussillon. Les seconds bataillons de la Reine, Guyenne, Béarn, et Languedoc étaient venus l'année précédente avec le baron de Dieskau.

Montcalm trouva la colonie dans une situation peu brillante; Vaudreuil indécis ne savait comment organiser la résistance contre la levée en masse des colonies anglaises; l'intendant Bigot, qui avait succédé à Hocquart, (1748) pratiquait ouvertement cette politique d'exactions qui devait le rendre si odieux à tous. La disette, prélude des maux terribles qui allaient bientôt accabler la colonie régnait déjà dans les campagnes.

Montcalm, brave, impétueux, militaire avant tout, était d'un tempérament sec et dominateur. Chef de l'armée et jaloux de ses attributions, il devait bientôt se brouiller avec le gouverneur; habitué aux grandes opérations militaires sur les champs de bataille de l'Europe, il ne saura comprendre la guerre d'embuscade des troupes canadiennes. Malgré tout, fidèle à son roi qui le laisse sans armée aux prises avec un ennemi redoutable, en nombre infiniment supérieur, il combattrait sans défaillance jusqu'à la dernière minute.

Pour son premier fait d'armes, Montcalm déloge les Anglais du fort Chouagen ou Oswego et s'empare d'une grande quantité de munitions (14 août 1756). L'année suivante il enlève le fort William-Henry sur les bords du lac St-Sacrement (9 août 1757). C'étaient là deux beaux succès militaires; Montcalm y avait eu la plus grande part et pouvait s'en enorgueillir.

Si l'on n'avait eu à lutter que contre les ennemis du dehors, mais que de misères à l'intérieur de la colonie. La maladie décime les troupes et la disette est extrême. Dans l'été de 1757, les navires de France arrivèrent chargés de malades, l'Hôpital Général et l'Hôtel-Dieu furent encombrés; la maladie qui s'était d'abord déclarée parmi les soldats durant la traversée, se répandit dans la ville et dans les campagnes environnantes; elle persista pendant toute l'année 1758, jusqu'au commencement de 1759. La mortalité parmi les troupes et parmi la population de la ville surtout, fut énorme.

La famine accompagna la maladie. Au printemps de 1757, l'intendant avait fait distribuer deux mille minots de grain aux habitants pour

ensemencer leurs terres, mais la trop grande abondance de pluie fit manquer la récolte (1).

À l'automne les soldats furent envoyés dans les campagnes pour être logés et nourris par les habitants qui souffraient déjà beaucoup de la disette; à Québec, la population fut réduite à quatre onces de pain par jour.

À côté du peuple qui mourrait de faim, Bigot et ses associés Cadet, Péan et Deschenaux menaient grand train de vie. Cadet avait été nommé munitionnaire général et chargé de fournir les vivres pour les troupes régulières et celles de la colonie.

Il demanda en entrant en fonction une avance de deux millions de livres; puis avec l'acquiescement de l'intendant, envoya des personnalités de bas étagequisitionner dans les campagnes le blé qu'on transportait à l'étranger, en secret; le surplus était expédié au magasin que Bigot avait fait construire près du palais de l'intendance, on y vendit jusqu'à vingt-deux livres le minot le blé que l'on payait à l'habitant six livres le minot (2).

En même temps Cadet avec le concours de Pennisseault et de Maurin qu'il avait mis à la tête de son magasin à Montréal, s'emparait de toutes les fournitures des postes au-dessus de Montréal qu'il revendait au roi le double du prix. Pour comble de malheur l'hiver de 1757-1758 fut d'une rigueur excessive; à Québec, de pauvres réfugiés acadiens furent trouvés morts de froid dans leur lit.

Au mois de décembre 1757, le bœuf manqua et la population de Québec et de Montréal fut réduite à la seule viande de cheval. Au premier avril 1758, la ration de pain fut réduite à deux onces (3).

Heureusement que vers la fin de mai, huit vaisseaux chargés de provisions entrèrent dans le port de Québec. Ce secours attendu avec impatience ranima le courage de la population et des troupes.

La glorieuse victoire de Carillon (8 juillet 1758) n'eut pas de lendemain. Louisbourg succombe le 28 juillet, après un siège mémorable et sa perte entraîne celle du Cap-Breton et de l'Île St-Jean. Le général Bradstreet détruit le fort Frontenac (25 août 1758) et Forbes chasse les Français du fort Duquesne, sur les ruines duquel il élève le fort Pittsburg.

Malgré les victoires de Montcalm, l'avantage restait aux Anglais;

(1)—A.C.C.G. Vaudreuil au ministre, 12 septembre 1757, vol. 102, Fol. 106.

(2)—Mémoires sur les affaires du Canada, pp. 63 et seq.

(3)—"Les expressions me manquent pour vous décrire nos malheurs. Les animaux commencent à manquer, les bouchers ne peuvent pas fournir le quart de bœuf nécessaire pour la subsistance des habitants de cette ville, quoiqu'ils en donnent un prix exorbitant; sans volaille, sans légume, sans mouton, sans veau, nous sommes à la veille de mourir de faim.—Pour suppléer au défaut du pain, du bœuf et des autres denrées nécessaires à la vie notre intendant a fait acheter 12 à 15 cents chevaux qu'il a fait distribuer aux pauvres de cette ville à un prix fort au-dessous de ce qu'ils avaient coûté au roi. Il fait distribuer maintenant aux mêmes un quarteron de lard et une demie livre de morue par jour, mais cela ne peut durer longtemps. Les ouvriers, journaliers et artisans exténués par la faim ne peuvent absolument plus travailler. Ils sont si faibles qu'ils peuvent à peine se soutenir." (Doreil, commissaire de la guerre, au ministre de la marine, 19 mai 1758. A.C.C.G., Vol. 103, fol. 409.) Beaucoup de gens, ajoute Bougainville, ne vivent que de pêche et jeûnent quand ils ne prennent rien. Quelques habitants sont réduits à vivre d'herbes.

ils étaient maîtres des avant-postes. Un dernier effort leur ouvrira les portes de la Nouvelle-France.

La situation paraissait si compromise à l'automne de 1758 que Bougainville fut envoyé en France pour demander du secours. L'hiver s'annonçait comme devant être aussi terrible que le précédent. La neige avait commencé à tomber dès le 4 octobre; la récolte avait été insuffisante et une partie avait péri faute de bras pour la recueillir. Les denrées les plus nécessaires à la vie étaient montées à un prix excessif; ainsi la livre de bœuf se vendait une livre, le lard, une livre 10 sols, le beurre, 2 livres, le fromage, 6 sols, un mouton, 40 livres, un veau 60 livres, une paire de poules, 8 livres, de poulets, 6 livres, une douzaine d'œufs, 2 livres. (1).

L'intendant avait décidé de réduire le peuple de Québec à un quarteron de pain par jour; quatre cents femmes s'étant rendues au palais en signe de protestation, il accorda la demi-livre (2). "Misère affreuse au gouvernement de Québec, écrit Montcalm, (3). On y ramène de Lachine des farines destinées aux premières opérations de la campagne."

"Les plaisirs, ajoute-il, malgré la misère et la perte prochaine de la colonie, ont été des plus vifs à Québec. Il n'y a jamais eu tant de bals, ni de jeux de hasard aussi considérables, malgré les défenses de l'année dernière. Le gouverneur général et l'intendant l'ont autorisé." (4).

Montcalm s'exaspérait et son indignation n'était-elle pas légitime quand on songe qu'au milieu de la détresse générale Bigot, et ses complices jouaient, dansaient et continuaient leurs malversations, en spéculant sur les approvisionnements, les munitions, le blé que l'on enlevait de force aux habitants? (5).

Les états de compte expédiés par l'intendant à M. Berryer, ministre de la Marine, révélaient un état de choses stupéfiant. Bigot lui annonçait qu'il serait tiré pour 24 millions de lettres de change à la fin de 1758. Il s'attendait, disait-il, à ce que le tirage des lettres de change pour 1759 serait de 31 à 33 millions.

Berryer lui adressa une lettre cinglante (6). "Il ne croit pas, dit-il, qu'il n'y a jamais eu d'exemple d'une dépense aussi considérable ni de la manière aisée avec laquelle il l'annonce, comme s'il supposait que des fonds aussi considérables pouvaient se faire sans peine. Il n'y a plus de bornes dans les dépenses du Canada, dont la progression, sur le même nombre de personnes et les mêmes objets de dépense, double presque tous les ans, sans qu'il paraisse y apporter d'autre attention que celle de les payer. Quelles mesures a-t-il prises pour diminuer ces dépenses? Quelles représentations a-t-il faites à M. de Vaudreuil pour supprimer celles dont on pouvait se passer? Où sont les lettres qu'il a écrites à lui, à ses prédécesseurs pour détailler

(1)—Journal de Montcalm, p. 472.

(2)—Journal de Montcalm, 2 janv. 1759, p. 492.

(3)—Journal de Montcalm, page 493.

(4)—Journal de Montcalm, 9 févr. au 12 mars 1759, p. 495.

(5)—Mémoires sur les affaires du Canada, p. 123-124.

(6)—A. C. Rég. des Dép. vol. 109, fol. 61. Le résumé ci-dessus de cette lettre se trouve dans le rapport des archives pour 1905. Vol. I, p. 286.

tous les abus, en nommer les auteurs, indiquer les moyens d'y remédier? Il ne voit dans sa correspondance que des phrases générales dont on ne peut inférer que beaucoup de négligence et de tolérance de sa part. Voilà le mal qu'il souffre, voici celui qu'on lui attribue directement; d'avoir gêné le commerce dans le libre approvisionnement de la colonie, d'avoir chargé de ces approvisionnements un seul particulier qui, sous le nom de munitionnaire général, s'est rendu maître de tout et donne à tout le prix qu'il veut; d'avoir fait acheter pour le compte du roi de la seconde et troisième main ce qu'il aurait pu se procurer de la première à meilleur marché; d'avoir fait la fortune des personnes qui ont des relations avec lui, par les intérêts qu'il leur a fait prendre dans ces achats ou dans d'autres entreprises; de tenir lui-même l'état le plus splendide sur le plus grand pied, au milieu de la misère publique. Le ministre le prie de faire de très sérieuses réflexions sur la façon dont l'administration qui lui est confiée a été conduite jusqu'à présent et ajoute que cela est plus important qu'il ne le pense" (1).

En vue de la campagne prochaine, Vaudreuil avait fait faire dès le commencement de l'année 1759, un recensement de tous les hommes de seize à soixante ans, en état de porter les armes; le nombre en était de 15,229 mais l'auteur du "Mémoire sur les affaires du Canada" ajoute que ce recensement ne fut pas exact (2).

Ces troupes comprenaient tout ce que l'on pouvait opposer à la formidable armée anglaise qui devait envahir le Canada. Une partie de cette armée, commandée par Amherst allait descendre par le lac Champlain; un second corps, sous les ordres de Prideaux, s'avancerait par le lac Ontario. Wolfe était à la tête de la flotte qui allait remonter le St-Laurent et assiéger Québec.

Pour faire face à ces forces imposantes, les défenseurs de la Nouvelle-France, comptaient sur les secours qui viendraient de France. La consternation fut grande lorsqu'on apprit que Bougainville avait échoué dans sa mission et qu'il n'avait pu obtenir que 400 hommes de recrue qui débarquèrent à Québec, vers le milieu de mai.

Le Ministre écrivait à M. de Vaudreuil et Montcalm qu'ils devaient concentrer leurs efforts en vue de conserver la partie principale de la colonie. Le roi s'occupait de les aider plus efficacement non seulement par de nouveaux secours mais encore par des opérations capables de procurer des diversions (3) qui leur laisseront moins de forces à combattre. L'important était de conserver une partie de la colonie afin de pouvoir recouvrer le reste à la paix (4).

(1)—De 1,700,000 livres en 1749, si l'on prend les chiffres généralement admis, le budget canadien passe à 6 millions en 1755; à 11 millions en 1756 et atteint le chiffre énorme de 19 millions en 1757. Pour les dix ans qui suivent 1749, on arrive au total de 122, 690,000 livres dont 104 pour les dernières années, à partir de 1755. Desandrouins pp. 129, 138, 130, cité par André Chagny dans François Picquet "Le Canadien", p. 493.

(2)—Mémoire sur les affaires du Canada, p. 125.

(3)—Voir dans le "Montcalm" de M. Chapais ce que l'on entendait par ces "diversions" que le cabinet français avait décidé d'entreprendre afin de dégager le Canada et le sauver, pp. 525 et seq.

(4)—A.C.C.G., Reg. des Dép. Vol. 109, Fol. 66½.

Montcalm comprit qu'il ne devait pas espérer davantage et résolut d'utiliser le mieux possible le peu qu'on lui envoyait. "C'est toujours quelques vivres, écrivait-il, au maréchal de Belle-Isle, quelques hommes, des bâtiments dont on peut tirer parti si l'ennemi vient à Québec, et le peu est précieux à qui n'a rien. . . . Nous ne sommes vraisemblablement pas éloignés d'événements qui nous mettront à la portée de mériter de plus en plus les bontés de Sa Majesté et j'ose vous répondre d'un entier dévouement à sauver cette malheureuse colonie ou à périr" (1).

Le 20 mai, le gouverneur adressa aux capitaines de milice une circulaire par laquelle il leur enjoignait de faire marcher au premier appel, tous les hommes valides de leurs compagnies, avec leurs armes, leurs outils, et douze jours de vivres. On vit des enfants de douze ans et des vieillards de quatre-vingts ans s'enrôler volontairement.

Les campagnes, sur les deux rives du fleuve au-dessous de Québec, furent évacuées. Les habitants reçurent l'ordre de se retirer dans les bois avec les femmes et tous les bestiaux, à l'approche de l'ennemi. Pendant les cinq longs mois que dura la campagne ces pauvres gens vécurent de la vie des sauvages.

Le 25 juin, la première escadre de la flotte anglaise atteignait l'extrémité ouest de l'île d'Orléans et dès le lendemain, Wolfe y faisait descendre une partie de ses troupes; après avoir essayé plusieurs tentatives de débarquement soit du côté de Beauport, soit du côté de Lévis, le général anglais réussit enfin à tromper la vigilance des sentinelles et à escalader les hauteurs de l'Anse-aux-Foulons, au dessus de Québec. Le 13 septembre, au matin, dans une bataille décisive, il écrasait l'armée française; Wolfe et Montcalm mortellement blessés pendant la bataille, moururent le premier avant la fin de l'action, le second, le lendemain matin.

Le 18 septembre, Québec se rendait sans coup férir et le drapeau anglais remplaçait les vieilles couleurs françaises sur la bastion de la citadelle.

Lévis qui prit le commandement de l'armée, jugea qu'il était impossible de reprendre Québec dans les malheureuses circonstances où se trouvait la colonie; les miliciens désertaient en grand nombre une misère affreuse régnait partout. "Toute la côte de Beaupré et l'île d'Orléans écrivait Mgr de Pontbriand, (2) ont été détruites, avant la fin du siège; les granges, les maisons des habitants, les presbytères ont été incendiées, les bestiaux qui restèrent, enlevés; ceux qui avaient été transportés, au-dessus de Québec, ont presque tous été pris pour la subsistance de notre armée, de sorte que le pauvre habitant qui retourne sur sa terre avec sa femme et ses enfants sera obligé de se cabaner à la façon des sauvages. Leur récolte qu'ils n'ont pu faire qu'en en donnant la moitié sera exposée aux injures de l'air ainsi que leurs animaux. Les caches qu'on avait faites dans les bois ont été découvertes par l'ennemi

(1)—16 mai 1759, Arch. du M. de la guerre, Vol. 3540.

(2)—9 novembre, 1759, A.C.C.G., Vol. 104.

et par là l'habitant est sans hardes, sans meubles, sans charrues et sans outils, pour travailler la terre et couper le bois; de l'autre côté de la rivière, au sud, il y a environ trente six lieues de pays établis qui ont été à peu près également ravagés et qui contenaient dix-neuf paroisses, dont le plus grand nombre, a été détruit. L'année prochaine, il sera difficile d'ensemencer les terres parce qu'il n'y a aucun labour de fait".

Durant l'hiver, M. de Lévis qui s'était retiré à Montréal réorganisa l'armée et conçut le hardi projet de reprendre Québec.

Le 28 avril, il était vainqueur à la bataille de Ste-Foy, et commençait aussitôt le siège de Québec.

Le 18 mai, des vaisseaux de guerre anglais qui arrivèrent le forcèrent à renoncer à l'entreprise et à se replier sur Montréal. Murray le suivit de près; sur sa route ce dernier reçut le serment de neutralité des habitants de plusieurs paroisses; celles où on refusait de se rendre furent incendiées.

Le 7 septembre, il opérait sa jonction sous les murs de Montréal avec Haviland qui arrivait par la rivière Richelieu et avec Amherst qui était descendu par le St-Laurent. Les trois armées anglaises formaient un effectif d'environ 18,000 hommes. MM. de Vaudreuil et de Lévis ne pouvaient tenir tête à de pareilles forces et virent que toute résistance était inutile. Le lendemain, 8 septembre, de Vaudreuil signait la capitulation qui mettait fin à la domination française en Canada.

Effectif de la population

On se rend facilement compte que pendant les luttes de ces cinq dernières années, le recrutement des colons pour la Nouvelle-France fut à peu près nul. Les seules recrues nouvelles furent quelques soldats des régiments venus avec Montcalm et après lui. Dans les instructions données aux commandants des bataillons, Montcalm leur disait "qu'ils devaient pour répondre aux vues sages de Sa Majesté et aux ordres précis qu'il avait reçus, favoriser les mariages de leurs soldats avec des filles d'habitants qui puissent augmenter le nombre des cultivateurs" (1). Cette recommandation eut bon effet, car dans une lettre du 18 avril 1758, adressée au ministre, Montcalm écrit (2) : "Nos soldats paraissent prendre goût au séjour de cette colonie; il continue à s'y faire beaucoup de mariages, plusieurs sans se marier ont pris cet hiver des terres à défricher et sans les dispenser du service militaire, je me prête volontiers à tous les arrangements que les intérêts politiques de la colonie exigent. Nous ne saurions y laisser trop de soldats de nos bataillons, nous les ramènerions mauvais pour l'Europe et nous les laisserons très bons pour l'Amérique".

Dans la revue des régiments faite par M. de Lévis le lendemain de la capitulation de Montréal, (9 septembre 1760) 548 soldats sont inscrits comme désertés ou disparus. (3). C'est surtout dans la région de

(1)—16 mai 1756, Lettres et pièces militaires, p. 15.

(2)—A.C.C.G., Vol 103.

(3)—Journal des campagnes du chevalier de Lévis, p. 315.

de soldats français du régiment Royal-Roussillon se marient après la conquête dans la paroisse de Verchères. (1).

Un élément nouveau s'ajoute à la population; ce sont les émigrés acadiens qui lors de l'invasion de leur malheureux pays, parvinrent à s'échapper et se réfugièrent en Canada où ils fondèrent les paroisses de l'Acadie et de St-Jacques-de-l'Achigan; d'autres s'établirent par petits groupes sur la rive nord de la Baie-des-Chaleurs, dans les seigneuries de Nicolet et de Bécancourt; plusieurs restèrent à Québec, enfin quelques familles se rendirent dans la nouvelle paroisse de St-Charles-de-la-rivière-Boyer (2).

Malheureusement ces pauvres Acadiens déjà si cruellement éprouvés souffrirent toutes les horreurs de la famine en arrivant au Canada; un grand nombre de ceux réfugiés à Québec principalement, moururent des souffrances causées par le froid et la misère durant l'hiver 1758-1759 (3).

L'année précédente la petite vérole avait fait parmi eux au-delà de 300 victimes.

Est-il possible en tenant compte de la diminution causée par les victimes de la guerre, des épidémies, de fixer d'une manière approximative, le chiffre de la population canadienne au lendemain de la conquête?

En l'absence de tout document positif, nous avons les tables des naissances et des décès qui donnent pour les années comprises entre 1755 et 1760 un excédent de 4,540 âmes (4). Si nous ajoutons au chiffre de 55,009, total de la population en 1755, ce dernier chiffre, celui des 1500 Acadiens qui échappent aux proscriptions et à la mort, et des 550 soldats des régiments français qui sont définitivement acclimatés, nous arrivons à un total de 62,000 âmes pour l'année 1760.

Malgré le départ pour la France, des fonctionnaires, d'un certain nombre de négociants, de quelques familles nobles, (5) on peut affirmer que trois ans plus tard, en 1763, lors de la cession définitive du Canada à la Grande-Bretagne, 65,000 canadiens deviennent sujets britanniques.

C'est le paysan, l'habitant, le laboureur qui reste, irrévocablement attaché au sol. Il garde avec lui ses seigneurs, ses nobles ruinés mais non découragés; il garde ses prêtres qui lui prêcheront la soumission au vainqueur, mais veilleront avec un soin jaloux à la conservation de sa langue, de sa religion et de ses droits.

Ils appartiennent à une "race forte et pleine de santé", ces paysans que Murray admire, qu'il trouve "vertueux dans leurs mœurs et tempérants dans leur genre de vie". Convaincus qu'ils n'ont pas à craindre la déportation et qu'ils jouiront du libre exercice de leur religion, "ils deviendront de bons et fidèles sujets de Sa Majesté et le pays qu'ils

(1)—A travers les registres, p. 179.

(2)—Les familles Arsenault et Aubé de St-Gervais, descendent de ces Acadiens réfugiés à St-Charles.

(3)—Dans les années 1757-1758 les souffrances de toutes sortes qu'ont endurées les Acadiens réfugiés ont occasionné une mortalité considérable à Québec.—La mortalité dans la paroisse de St-Charles-de-la-Rivière-Boyer atteint cette année le chiffre énorme de 90 victimes. L'arrivée en grand nombre de familles acadiennes en est la cause.—Registres de St-Charles, Mgr. Tanguay. A travers les registres pp. 166-167.

(4)—Mgr Tanguay. A travers les registres, p. 170.

(5) L'hon. Juge Baby a réfuté dans un beau travail; "l'Exode des classes dirigeantes à la Cession du Canada", l'opinion généralement reçue du départ en masse pour la France des familles bourgeoises et des familles nobles après la conquête.

habitent sera avant longtemps une riche et très utile colonie de la Grande-Bretagne" (1). Mais ces paysans si "ignorants" résisteront à toute tentative d'absorption de la part du vainqueur et c'est le deuxième gouverneur anglais, Carleton, qui écrira à Lord Shelburne que la "race canadienne dont les racines sont déjà si vigoureusement fécondes finira par peupler ce pays à tel point que tout élément nouveau qu'on transporterait au Canada s'y trouverait entièrement débordé et effacé, sauf dans les villes de Québec et de Montréal". (2).

"Ni le gouvernement, ni la nation", dit M. Hanotaux, "n'eurent jamais à fond et à plein, le sentiment de la grandeur de l'œuvre que quelques pionniers avaient commencée sur l'autre rivage de l'Atlantique et que des héros y avaient défendue ; on lui marchanda toujours l'existence ; on eut jamais confiance en son avenir. Or, quand on considère le chemin parcouru, quand on réfléchit à l'étonnante multiplication des cinquante mille Français laissés par le XVIIIème siècle sur les arpens de neige, quand on sait de source trop certaine ce qu'est le Canada aujourd'hui, ce que sera le Canada de demain, on porte le deuil inconsolable d'une telle perte, le regret, le dispute au remords" (3).

(1)—Rapport du général Murray, concernant le gouvernement de Québec, 5 juin 1762. *Archives canadiennes. Documents constitutionnels (1759-1791)* pp. 45-46.

(2)—25 novembre, 1767, *Loc. cit.* p. 72.

(3)—Préface de la cinquième édition de l'Histoire du Canada par F.-X. Garneau, annotée par son petit-fils Hector Garneau, p. XX.

APPENDICE

Table des concessions de fiefs et de Seigneuries.

SEIGNEURIES	Situation d'après la division actuelle des comtés	Superficie en arpent.	Noms des concessionnaires originaires et date de la concession.	Page du Volume des titres seigneuriaux 1852	Page du présent volume.
Anso-de-l'Etang.....	Gaspé.....	7,056	Hazeur et Riverin, 1697.....	442	34
Antaya ou Dorvilliers.....	Berthier.....	3,528	DeComporté, 1672.....	66-282	20
Argenteuil.....	Deux-Montagnes.....	56,448	D'Ailleboust, 1680.....	372	27
Aubert-Gallion.....	Beauce.....	28,224	Vve F. Aubert, 1736.....	182	61
Aubin-de-l'Isle.....	Beauce.....	28,224	G. Aubin-de-l'Isle 1736.....	184	61
Baie du Febvre ou Baie St-An- toine.....	Yamaska.....	28,224	Jacques Lefebvre, 1683.....	117	27
Batiscan.....	Champlain.....	317,250	Pères Jésuites, 1639.....		
Beaupré, (Côte de).....	Montmorency.....	635,000	Regnardière (de la) 1636.....	342	8
Beauharnois ou Villechauve.....	Beauharnois.....	254,016	Beauharnois et Beaumont 1729.....	260 (2)	61
Beaujeu ou Lacolle.....	St-Jean.....	42,336	DeBeaujeu, 1733-1743-1752.....	167-203-	
Beaumont.....	Bellechasse.....		DeBeaumont, 1672.....	231	61
Augmentation de Beaumont.....	Bellechasse.....	31,752	DeBeaumont, fils 1713.....	298	20
Beauport.....	Québec.....	28,224	Giffard, 1634-1653.....	64	35
Béancourt.....	Nicolet.....	33,811	DeRepentigny, 1647-1661.....	386-388	6
Bélaïr (les Ecurails).....	Portneuf.....	10,584	Toupin, 1672.....	361-363	12
Bélaïr (Augmentation).....	Verchères.....	42,336	M. Mad. Mezeray, 1706.....	68	21
Belœil.....	Verchères.....	3,528	Hertel Joseph, 1694.....	453	35
Bellevue ou Chicouane.....	Verchères.....	28,224	DeLongueuil 1713.....	98	34
Barthier (Bellechasse).....	Bellechasse.....	28,224	De Vitré, 1672.....	455	35
Berthier.....	Berthier.....	81,444	Berthier, 1672.....	33	20
Berthier (Augmentation).....	Rimouski.....	28,224	Berthier, 1674.....	109	20
Bic.....	Iberville.....	31,752	Lestage Pierre, 1732.....	134	20
Bleury.....	Québec-Portneuf.....	14,112	De Vitré, 1675.....	158	61
Bonhomme (Belair).....	L'Islet.....	21,168	Sabrevois-de-Bleury.....		43
Bonsecours.....	Lotbinière.....	14,432	Bonhomme Guillaume, 1682.....	160-223	61
Bonsecours.....	Richelieu.....	28,224	Bélanger, François, 1677.....	49	27
Bonsecours.....	Bagot.....	63,504	Amyot de Villeneuve, 1687.....	129-319	20-34
Bourchemin.....	Chambly.....	19,152	Charon, 1702.....	106	35
Boucherville.....	Portneuf.....	58,212	Bourchemin, 1695.....	422	34
Bourg-Louis.....	Yamaska.....	8,350	Boucher, Pierre, 1672.....	84	20
Bourg-Marie-Est.....	Richelieu.....	7,560	Fornel, Louis 1741.....	202	62
Bourg-Marie-Ouest.....	Partie de Chambly.....		Fezeret Marie, 1708.....	107	35
Beaulac.....	Partie de Deschailions.....		Fezeret, Marie, 1708.....	107	35
Beauvais.....	Voir Béancourt.....				
Bruyères.....	Champlain.....	282,240	Pères Jésuites, 1651.....		
Cap-de-la-Madeleine.....	Verchères.....	10,584	Lemoynes et St-Michel, 1672.....		20
Cap St-Michel ou Trinité.....	Maskinongé.....	28,224	Carufel (Sicard de)..... 1705.....	62	35
Carufel.....	Chambly.....	43,336	DeChambly.....	267	20
Chambly-Ouest.....	Rouville.....	42,336	Pezard, Etienne, 1664.....		
Chambly-Est.....	Champlain.....		1697.....	117	34
Champlain.....	Champlain.....	42,336	Lemoine, 1673.....	355	20
Champlain (Augmentation).....	Châteauguay.....	42,336	DuPas, 1672.....	86-304	20
Châteauguay.....	Berthier.....	8,792	DeContrecoeur, 1672.....	96	20
Chicot et Ile-du-Pas.....	Verchères.....	28,224	DeCournoyer, 1695.....	415	34
Contrecoeur.....	Verchères.....	28,224	Cressé, 1754.....	239	62
Cournoyer.....	Yamaska.....	43,336			
Courval.....	Voir Lafrenaye.....				
Cap St-Ignace.....	Champlain.....	42,336	D'Ailleboust, 1736.....	184	62
D'Ailleboust d'Argenteuil.....	Portneuf.....	15,876	D'Auteuil, 1693.....	149	34
D'Auteuil.....	Joliette.....	8,820	Bourdon, Jean.....	356	
D'Autray-Ouest.....	Yamaska.....	28,224	Bourdon, Jean, 1647.....	358	12
D'Autray-Est.....	St-Jean.....	42,336	Deguisse dit Desrosiers, 1751.....	227	62
Deguire.....	Joliette.....	64,000	Chaussegros de Lery, 1733.....	165	61
DeLery.....	Bagot.....	63,504	J-Bte Neveu 1739.....	195	62
Derrière Lanoraie.....	Joliette.....	42,336	DeRamezay, 1710.....	154	35
DeRamezay.....	Portneuf.....	26,460	DeRamezay (Dame), 1736.....	186	62
DeRamezay.....	Rimouski.....	28,224	Pas de titre.....		
DesMaures (St-Augustin).....			DePeiras, 1675.....	148	
DePeiras ou Métis.....					

APPENDICE.—*Suite.**Table des concessions de fiefs et de Seigneuries.—Suite.*

SEIGNEURIES	Situation d'après la division actuelle des comtés	Superficie en arpent.	Noms des concessionnaires originaires et date de la concession.	Page du Volume des titres seigneuriaux 1852	Page du présent volume.
Deschambault.....	Portneuf.....	21,168	DeChavigny, 1640-1652.....	375-378	12
Desplaines, N.-E.....	{ Lotbinière.....	17,900	LeGardeur (Demoiselle), 1737.....	188	62
Desplaines, N.-O.....			LeGardeur (Demoiselle) 1738.....	199	
Dumontier.....	Maskinongé.....	31,752	Dumontier, 1708.....		35
D'Orsainville (comté).....	Québec.....	3,575	Hôpital-Général, 1675.....		
DuSablé.....	Berthier.....	21,168	Dandonneau DuSablé.....	196	62
Dutord.....	Voir Lanctôt.....				
Duquet.....	Voir St-Antoine.....				
Eboulements (les).....	Charlevoix.....	59,920	Lessard, Pierre, 1683.....	69	27
Ecureuils (les).....	Voir Belair.....				
Fossambault.....	Portneuf.....	63,504	Gaudarville, 1693.....	406	34
Foucault.....	Missisquoi.....	35,200	Foucault, 1741-1743.....	162-204	61
Fournier (St-Joseph).....	Montmagny.....	5,040	Fournier, 1672.....	67	21
Gamache.....	Voir Lafresnay.....				
Gaspé.....	Lotbinière.....	15,876	Veuve de Gaspé.....	199	62
Gatineau ou Boucher.....	St-Maurice.....	5,292	Boucher, fils, 1672.....	31	20
Gatineau (Augmentation).....	St-Maurice.....	21,168	Duplessis (Demoiselle), 1753.....	222	62
Gaudarville.....	Québec.....	15,120	Lauzon, 1652.....	383	12
Gentilly.....	Nicolet.....	35,280	Pelletier de la Pêrade, 1676.....	12	27
Godefroy.....	Nicolet.....	15,876	Godefroy, Jean, 1637.....		12
Gouffre (le).....	Charlevoix.....	14,112	Dupré Pierre, 1682.....		27
Grand Pabos.....	Gaspé.....	63,504	Hubert (Réné), 1696.....	146	34
Grandpré.....	Maskinongé.....	28,224	Boucher (fils), 1695.....	414	34
Grande-Rivière.....	Gaspé.....	21,168	Cochu, Jacques 1697.....	442	34
Grande-Vallée-des-Monts.....	Gaspé.....		Hazeur.....	442	34
Grondines (Ouest).....	{ Portneuf.....	86,436	D'Aiguillon, 1638.....	32	
Grondines (Est).....			Hospitalières Religieuses.....	36	
Grondines (Augmentation).....	Portneuf.....	15,876	Hamelin Louis, 1711.....	37	35
Grosbois.....	Voir Machiche.....				
Guillaudière.....	Verchères.....	2,520	Grandmaison, 1672.....	224	20
Grandville et Lachenaye.....	Kamouraska.....		DeLachenaye, 1696.....	425	34
Hubert.....	Québec.....	28,224	Hubert, fils, 1698.....	147	34
Ilet St-Jean.....	L'Islet.....	14,112	Couillard, Louis, 1677.....	374	27
Ilet du Portage.....	Kamouraska.....	28,224	Grandville, 1672.....	273	20
Ile-Verte.....	Témiscouata.....	28,224	D'Artigny, 1684.....	18	28
Ile-aux-Oies et aux Grues.....	Voir Riv. du Sud.....				
Ile-aux-Coudres.....	Charlevoix.....	7,000	Séminaire, 1687.....	322	34
Ile-d'Orléans.....	Montmorency.....	49,300	Castillon, 1636.....	350	8
Ile-aux-Ruraux.....		250	Jésuites, 1637.....	46	
Ile-d'Anticosti.....		2,500,000	Jolliet, Louis, 1680.....	378	27
Iles-de-Mingan.....		2,000	Jolliet, Louis, 1679.....	380	27
Ile Moras.....	Nicolet.....	250	Moras, 1672.....	153	20
Ile du Large.....	Champlain.....	50	Lanaudière (Veuve), 1697.....	26	
Ile Perrot.....	Vaudreuil.....	7,056	Perrot, 1672.....	259	20
Ile-Bizard.....	Jacques-Cartier.....	3,528	Bizard, 1678.....	76	26
Ile St-Paul.....	Montréal.....	360	LeBer, 1700.....	124	
Ile-de-Montréal.....		211,600	{ Chevrier de Faucamp, 1640.....		365
			{ DeLa Chaussée, 1636.....		8
			{ St-Sulpice, 1677.....		
Ile-Jésus.....	Laval.....	63,500	Berthelot, 1672.....	310	20
Iles-Bouchard.....	L'Assomption.....	61,600	Fortel-de-Béancour 1672.....	92	20
Ile Ste-Thérèse.....	St-Jean.....	800	Dugué, 1672.....	89	20
Iles Beauregard.....	Verchères.....	100	Beauregard, 1685.....	5	
Iles Bourdon.....	L'Assomption.....	50	DeRepentigny, 1672.....	364	
Iles St-Pierre.....	Richelieu.....	3,900	Radisson, 1694.....	413	
Ile Madame.....	Voir Lévrard.....				
Jacques-Cartier.....	Portneuf.....	17,640	Vve Monceaux 1649.....	344	12
Joliette.....	Dorchester.....	63,567	Joliette, 1697.....	439	
Kamouraska.....	Kamouraska.....	42,336	De la Durantaye, 1674.....	23	27
Labadie.....	St-Maurice.....	882	Labadie, 1672.....	172	

APPENDICE.—*Suite.**Table des concessions de fiefs et de Seigneuries.—Suite.*

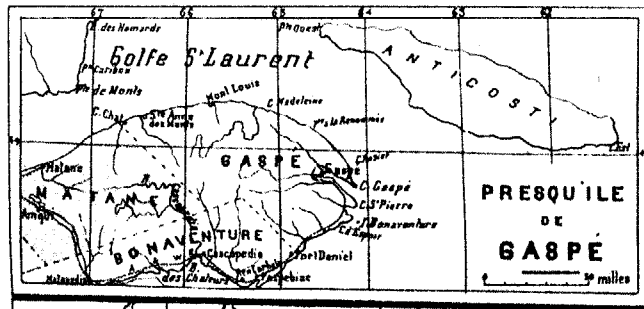
SEIGNEURIES	Situation d'après la division actuelle des comtés	Superficie en arpent.	Noms des concessionnaires originaux et date de la concession.	Page du Volume des titres seigneuriaux 1852	Page du présent volume.
Lac-des-Deux-Montagnes.....	Deux-Montagnes.....	148,176	St-Sulpice, } 1717.....	337	62
Lac-des-D-Montagnes (Augm.)..			1733.....	171	
Lachenaye.....	Voir Rivière-du-Loup.				
Lachenaye ou Repentigny.....	L'Assomption.....	169,344	DelRepentigny, 1647.....	355	12
Lachevrotière.....	Portneuf.....	42,336	Champigny, 1640-1697.....	375-377	
Lac Matapédia.....	Bonaventure.....	70,560	D'Amour, 1694.....	411	34
Lafrenaye.....	Montmagny.....	3,528	Gamache et Bellavance, 1672.....	13	20
Lafrenaye (Augm. Gagnier).....	Montmagny.....	840	Gagnier dit Bellavance, 1675.....	14	27
Ladurantaye.....	Bellechasse.....	70,560	{ De la Durantaye, 1672.....	151	20
			{ De la Durantaye, 1693.....	410	34
			{ De la Durantaye, 1696.....	424	
Lamartinière.....	Bellechasse.....	16,128	Lamartinière, 1692.....	140	34
Lamartinière (Augmentation).....	Bellechasse.....		Lamartinière, 1749.....	213	62
Lanaudière.....	Maskinongé.....	56,448	Lanaudière, 1750.....	216	62
Lanoraye.....	Joliette.....	28,224	De la Noraye, 1688.....	326	34
La Prairie de la Madeleine.....	Laprairie.....	56,448	Jésuites, 1647.....	75	
Lasalle.....	Napierville.....	21,168	LeBer, 1750.....	217	62
L'Assomption.....	Voir Lachenaye.				
La Tesserie.....	Portneuf.....		Dlle de la Tesserie, 1672.....	15	20
Lauzon.....	Lévis.....	254,016	Lemaitre, 1636.....	24	8
Lavaltrie.....	Berthier.....	43,336	LaValtrie, 1672.....	262	20
LaValtrie.....	Berthier.....		LaValtrie, 1734.....	173	62
Lepage ou Thivierge.....	Rimouski.....	64,088	Lepage, 1696.....	427	
Lepage ou Thivierge (Augm.).....	Rimouski.....		Lepage, 1697.....	440	34
L'Espinay.....	Montmagny.....		L'Espinay, 1701.....	449	35
Lepare.....	Voir Rivière-du-Loup.				
L'Espinay.....	Voir St-Joseph.				
Lessard.....	Islet.....	7,056	Lessard, Pierre, 1698.....	444	34
Lessard.....	Rimouski.....	21,168	Lessard, Pierre, 1696.....	423	34
Levrard (des Becquets).....	Nicolet.....	50,448	Dlles Becquet, 1683.....	25	27
Livaudière ou Descheneaux.....	Bellechasse.....	15,876	Pean Livaudière, 1733.....	208	61
Longueuil (Baronnie).....	Chambly.....	98,784	Lemoine, 1657.....	99	12
Longueuil, (Augmentation).....			Longueuil, 1710.....	102	35
Lotbinière.....			Marsolet, 1672.....	302	20
Lotbinière, 1ère augmentation.....	} Lotbinière.....	} 168,944	Lotbinière, 1672.....	316	20
Lotbinière, 2ème augmentation.....			Lotbinière, 1685.....	364	
Lotbinière, 3ème augmentation.....			Lotbinière, 1694.....	408	34
Lussaudière.....	Yamaska.....	7,096	Lamothe, 1683.....	131	
Machiche (Grosbois).....	St-Maurice.....	21,168	Boucher, 1672.....	310	20
Madeleine (Rivière).....	Gaspé.....	14,112	Riverin, 1689.....	332	34
Maranda, (N.-E.).....	Lotbinière.....		Duquet, Père, 1672.....	289	20
Maranda (S. O.).....	Lotbinière.....		Duquet, Fils, 1672.....	290	
Maskinongé (N.-E. et S. O.).....	Maskinongé.....	22,932	LeGardeur, 1672.....	288	20
Matane.....	Matane.....	26,460	D'Amour, 1672.....	317	20
Métis.....	Voir DePerras.				
Mille-Iles.....	Terrebonne.....		Langloiserie et Petit, 1714.....	59	35
Mille-Iles (Augmentation).....	Deux-Montagnes.....	190,512	Dumont, 1750.....	229	
Mille-Vaches.....	Saguenay.....	84,672	Giffard, 1653.....	352	12
Mingan ou Terre-Ferme.....	Saguenay.....	705,600	Bissot, 1661.....		
Monnoir.....	Rouville.....	42,336	Ramezay, 1708.....	142	35
Monnoir (Augmentation).....	Rouville.....	42,336	Ramezay, 1739.....	192	
Montapeine ou Vitré.....	Bellechasse.....	5,440	DeVitré, 1683.....	140	27
Montapeine ou Vitré (Augm.).....			LaMartinière, 1749.....	140	62
Montarville.....	Chambly.....	14,364	Boucher, 1710.....	88	35
Mont-Murray.....	Charlevoix.....	127,008	Fraser, 1762.....		
Mont-Louis.....	Gaspé.....	77,088	Barolet, 1697.....		35
Malbaie ou Murray-Bay.....	Charlevoix.....	84,672	{ Bourdon Jean, 1653.....		
			{ Nairn, 1762.....		28
Nouvelle.....	Portneuf.....	77,616	Bourdon Jean, 1653.....	390	28
Nicolet.....	Nicolet.....	28,224	Laubéa, 1672.....	16	20
Nicolet (Augm. La Fourche).....	Nicolet.....	42,336	Cressé, 1680.....	18	27
Notre-Dame-des-Anges.....	Québec.....	28,224	Pères Jésuites, 1626.....	53	4
Nouvelle-Longueuil.....	Vaudreuil.....	42,336	Lemoine, 1734.....	173	62

APPENDICE.—*Suite.**Table des concessions de fiefs et de Seigneuries.—Suite.*

SEIGNEURIES	Situation d'après la division actuelle des comtés	Superficie en arpent.	Noms des concessionnaires originaires et date de la concession.	Page du Volume des titres seigneuriaux 1852	Page du présent volume.
Noyan.....	Iberville.....	42,336	Chavoy de Noyan, 1733.....	161	61
Pachot.....	Rimouski.....	3,428	Pachot, 1689.....	150	34
Paspébiac ou Cox.....	Bonaventure.....		Heynard, 1707.....	385	35
Berthier.....	Portneuf.....	95,256	Perthuis, 1753.....	238	62
Petite-Nation.....	Ottawa.....	176,400	Mgr. de Laval, 1674.....		27
Pierreville.....	Yamaska.....	10,584	Philippes, 1683.....	123	27
Pointe-du-Lac.....	St-Maurice.....	17,640	Godefroy, 1734.....	173	62
Port-Daniel.....	Bonaventure.....		Deneau, 1696.....	429	34
Portneuf, (Cap-Santé).....	Portneuf.....	31,752	De la Poterie, 1647.....	104	12
Raudin.....	Berthier.....	3,528	Raudin, 1672.....	133	20
Raudin, (Augmentation).....	Berthier.....	3,528	Berthier, 1674.....	134	27
Réaume.....	L'Islet.....	7,056	Vve LaCombe, 1677.....	44	27
Repentigny.....	Voir Lachenaye.....				
Rigaud.....	Vaudreuil.....	63,504	Rigaud, 1732.....	157	61
Rimouski.....	Rimouski.....		LaCordonnière, 1688.....	20	34
Rivière David.....	Voir Doguire.....				
Rivière-du-Loup (Villernai, d'Ar-tigny et Lachenaie).....	Témiscouata.....	84,672	D'Arigny et Lachenaye, 1689.....	22-38	34
Rivière-du-Loup.....	Maskinongé.....	28,224	LeChasseur, 1683.....	381	
Rivière-du-Sud.....	Montmagny.....	49,336	Montmagny, 1646.....	370	12
Rivière Duchêne.....	Voir Mille-Iles.....				
Rivière-Ouelle.....	Kamouraska.....	21,168	LaBouteillerie, 1672.....	261	20
Rivière-Ouelle, (Augmentation).....	Kamouraska.....	28,224	Ramezay, 1750.....	222	62
Roquetaillade.....	Nicolet.....	10,584	Godefroy, 1675.....	83	27
Rouville.....	Rouville.....	35,280	Hertel Rouville, 1694.....	139	34
Sabrevois.....	Iberville.....	42,336	Sabrevois, 1750.....	224	61
Sainte-Anne-de-la-Pérade.....	Champlain.....	14,112	Lanaudière, 1672.....	10	20
Ste-Anne-de-la-Pérade, (Augm.).....	Champlain.....	42,336	Vve Lanaudière, 1697.....	429	34
Ste-Anne-de-la-Pérade, (Augm.).....	Champlain.....	21,168	La Pérade, 1700.....	448	34
Ste-Anne-de-la-Pérade, (Augm.).....	Champlain.....	42,336	La Pérade, 1735.....	177	
Sainte-Anne-de-la-Pocatière.....	Kamouraska.....	15,876	Veuve LaCombe, 1672.....	43	20
Sainte-Anne-des-Monts.....	Gaspé.....	3,528	Riverin, 1688.....	329	
Saint-Antoine (Tilly).....	Lotbinière.....	15,876	DeVillieu, 1672.....	128	20
Saint-Armand.....	Missisquoi.....	127,008	Levasseur, 1748.....	211	62
Saint-Barnabé.....	Rimouski.....	45,864	Lepage, 1751.....	224	62
Saint-Blain.....	Partie de Verchères.....	3,864			
Saint-Charles.....	Saint-Hyacinthe.....	28,224	De la Frenière, 1695.....	415	34
Saint-Charles.....	Yamaska.....	10,584	Fezeret, 1701.....	105	35
Saint-Charles.....	Yamaska.....	14,112	Lepage, 1693.....	407	34
Sainte-Claire.....	Montmagny.....				
Sainte-Croix.....	Lotbinière.....	70,560	Ursulines, 1652.....		12
Saint-Denis (Ile-à-la-Peau).....	L'Islet.....	7,056	Vve Lacombe, 1677.....	44	27
Saint-Denis.....	Kamouraska.....	28,224	Juchereau, 1679.....	340	27
Saint-Denis.....	Saint-Hyacinthe.....	28,224	DeFalaise, 1694.....	412	34
Saint-Etienne.....	Dorchester.....	42,336	Cugnot, 1737.....	189	61
Saint-François.....	Yamaska.....	7,056	Crevier, 1678.....	80	27
Saint-Gabriel.....	Québec.....	105,840	Giffard, 1647.....	47	12
Saint-Gilles (Beaurivage).....	Lotbinière.....		Rageot, 1738.....	200	61
Saint-Hyacinthe.....	St-Hyacinthe.....	127,008	Rigaud, 1748.....	212	62
Saint-Ignace.....	Québec.....	35,280	Hôtel-Dieu, 1652.....		12
Saint-Jean.....	Maskinongé.....	26,460	Ursulines de, 1701.....	450	35
Saint-Jean, Augmentation.....	Maskinongé.....		Trois-Rivières, 1733.....		
Saint-Jean-Deschaillons.....	Lotbinière.....	90,728	DeSt-Ours, 1674.....	110	27
St-JeanDeschaillons, (Augm.).....	Lotbinière.....		DeSt-Ours, 1752.....	230	62
Saint-Jean-Port-Joly.....	L'Islet.....	28,224	Langlois, 1677.....	130	27
Saint-Joseph.....	Beauce.....	42,336	Rigaud, 1736.....	180	61
Saint-Joseph ou L'Espinay.....	Québec.....	7,056	Hébert, 1626.....	373	4
St-Joseph-de-la-Pte-au-Foin.....	Voir Fournier.....				
Sainte-Marguerite.....	St-Maurice.....	7,938	Dubois, 1691.....	402	
Sainte-Marie.....	Champlain.....	2,646	Lemoiné, 1672.....	28	
Sainte-Marie.....	Beauce.....	42,336	Taschereau, 1736.....	178	61
Saint-Marc.....	Voir Cournoyer.....				
Saint-Maurice.....	St-Maurice.....	37,044	Forges de St-Maurice, 1737.....	191	62

APPENDICE.—*Suite.**Table des concessions de fiefs et de Seigneuries.—Suite.*

SEIGNEURIES	Situation d'après la division actuelle des comtés	Superficie en arpent.	Noms des concessionnaires originaux et date de la concession.	Page du Volume des titres seigneuriaux 1852	Page du présent volume.
Saint-Michel et Saint-Gervais...	Bellechasse.....	128,244	Hugues Pean, 1752.....	234	62
Saint-Michel.....	Voir Ladurantaye.				
Saint-Ours.....	Richelieu et St-Hyacth.	98,784	St-Ours, 1672.....	111	20
Saint-Roch-des-Aulnaies.....	L'Islet.....	42,536	Juchereau, 1656.....	341	12
Saint-Sulpice.....	L'Assomption.....	84,672	St-Sulpice, 1640.....	365	10
Sault-St-Louis.....	La Prairie.....	28,224	Jésuites, 1680.....	74	27
Saut-au-Matelot.....	Voir Saint-Joseph ou L'Espinay.				
Sillery.....	Québec.....	10,584	Jésuites, 1699.....	51	34
Shoolbred.....	Gaspé.....	15,166	Shoolbred, 1788.....		
Sorel.....	Richelieu.....	35,280	DeSorel, 1672.....	141	20
Derrière Sorel.....	Richelieu.....	10,584	Dlle Ramezay, 1739.....	194	
Soulange.....	Soulange.....	21,168	DeJoybert, 1702.....	334	35
Saint-Valier.....	Voir Ladurantaye.				
Témiscouata et Madawaska.....	Témiscouata.....	282,240	De laChenaye, 1683.....	41	28
Terrebois.....	Témiscouata.....		François Dionnis, 1673.....	38	
Terrebonne.....	} Terrebonne.....	} 84,672	Deslandes, 1673.....		
Terrebonne, (Augmentation).....			LePage, 1731.....		61
Terrebonne, (Augmentation).....			La Corne, 1751.....		
Tonnancour et Normanville.....	St-Maurice.....		Tonnancour, 1734.....	173	62
Tremblay ou Varennes.....	Verchères.....	2,552	DeVarennes, 1672.....	126	20
Trinité.....	Voir Cap St-Michel.				
Trois-Pistoles.....	Témiscouata.....	28,224	DeVitré, 1687.....	61	34
Trois-Rivières, Fief Pachigny.....	St-Maurice.....	2,000	Jésuites, 1634.....	70	
Vaudreuil.....	Vaudreuil.....	21,168	Vaudreuil, 1702.....	335	35
Vaudreuil.....	Beauce.....	42,336	LaGorgendière, 1736.....	180	61
Varennes.....	Voir Tremblay.				
Verchères.....	Verchères.....	14,112	DeVerchères, 1672.....	6	20
Verchères, (Augmentation).....			DeVerchères, 1678.....	7	27
Vieux Pont.....	St-Maurice.....	1,418	Godefroy, 1674.....	87	27
Vincelot.....	Montmagny.....	7,056	Vve Amyot 1672.....	34	20
Vincelot, (Augmentation).....	Montmagny.....	14,112	Vincelot, 1693.....	35	34
Vitré.....	Voir Montapeine.....				
Vincennes.....	Bellechasse.....	5,880	Bissot, 1692.....	297	20
Yamaska.....	Yamaska.....	10,584	LaVallière, 1683.....	79	28



PETITS COMTÉS

1 LAVAL	8 IBERVILLE	15 SHERBROOKE
2 HOCHELAGA	9 ROUVILLE	16 VAUDREUIL
3 JACQUES CARTIER	10 BEAUMARQUIS	17 SOULANCES
4 LAPRAIRIE	11 CHATEAUGUAY	18 DEUX MONTAGNES
5 CHAMBLY	12 VERCHÈRES	19 L'ASSOMPTION
6 MAPIERVILLE	13 RICHELIEU	20 LEVIS
7 S'JEAN	14 S'HYACINTHE	21 MISSISSQUOI

